

L'ACTION UNIVERSITAIRE

Revue Trimestrielle

SOMMAIRE

<i>L'histoire du travail intellectuel</i>	Joseph LEDIT, S.J.....	5
<i>Le cycle historique de la pensée scientifique</i>	LÉON LORTIE.....	16
<i>Le devoir du travail intellectuel</i>	L.-M. REGIS, o.p.....	30
<i>Le droit de la Personne humaine au travail intellectuel:</i>		
<i>aspect philosophique</i>	Paul LACOSTE.....	43
<i>aspect sociologique</i>	Gérard LEMIEUX.....	51
<i>aspect juridique</i>	Albert MAYRAND.....	63
<i>Progrès technique, culture des masses</i>	Jean de LAPLANTE.....	79
<i>L'urgence du travail intellectuel d'inspiration chrétienne</i>	Esdras MINVILLE.....	86
<i>Courrier des lettres</i>	Roger DUHAMEL.....	95

Directeur: Roger DUHAMEL

Association des Diplômés de l'Université de Montréal

COMITE EXECUTIF:

M. Etienne Crevier président
M. Ignace Brouillet, 1er vice-président
Dr Origène Dufresne, 2e vice-président
Me Claude Demers, secrétaire
M. Roland Bureau, trésorier
M. Roger Duhamel, directeur de la Revue
Me Emile Massicotte, président sortant de charge
M. Jules Labarre, ancien président
Dr Stephen Langevin, ancien président
M. Gilles Bergeron, président de l'A.G.E.U.M.
Président d'honneur: M. Edouard Montpetit

CONSEIL GENERAL:

Le Comité exécutif et les délégués suivants:

Agronomie: M. Edouard Duchesne et
M. Jacques Berthiaume.
Chirurgie dentaire: Dr Louis Lépine et
Dr Jacques Demers.
Droit: Me G.-Henri Séguin et
Me Jacques Vadboncoeur.
H.E.C.: M. Rosaire Courtois et
M. Roland R. Pouliot.
Lettres: M. Gérard Aumont, p.s.s. et
M. Raymond David.
Médecine: Dr Eugène Robillard et
Dr René Rolland.
Médecine vétérinaire: Dr Henri-Paul Marois
et Dr Jacques Saint-Georges.
Optométrie: M. Jean Hotte, et
M. Roger Bordeleau.

Pharmacie: M. Marius Létourneau et
M. Léopold Bergeron
Philosophie: M. Jacques Lavigne et
M. Vianney Décarie.
Polytechnique: M. Fernand Leblanc et
M. C.-E. Tourigny.
Sciences: M. Pierre-E. Duranceau et
M. E.-R. Bellemare.
Sciences sociales: Mme Rose du Tilly et
M. François Desmarais.
Théologie: M. l'abbé Bernard Gingras.
Anciens présidents de l'A.G.E.U.M.: M. Jean-
Guy Décarie et M. l'abbé Guy Pratt.
Trésorier honoraire: l'honorable Henri Groulx.
Vérificateur honoraire: M. Jean Valiquette
(H.E.C.).
Chef du secrétariat: Mlle Jacqueline Renaud.
Conseillers juridiques: Me Roger Brossard, c.r.
et Me André Montpetit, c.r.

COMITE DU FONDS DES ANCIENS:

M. A.-S. McNichols, Me Maurice Trudeau, c.r., Me Raymond Dupuis, Dr Ernest Charron, Dr Stéphen Langevin, Dr Louis-Charles Simard, Me Daniel Johnson, M. Oswald Mayrand, Hon. Alphonse Raymond, M. J.-A. M. Charbonneau, Me Emery Beaulieu, M. Etienne Crevier, secrétaire, M. Gérard Parizeau, trésorier.

L'Action Universitaire est l'organe de l'Association des Diplômés de l'Université de Montréal.

Les articles publiés dans *l'Action Universitaire* n'engagent que la responsabilité de leurs signataires.

Rédaction et administration 2900, boulevard du Mont-Royal, Tél. AT. 9451

Impression et expédition: L'Imprimerie Populaire Ltée, Montréal, P.Q.

Abonnement: \$3.00 au Canada et à l'étranger. *L'Action Universitaire* paraît en octobre, janvier, avril et juin

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa

L'ACTION UNIVERSITAIRE

Revue Trimestrielle

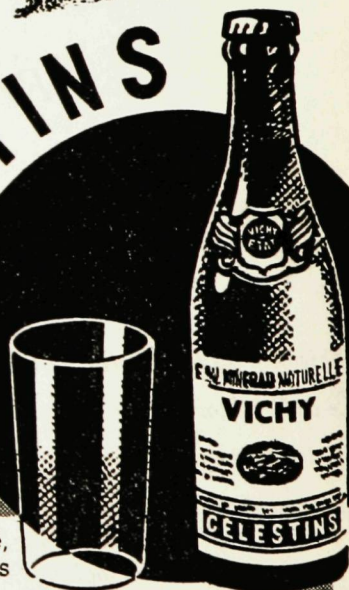
SOMMAIRE

<i>L'histoire du travail intellectuel</i>	Joseph LEDIT, S.J.....	5
<i>Le cycle historique de la pensée scientifique</i>	Léon LORTIE.....	16
<i>Le devoir du travail intellectuel</i>	L.-M. REGIS, o.p.....	30
<i>Le droit de la Personne humaine au travail intellectuel:</i>		
<i>aspect philosophique</i>	Paul LACOSTE.....	43
<i>aspect sociologique</i>	Gérard LEMIEUX.....	51
<i>aspect juridique</i>	Albert MAYRAND.....	63
<i>Progrès technique, culture des masses</i>	Jean de LAPLANTE.....	79
<i>L'urgence du travail intellectuel d'inspiration</i>		
<i>chrétienne</i>	Esdras MINVILLE.....	86
<i>Courrier des lettres</i>	Roger DUHAMEL.....	95

Directeur: Roger DUHAMEL

L'EAU QUI PENSE A VOTRE FOIE

CÉLESTINS



Huit adultes sur dix ont un foie fatigué, encombré, donc déficient. Va-t-il falloir comme tant d'autres vous astreindre à un régime « triste » ?

Inutile, si vous prenez la régulière précaution et si agréable de votre VICHY-CELESTINS quotidien.

Son action spécifique, bien connue, stimule les multiples fonctions du foie, exerce un effet des plus salutaires sur le système digestif en général, et constitue un excellent diurétique. Demandez l'avis de votre médecin.

Pour être "bien", buvez **Vichy!**
CÉLESTINS

EAU MINÉRALE NATURELLE - PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT FRANÇAIS

RECOMMANDÉE ET PRESCRITE PAR LE CORPS MÉDICAL DANS LE MONDE ENTIER

Méfiez-vous des imitations!!! Exigez « CÉLESTINS »

L'ACTION UNIVERSITAIRE

revue trimestrielle

publie

CARREFOUR '50

Journées catholiques des Intellectuels canadiens

LA PERSONNE HUMAINE ET LE TRAVAIL INTELLECTUEL
16-19 février '50

CARREFOUR '50

Quatre journées d'études ont réuni cette année, du 16 au 19 février dernier, environ cent cinquante hommes de profession et étudiants, prêtres et laïcs, à l'Université de Montréal; ces journées ont pris le nom de CARREFOUR '50, et ont donné naissance au Centre Catholique des Intellectuels Canadiens.

Le sujet proposé était La Personne humaine et le Travail intellectuel. L'étude était ainsi répartie. L'Histoire du Travail intellectuel, Le Devoir du Travail intellectuel, le Droit de la Personne humaine au Travail intellectuel, les Conflits entre la vie quotidienne et le Travail intellectuel, et l'Insertion du message du Christ dans notre vie d'Intellectuels.

Le temps consacré à ce travail fut lui aussi partagé entre des conférences, des communications et des forums. Les communications étaient le fruit des discussions d'une petite équipe appartenant aux diverses disciplines de l'esprit. Les forums furent des discussions denses, fructueuses, auxquelles la majorité des participants contribuèrent. Communications et forums traitaient de questions connexes au plan des Journées.

L'ACTION UNIVERSITAIRE publie aujourd'hui, dans un esprit de fraternelle collaboration, le texte des conférences et grands travaux du CARREFOUR. C'est là le premier témoignage d'un travail efficace qui ne fait que commencer; il n'est pas question de résoudre concrètement des problèmes, mais de chercher ensemble les éléments nécessaires à leur solution chrétienne; il appartient à chacun ensuite d'en faire son profit, de tirer ses conclusions personnelles et de les appliquer à la vie quotidienne.

CROIRE & SAVOIR, le Bulletin d'Études du Centre Catholique des Intellectuels canadiens, publie chaque mois quelques-uns de forums et communications de CARREFOUR '50, et des travaux des Carrefours mensuels tenus à l'université le quatrième lundi de chaque mois.

Voici donc, sans autre préface, les principaux travaux de CARREFOUR '50.

L'HISTOIRE DU TRAVAIL INTELLECTUEL

Joseph LEDIT, s.j.

*“Au commencement était le Verbe
Et le Verbe était en Dieu
Et le Verbe était Dieu.
Il était au commencement en Dieu.
Tout par lui a été fait
Et sans lui n'a été fait
Rien de ce qui existe.*

Cette page de saint Jean, écrite pour annoncer au monde la suprême manifestation de l'intelligence sur la terre, l'incarnation du Verbe, non seulement prouve la primauté de l'intelligence, mais aussi que toutes choses procèdent, au commencement, de l'intelligence même de Dieu. C'est, si j'ose dire, l'histoire du tout premier travail intellectuel dans lequel tous les autres travaux intellectuels allaient être contenus.

Sans Lui, rien n'a été fait de ce qui existe. Les intelligences humaines à leur tour ne peuvent rien, à moins d'être coordonnées à l'Intelligence divine comme une cause seconde à sa cause première. L'homme n'a pas seulement été créé à l'image de Dieu, c'est plus que cela puisqu'il est une image vivante dans laquelle Dieu souffla la vie; image vivante, intellectuelle, et qui n'a pas de lumière propre, mais qui reflète la lumière qui lui est donnée par la première Intelligence, qui est en même temps l'Être, la Vie, la Lumière et l'Acte pur. La vie était la lumière des hommes.

Les civilisations humaines se sont développées par le travail des intelligences humaines. Au début de l'histoire de chaque peuple, la vie intellectuelle était essentiellement religieuse. Il en fut ainsi dans tous les pays. D'après N. Nikolski, qui publia un savant ouvrage sur les origines de la littérature russe, en 1930, les débuts de la littérature en ce pays coïncidèrent avec le commencement du christianisme. Dix-sept ans après la révolution bolchevique, c'était un témoignage intéressant. Les auteurs matérialistes prétendent que ce fait est dû à ce que l'homme primitif, inculte, grossier, ignorant, affolé devant l'inconnu, inventa des dieux, comme une intelligence malade qui se pro-

jette elle-même au dehors en créant des chimères et des illusions. Cela supposerait, ce qui est faux, que l'intelligence humaine progresse nécessairement et que la somme de connaissances expérimentales élève infailliblement l'esprit humain à un degré de perfection plus élevé. Cela supposerait, ce qui est faux, que la sagesse accumulée de huit siècles d'immenses progrès a fait de Hitler, par exemple, une intelligence supérieure à celle de saint Thomas, d'Aristote, ou de Jésus-Christ. Il suffit de poser ainsi le problème pour prouver que la solution rigoureusement matérialiste est intenable.

Situé entre Dieu et la création, entre l'Intelligence Suprême et le monde matériel, l'homme peut tourner son intelligence soit vers son Créateur, et nous aurons alors la théologie et les diverses disciplines qui s'y rattachent; soit à l'intérieur de lui-même pour explorer le mystère de sa propre conscience, et ici nous aurons la philosophie en général et surtout la psychologie; soit encore vers le monde extérieur pour en discerner les lois. Il peut aussi, puisqu'il est libre, puisqu'il contrôle sa destinée, séparer Dieu de l'homme et de la création, c'est-à-dire, tenter de le supprimer. Cela, c'est la trahison de l'Intelligence. De nos jours, on pourrait dire que l'intelligence a commis cette trahison suprême, puisqu'elle estime que le seul travail intellectuel réel est celui de l'intelligence séparée de Dieu; cela, nous ne pouvons pas l'admettre. Et cela pose tout le problème du rapport de la religion avec l'intelligence. Pour réparer les ravages causés par l'abus de l'intelligence, qui avait voulu connaître expérimentalement non seulement le bien, mais aussi le mal, l'Intelligence éternelle se fit le premier-né de toutes les créatures.

Nous disions que, la première littérature humaine fut une littérature religieuse. Nous ne nous arrêterons pas à l'époque préhistorique, mais quand il y a environ cinq mille trois cents ans parut un des deux plus anciens livres du monde, Les Instructions de Ptah Hotep aux princes égyptiens, les idées morales étaient déjà tellement développées que monsieur Lecomte du Nouy dans *Human Destiny* remarqua: "Il y a six mille ans, les idées morales avaient atteint un degré tellement élevé qu'il a été à peine dépassé de nos jours". Ceci, par exemple, n'a rien perdu de son actualité:

Il s'adresse au chef de famille:

"Si tu es sage, tu prendras soin de ta propre maison; tu aimeras ta femme, tu la nourriras, tu l'habilleras, tu la soi-

gneras si elle est malade. Remplis son cœur de joie durant toute sa vie, et ne sois pas sévère avec elle”.

N'avez-vous pas ici la solution de la question sociale, sauf qu'aujourd'hui il n'y a plus de serviteurs mais des ouvriers? Mais le principe demeure :

“Sois bon pour tes ouvriers autant que tes moyens te le permettront. Il n'y a pas de paix et de bonheur dans un pays où les ouvriers sont malheureux”.

Il s'adresse maintenant au prince: “Si tu cherches de : responsabilités, applique-toi à être parfait”.

C'est ce que le Pape rappelait dans son discours de Noël 1944, quand il déterminait ce que devait être la démocratie. Il montrait que les hommes d'État devaient tous se distinguer par leurs qualités personnelles, moins par les machines électorales ou les habiletés manœuvrières.

“Si tu cherches des responsabilités, applique-toi à être parfait. Si tu prends part à une réunion, rappelle-toi que le silence vaut mieux qu'un excès de paroles”.

Si l'on prescinde la Révélation, on peut souscrire à l'appréciation de Lecomte du Nouy, à savoir que cette morale primitive avait atteint “un degré tellement élevé qu'il a été à peine dépassé de nos jours”.

Un peu plus tard, le fondateur de la dynastie babylonienne Hammourabi, donnait au monde son premier code de lois. N'étant ni avocat, ni législateur, il m'est difficile de le commenter, sauf pour me permettre une légère malice; il croyait à la propriété privée autant que les Anglo-Saxons des dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième et vingtième siècles. N'a-t-on pas dit que le grand commandement de notre époque est “Tu respecteras la propriété de celui qui en a, et plus il en a, plus tu le respecteras”. Le vieil Hammourabi en était arrivé à peu près là.

De la même époque datent les cosmogonies babyloniennes, l'épopée de Gilgamesh. On peut faire des comparaisons entre les récits bibliques et ceux-ci, puisqu'ils rapportent les mêmes événements: la création du monde, le déluge. Déjà l'intelligence humaine avait perdu beaucoup de sa clarté. C'était une toute petite lumière qui brillait dans les ténèbres de Babylone. Je cite l'épopée de Gilgamesh qui rapporte les paroles de Uta-Napishtim, le Noé babylonien :

“J’entrai dans le vaisseau et je fermai ma porte...

Dès que brilla le petit jour

Monta du fondement des cieux une nuée noire

En laquelle hurlait le dieu Adad...

Le frère ne voit plus son frère

Les gens ne se reconnaissent plus.

Dans les cieux, les dieux eurent peur du déluge.

Et ils s’enfuirent, ils montèrent aux cieux du dieu Anoum (dieu du ciel)

Les dieux, comme des chiens, s’accroupirent, ils se couchent au dehors

Les dieux hurlent, ils s’asseyent en pleurs.

Après le déluge, Marduk offrit son sacrifice:

Je plaçai une offrande sur la tour de la montagne,

Sept et sept encensoirs

Dans leur partie inférieure je répandis du roseau, du cèdre, du myrte

Les dieux flairèrent l’odeur, les dieux flairèrent la bonne odeur.

Les dieux, comme des mouches, se rassemblèrent au-dessus du sacrificateur.

Il n’y a pas de rapport entre ce polythéisme grossier, irrespectueux, et le magnifique récit de la Genèse. Ils racontent cependant le même événement dont les grandes lignes étaient restées dans la mémoire des gens. En dehors de cette substance primitive, il n’y a rien de semblable. Le récit de la Genèse est plus simple, plus près des faits; il est aussi plus près de Dieu. C’est pourquoi il est plus beau, et il est plus vrai.

Vers cette époque, ou bien deux ou trois cents ans plus tard, à peine, mais qu’est-ce que c’est deux ou trois cents ans dans l’histoire de l’humanité, se rédigeaient les Védas. C’est l’hymne à l’univers vivant, divinisé, invoqué avec un lyrisme qui tourne aisément à l’extase et au délire. Il n’y a pas encore de trace du pessimisme qui plus tard remplira l’Inde; on est encore baigné de la lumière primitive, mais cette lumière ne laisse pas voir la distinction entre l’œuvre de Dieu et Dieu. Elle divinise la création et l’homme en voyant la beauté du monde, se laisse distraire et ne reconnaît plus le Créateur. Voici un hymne consacré à l’aurore:

*“Voici qu’est arrivée la lumière, la plus belle des lumières:
le signal radieux est apparu devant nous puissant déjà.
Comme la Nuit avait été incitée par Savitar (dieu qui
commande au rythme du jour et de la nuit), la voici qui
cède sa couche à l’aurore.*

La brillante est venue toute blanche avec son veau brillant, la noire a cédé devant elle son séjour. De même race l'une et l'autre, se faisant suite immortelle, les deux moitiés du jour procèdent, effaçant tour à tour leurs couleurs.

Commune est la route des deux sœurs, illimitée; elles la suivent l'une après l'autre, instruites par les dieux. Elles ne se heurtent ni ne s'arrêtent, elles sont bien ajustées. Nuit et Aurore au même cœur, si leur forme est diverse.

Guide éclatant des libéralités, elle est apparue, radieuse, elle nous a ouvert les portes. Elle a mis en branle le monde des vivants, elle nous a révélé les richesses: l'Aurore a éveillé tous les êtres.

Celui qui couchait en travers, elle l'incite à marcher, la libérale, tel autre à quêter sa nourriture ou son argent. Ceux qui ont faible vue, elle les fait voir au loin. L'Aurore a éveillé tous les êtres.

.....

Mère des dieux, visage d'Aditi (terre mère, accouplée au ciel père), emblème du sacrifice, haute aurore, resplendis. Fais gloire à notre prière, lève-toi, laisse-nous naître parmi les hommes, toi qui portes toutes les faveurs!

La splendide, l'heureuse récompense qu'apportent les Aurores à qui sacrifie et qui peine dans le rite, veuillent Mitra et Varuna nous l'accorder, et Aditi et le Fleuve et la Terre et le ciel.

Ce n'est pas la splendeur limpide du cantique du Soleil; la lumière est plus trouble, mais quel frémissement dans ces strophes. On y pressent l'extase d'un peuple qui s'approche dangeureusement du délire mais qui se retient tout en étant surexcité par les rites qu'il accomplit, car les Védas sont avant tout des livres rituels. Cette liturgie n'était pas ce que Dieu voulait. Bientôt, la hardiesse de la pensée indienne, éclatante comme le soleil des tropiques, s'échappa des rites primitifs, des incantations et de l'étreinte traditionnelle du sacerdoce trop conservateur. L'intelligence n'accepta pas cette attribution d'une efficacité supérieure à des phénomènes naturels. Elle chercha donc à

pénétrer au delà, jusqu'à la première parole. Car ici encore, on pressentit qu'au commencement était le Verbe. La synthèse se fit dans Brahman, la parole sacrée formulée par l'officiant, qui sera adorée comme l'absolu. Il y avait une comparaison à faire entre l'absolu de Hegel et celui de la philosophie brahmanique. Cette étrange tendance vers l'absolu, un absolu mystérieux qui est en même temps la base du monde, qui est le tout, mais qui en même temps aussi est peut-être le néant, quelque-chose qui existe au dehors et qui existe davantage peut-être à l'intérieur de soi-même. Peut-être le Brahma s'approche davantage de la vérité que le philosophe allemand qui devait écrire tant de siècles après, quoique, dans l'un et dans l'autre, on retrouve une même indescriptible intuition de génie. Écoutez le Brahma, voici son récit de la création; comparez-le en même temps avec ce que vous savez de la Genèse

“Il n'y avait pas l'être, il n'y avait pas le non-être en ce temps. Il n'y avait ni espace, ni firmament au delà. Qu'est-ce qui se mouvait? Où, sous la garde de qui? Y avait-il l'eau profonde, l'eau sans fond?”

Ni la mort n'était en ce temps, ni la non-mort, ni aucun signal distinguant la nuit du jour. L'un respirait sans souffle, mù de soi-même, rien d'autre n'existait au delà.

A l'origine, les ténèbres couvraient des ténèbres; tout ce qu'on voit n'était qu'onde indistincte; enfermé dans le vide, l'Un, accédant à l'être prit alors naissance par le pouvoir de la chaleur.

D'abord le désir se développa, qui fut le premier germe de la pensée. Cherchant avec réflexion en leurs âmes, les Sages trouvèrent dans le non-être le lien de l'être.

Leur cordeau était tendu en diagonale; quel était le dessus, quel était le dessous? Il y eut des porteurs de semence, il y eut des vertus; en bas était l'énergie spontanée, en haut le Don.

Qui sait en vérité, qui pourrait l'annoncer ici; d'où est issue, d'où vient cette création? Les dieux sont en deçà de cet acte créateur: qui sait d'où il émane?

Cette création, d'où elle émane, si elle a été fabriquée, ou ne l'a pas été — celui qui veille sur elle au plus haut du ciel le sait sans doute... ou s'il ne savait pas?

Peut-il discerner quelque chose qui ressemble à une vague approche de la Trinité? Le désir, la pensée, l'Être?

Mais avez-vous ressenti l'effrayante inquiétude de cette pauvre intelligence, qui marche dans la nuit toute seule; image qui ne reflète pas ce qu'elle doit refléter, ombre qui veut se détacher de sa réalité, comment cela peut-il conduire à autre chose qu'au pessimisme et au néant?

Alors la paix, la tranquillité ne peuvent s'obtenir qu'en se perdant dans ce Brahman, cet absolu, l'essence des choses, la divinité impersonnelle. L'homme peut y arriver par sa volonté.

“Tout ce qui est, est Brahman. Il faut, en y reconnaissant le commencement, la fin et le présent de tout, être dans la paix, L'homme est volonté; il est, en sortant de la vie, selon qu'il a dans ce monde conçu la volonté. Il faut exercer sa volonté...”

Cette âme qui est au dedans de mon cœur, est plus petite qu'un grain de riz, qu'un grain d'orge, qu'un grain de moutarde, qu'un grain de mil, que le noyau d'un grain de mil; cette même âme qui est au dedans de mon cœur est plus grande que la terre, plus grande que l'espace, plus grande que le ciel, plus grande que tous les mondes.

Source de toute activité, de tout désir, de toute perception d'odeur ou de goût, embrassant tout ce qui est, muette, indifférente est cette âme qui est au dedans de mon cœur. C'est Brahman même. Celui qui se dit: “En sortant de ce monde, je le joindrai”. En vérité, il n'y a pour lui aucun doute.

Cette évasion dans le Nirvana, n'est-elle pas l'ombre d'une divine réalité? L'homme est appelé à entrer dans l'Absolu, dans l'Unité, quand le Christ le conduira au Père. Cette unité de la créature avec son créateur a été annoncée en des termes inoubliables par le philosophe russe Vladimir Soloviev, qui fut un des plus grands penseurs du siècle dernier. Dans ses Cours sur le *Théandrisme*, rédigés longtemps avant son entrée dans l'Eglise Catholique, il avait montré

l'humanité qui s'acheminait vers l'union à Dieu — union dont la doctrine catholique sur le Corps Mystique de Jésus-Christ exprime la plénitude. Mais cela, c'est une consommation, une apothéose.

Plus tard, avec Bouddha, l'intelligence de l'Inde rencontre la douleur; les quatre vérités fondamentales du bouddhisme sont les quatre vérités sur la douleur, sur l'origine de la douleur, sur la suppression de la douleur, sur le chemin qui mène à la suppression de la douleur. On pourrait multiplier les textes. Voici la méditation qui se dirige sur le chemin de l'anéantissement.

“Alors le Bienheureux leur dit ces mots:

Il y a, ô disciples, un plan où n'existent ni terre, ni eau, ni feu, ni air, ni l'infini de l'espace, ni l'infini de la conscience. Ce n'est ni le néant, ni la conscience, ni la non-conscience. Ce n'est ni de ce monde, ni de l'autre monde, ni de l'un et de l'autre, ni du soleil, ni de la lune. Cet état, ô disciples, je ne l'appelle ni venir, ni aller, ni apparaître, ni disparaître. Sans origine, sans évolution, sans arrêt: ceci en vérité est la fin de la souffrance.

Difficile à voir est l'infini, difficile à voir est la vérité. L'attachement est rompu par celui qui sait. Pour celui qui voit, rien ne demeure.

Il y a, ô disciples, un non-né, non-produit, non-crété, non-formé. S'il n'existait pas, ô disciples, un non-né, non-produit, non-crété, non-formé, il n'y aurait pas de délivrance pour ce qui est né, produit, créé, formé. Mais ô disciples, puisqu'il y a un non-né, non-produit, non-crété, non-formé, alors ce qui est né, produit, créé, formé, peut se libérer. Pour celui qui s'attache, l'agitation existe. Pour celui qui se libère, l'agitation cesse. L'agitation ayant cessé, le calme s'établit. Le calme étant établi, il n'y a plus d'inclination. L'inclination étant supprimée, il n'y a plus ni apparition, ni disparition. Cela étant il n'y a plus ni mort ni renaissance. Cela étant, il n'y a plus ni ici ni au delà ni rien entre l'un et l'autre”.

Ceci en vérité est la fin de la souffrance.

Toute l'ascèse bouddhiste, tout le pessimisme indien tend à cette fin. L'homme tâche par son ascèse intellectuelle de s'évader au delà de tout, dans l'indescriptible, indéfinissable, inconcevable *Nirvana*.

Pendant ce temps, la Chine, avec Confucius, recherchait la sagesse dans la vertu. L'idéal, comme dans l'Angleterre moderne, c'est celui du gentilhomme, mais un gentilhomme chinois, très ancien, immortel, qui se rattache au passé pour préparer l'avenir. Voici comment ils travaillaient à la sagesse. Je cite une page célèbre, La Grande Étude :

“La voie de la grande étude consiste à faire resplendir sa Vertu, à renouveler les autres hommes, à ne s'arrêter qu'à l'extrême perfection.

Ce n'est que lorsqu'on sait le terme auquel l'on doit tendre et s'arrêter que l'on sait à quoi se fixer, et ce n'est que lorsqu'on sait à quoi se fixer qu'on peut jouir de la tranquillité d'esprit; ce n'est que lorsqu'on jouit de la tranquillité d'esprit que l'on peut vivre en paix, ce n'est que lorsqu'on vit en paix que l'on peut s'adonner à la réflexion, et ce n'est que par la réflexion que l'on atteint à la vertu.

Les êtres ont une origine et un fin, les activités ont un terme et un commencement. Quand on sait mettre chaque chose en son rang, on est tout près du Tao.

Ceux qui, dans l'antiquité, désiraient faire resplendir la Vertu dans l'Empire commençaient par bien gouverner leur domaine; désirant bien gouverner leur domaine, ils commençaient par mettre de l'ordre dans leur famille; désirant mettre de l'ordre dans leur famille, ils commençaient par se cultiver eux-mêmes; désirant se cultiver eux-mêmes, ils commençaient par régler leur cœur; désirant régler leur cœur, ils commençaient par rendre sincères leurs sentiments, ils commençaient par pousser leur savoir au plus haut degré. Pousser son savoir au plus haut degré, c'est scruter les êtres.

Quand ils avaient scruté les êtres, leur savoir était poussé au plus haut degré; quand leur savoir était poussé au plus haut degré, leurs sentiments étaient sincères, quand leurs sentiments étaient sincères, leur cœur était bien réglé; quand leur cœur était bien réglé eux-mêmes étaient cultivés; quand eux-mêmes étaient cultivés, leur famille était en ordre; quand leur famille était en ordre, leur domaine était bien gouverné; quand leur domaine était bien gouverné, l'Empire jouissait de la grande paix.

Depuis le fils du Ciel jusqu'aux gens du peuple, tous doivent également se cultiver eux-mêmes avant toute chose. Quand la base est dérégulée, il n'est pas possible que les accessoires soient bien ordonnés. Celui qui néglige ce à quoi il devait tenir le plus, on ne l'a jamais vu donner ses soins à ce qui lui importe moins".

Pour arriver à cet état, il faut apaiser son moi intime et le dominer.

"Tant que la joie ou la colère, le plaisir ou la peine ne se sont pas manifestés, on dit qu'il y a état d'équilibre; quand ces passions se produisent tout en restant dans la juste mesure, on dit qu'il y a état d'harmonie. L'Etat d'équilibre est le point de départ de tout l'univers. Quand les états d'équilibre ou d'harmonie sont parfaits, chaque chose trouve sa place dans le ciel et sur la terre, et les dix mille êtres parviennent à leur plein développement.

Et nous n'avons pas parlé de la Grèce! On aurait aimé s'y arrêter pour y contempler la culture la plus harmonieuse que le monde ait jamais connue. Ici, tout est nombre, mesure, beauté parfaite, sans nuage, sans imperfection, mais beauté humaine seulement. La littérature, l'éloquence, la poésie, la législation, l'art, la philosophie, tout est classique et parfaitement humain, mais il y manque la touche divine. Nous n'avons pas parlé d'Israël, mais la civilisation d'Israël n'est pas l'œuvre des hommes. Dieu lui-même voulut y parler par ses prophètes.

Ainsi se déroulaient les siècles, et l'humanité cheminait lentement, à travers d'innombrables misères, vers sa rédemption. Elle avait gardé des vestiges plus ou moins diffus, parfois méconnaissables de la première parole, celle de Dieu, qui avait créé le monde. Enfin, on arriva au point convergent de toutes les avenues, au centre du monde, à la synthèse de toute vérité, de toute beauté, et de toute bonté. Le Verbe se fit chair et à tout jamais la terre servit de demeure à l'intelligence de Dieu. Libres comme par le passé, les hommes se laissèrent éclairer par cette lumière, ou s'obstinèrent à rester dans la nuit. La lumière les conduisit à des splendeurs nouvelles; la nuit, incomparablement plus opaque maintenant, mena à des dégradations inouïes. L'Intellectuel catholique, qui sent la petitesse de ses moyens, sait tout de même que lui aussi, dans la mesure où il se laisse conduire par Dieu.

il est une petite "lampe qui brille dans un lieu obscur, jusqu'à ce que le jour vienne à poindre, et que l'étoile du matin se lève". Car il est une image, et la gloire de l'image, c'est de refléter fidèlement ce dont il est l'image. Il n'y a rien de plus encourageant, pour l'intellectuel catholique, que de se savoir guidé et éclairé dans son humble recherche, et dans la communication de ce qu'il a trouvé, par la Sagesse de Dieu.

LE CYCLE HISTORIQUE DE LA PENSÉE SCIENTIFIQUE

par Léon LORTIE,

Professeur à la Faculté des Sciences.

Depuis que l'homme, dans son primitif étonnement, s'est demandé le pourquoi et le comment des phénomènes dont il était le premier témoin intelligent, jusqu'à 1950 alors qu'il cherche à réaliser un engin de mort dont Einstein soutient qu'il signifierait la ruine de l'humanité, l'histoire des sciences nous trace le progrès de l'esprit humain dans son enquête pour comprendre la nature. Malgré l'horreur que nous inspire la réalisation possible des prédictions du père de la relativité, nous devons persister à parler des progrès accomplis par la science, même si nous déplorons l'usage que peuvent faire les hommes des découvertes des savants. L'intelligence ne marque nulle part ni aussi bien son dessein de procéder par ses propres lumières du connu à l'inconnu et de perfectionner sans cesse les procédés et les méthodes d'investigation qui reculent de plus en plus les frontières de notre ignorance.

Quelque paradoxal que cela puisse paraître cependant, nous verrons que, dans l'état actuel de son développement, la science pose à l'homme la question même qu'agitaient les philosophes de la Grèce à l'aurore commune de la science et de la philosophie. Tant il est vrai que la conscience humaine, si grandes soient par ailleurs les lumières de la raison, se meut toujours dans le cercle étroit où s'opposent le mal et le bien. La science, entendue dans le sens qu'on lui donne depuis la Renaissance, et la philosophie, telle qu'on l'a comprise presque dès ses débuts, sont deux démarches bien différentes de l'esprit. La première cherche à saisir la signification des phénomènes naturels afin de domestiquer les forces qui les produisent et d'en faire bénéficier

LA BONNE
Ménagère
SAIT QUE
LES
**BISCUITS
DAVID**
COMPLÈTENT LE
REPAS FAMILIAL



●
**LES BISCUITS
DAVID SONT
TOUJOURS
FRAIS,
CROUSTILLANTS
ET SAVOUREUX!**
●

Si votre épicier ne les a pas,
envoyez son adresse à

DAVID & FRÈRE LIMITÉE
1930, rue Champlain, Montréal

CRÉDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN

PRÊTS EN PREMIÈRE HYPOTHÈQUE

5 est, rue ST-JACQUES
MONTREAL

Succursales : Québec — Toronto — Winnipeg

Régina — Edmonton — Vancouver

Courtiers
en douane

Expéditeurs
Transitaires

C.-E. RACINE & CIE, Ltée
Edifice Board of Trade

MAquette 5293 — Montréal

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

SÉNATEUR DONAT RAYMOND,
Président

BEAUDRY LEMAN

L.-J.-A. AMYOT,

RENÉ MORIN,
Vice-présidents

HONORÉ PARENT, c.r.
Directeur général.

Exécution de testament — Fiducies

Administration de biens — Prêts sur gage
et nantissement.

Agences financières — Liquidations
Caisses de retraite.

84 ouest, rue Notre-Dame 71, rue St-Pierre
MONTREAL QUEBEC

Ch.-Auguste Gascon, J.-Ed. Jeannotte,
Prés. Vice-Prés.
J. Art. Tremblay, sec.

La Compagnie Mutuelle d'Immeubles Ltée

(Incorporée par Charte Fédérale en 1903)

La caisse d'épargne pour prêts mutuels
Versé à ses membres : 11,000,000.00

Siège social :
1308 est, rue Sainte-Catherine — Montréal

BERNARD BERNARD DENIS TREMBLAY

(CORPORATION GENERALE DE
RECouvreMENT et de CREDIT)

Licenciés en vertu de la loi
des Agents de Recouvrement
RECouvreMENTS ET ACHATS DE
COMPTES — GARANTIE DE \$5,000

10 ouest, rue ST-JACQUES TEL.: PL. 3011

les humains. Son but est double car elle satisfait l'intelligence par l'harmonie et la beauté des concepts en même temps qu'elle procure un bien-être matériel toujours plus grand. La philosophie, de son côté, en s'évadant du concret et du mobile, parvient enfin à trouver la Sagesse qui enseigne les règles de vie codifiées dans une éthique naturelle. Ces deux activités de l'esprit humain n'ont rien de contradictoire. Elles sont indépendantes l'une de l'autre et chacune cherche un aspect de la vérité. Nous verrons à la fin que ces aspects sont complémentaires et que, dans la mesure où la science peut être sûre, à chaque instant, de la valeur de ses conclusions, les progrès réalisés par les savants représentent une des plus belles conquêtes de l'intelligence.

Fondée sur l'observation, la science plonge ses premières racines dans les temps les plus reculés de la préhistoire. L'acquisition des techniques, l'invention des machines simples, la connaissance de la voûte étoilée, la découverte des nombres et du calcul sont le résultat d'un empirisme commun à toutes les civilisations de l'Antiquité. Pour nous qui sommes les héritiers de la tradition occidentale, c'est en Egypte et en Mésopotamie que nous en trouvons les prémices. Même si leur savoir était étendu, les peuples de ces régions n'ont pas pu s'élever au-dessus du fait particulier ni se libérer du merveilleux qu'ils trouvaient, sauf les Hébreux, dans leurs mythologies nationales. L'élaboration du calendrier, la construction des pyramides, le système de numération des Assyriens, les connaissances astronomiques des Chaldéens témoignent sans doute d'une réelle intelligence de la part de ceux à qui nous les devons mais ces réussites ne sont pas marquées du signe de la raison que les Grecs semblent avoir pu les premiers exercer avec succès

Indépendamment de la mythologie, les physiologues ioniens, dont le premier fut Thalès de Milet, cherchent dans la nature même la cause des phénomènes naturels et une explication du monde. Un élément primordial, l'eau, l'air ou le feu, se transforme et produit tous les phénomènes de la nature. L'un de ces philosophes, Anaximandre, va même jusqu'à proposer un élément abstrait comme la source de toute chose. De son côté, l'école de Pythagore voit dans le nombre l'origine et la raison de tout ce qui existe. A la suite de Leucippe, Démocrite développe la théorie atomique. Chacun de ces physiologues est l'auteur d'une théorie à laquelle s'attache son nom alors que nous

ne connaissons toujours, chez les peuples plus anciens, que la doctrine officielle et anonyme acceptée, semble-t-il, par tous et sans discussion.

Les systèmes des premiers physiologues introduisaient les idées de transformation, d'infini et de vide. D'autres penseurs grecs, réfléchissant sur les difficultés que présentaient ces notions, s'érigèrent contre elles. Un poète, Xénophane, suivi par son disciple Parménide et, plus tard par toute l'école des Eléates, posa le problème sur un plan différent. Faut-il se fier aveuglément au témoignage de nos sens, qui nous trompent souvent, et suivre la voie de l'opinion, qui est trompeuse et illusoire, ou s'engager dans la voie de la vérité qui se fraie un chemin dans le monde plus sûr des principes? S'appuyant alors sur le principe d'identité, ces philosophes battent en brèche les doctrines de leurs prédécesseurs et placent le débat sur le plan métaphysique où les idées de vide, d'infini et de mouvement s'opposent à celles de l'être fini, indivisible et immuable. Des tentatives de solution, telle celle d'Empédocle, ne satisfont pas entièrement l'esprit mais la dialectique de Socrate et l'idéologie de Platon préparent la voie à la magistrale synthèse d'Aristote qui ordonne les règles de la logique et fonde une métaphysique rigoureuse et réaliste. Fort de la sûreté de ses principes et de la puissance de sa logique, Aristote subordonne la physique à la métaphysique. L'explication qu'il donne du monde est claire, harmonieuse, logique et satisfaisante pour l'esprit; elle correspond à peu près à la réalité telle que la connaissaient les Anciens. L'usage du syllogisme rendra facile à Euclide la tâche d'élaborer ses *Éléments* de géométrie puis à Apollonius de Perge l'invention des sections coniques. L'œuvre d'Aristote favorise éminemment le progrès des sciences à principes telles que la géométrie mais elle paralyse le développement de l'arithmétique, fondée sur le discontinu, et des sciences naturelles et physiques qui reposent sur l'observation et l'expérience. Elle donne en outre une fausse sécurité à une science comme l'astronomie qui peut s'accommoder, à la rigueur, de principes *a priori* pourvu que les résultats du calcul correspondent grossièrement aux phénomènes observés. C'est ainsi que le système héliocentrique d'Hipparque, repris et amplifié par Ptolémée, pourra s'imposer et durer si longtemps.

A part l'œuvre admirable d'Archimède, la période qui suit l'enseignement d'Aristote ne présente guère que des œuvres secondaires. L'école alexandrine sert comme de repoussoir à celle d'Athènes. Ce

fut encore pire au cours de la domination de Rome car les Romains méprisaient la science. Ils furent des grands législateurs et des ingénieurs solides et audacieux mais leur esprit ne se plaisait pas dans les subtilités qui passionnaient les Grecs. Ils laissèrent périlcliter la philosophie et les sciences. Le seul nom qui survive avec quelque éclat est celui de Galien qui était d'origine grecque. Il renoue la tradition d'Hippocrate et lui dispute l'autorité. Avec Aristote et Ptolémée, il formera le trio contre lequel s'acharnera la Renaissance.

Quant aux Chrétiens, dont la carrière commence, on ne saurait les accuser d'avoir entravé le progrès des sciences; ils avaient trop à faire pour se protéger contre les persécutions. Ils prêchaient une doctrine qui n'avait que faire des concepts de la science pour y voir une rivale. Mais à mesure que la chrétienté gagnait les milieux intellectuels, on vit des chrétiens s'efforcer de concilier la doctrine du Christ avec les systèmes des philosophes antiques. Des chrétientés furent même fortement platoniciennes. La secte des Nestoriens, déclarée hérétique, s'enfuit en Syrie, emportant avec elle ce qu'on avait sauvé des œuvres des philosophes grecs. C'est de ce dépôt que se répandra dans l'Islam la doctrine d'Aristote et de Ptolémée.

Peu versés eux-mêmes dans les choses de l'esprit, les Arabes bénéficièrent des dons intellectuels de quelques peuples qu'ils conquièrent. Les Perses, les Syriens, les descendants des Nestoriens conservèrent et augmentèrent les connaissances des anciens tandis qu'en Europe, le déclin et la chute de l'Empire romain voyaient la science et la philosophie dépérir de plus en plus presque partout. Des flots d'intelligence et de curiosité subsistaient en certains endroits, principalement en Irlande et en Angleterre, mais leur rayonnement était bien faible. C'est pourtant de ces écoles monastiques et de ces cloîtres que naquit le mouvement philosophique du moyen âge. A cette pensée qui se réclamait des Pères de l'Église vint s'ajouter le trésor des œuvres qu'avaient conservé les Arabes. Le 13^e siècle renoua le contact, négligé par les Romains, avec les œuvres d'Aristote, de Galien et de Ptolémée.

Grand par sa philosophie et sa théologie, le haut moyen âge voulut aussi s'engager, mais plus timidement, dans la voie de l'observation, de l'expérience et de l'exactitude. Le moine Roger Bacon, le croisé Pierre l'Étrange, l'évêque Nicole Oresme s'appuyaient sur des

principes fort différents de ceux de la pensée spéculative. Ils vivaient en des siècles qui ont vu se construire les grandes cathédrales, tonner pour la première fois la poudre à canon, la boussole diriger les navigateurs et de nombreux voyageurs traverser l'Asie jusqu'en Chine pour en rapporter la soie, le papier, la poudre noire et les lunettes. Tout cela précédait de peu l'invention de l'imprimerie, la découverte du nouveau monde et l'explosion de la Réforme religieuse. Tandis que la philosophie traditionnelle accordait à la physique d'Aristote une autorité absolue, quelques esprits curieux et audacieux comprirent, comme autrefois Aristote lui-même, que, dans l'ordre des connaissances naturelles, l'observation et l'expérience apportent plus facilement la certitude que ne le peut le raisonnement.

Les premières manifestations de la science moderne datent du milieu du 16^e siècle. Ce réveil de la pensée originale, annoncé par les ouvrages de Copernic et de Vésale, produit enfin les œuvres maîtresses de Galilée, de Francis Bacon et de Descartes. Tous trois refusent de suivre plus longtemps Aristote et introduisent des façons nouvelles de penser. La querelle de Galilée avec les philosophes et les théologiens devait fatalement se produire. Elle éclata parce que les tenants de la philosophie traditionnelle étaient fortement retranchés dans des positions qu'ils défendaient avec d'autant plus d'âpreté qu'ils s'attachaient davantage à la lettre de leurs doctrines qu'à son esprit. D'autre part, le langage que tenait le savant florentin ressemblait étrangement à celui que parlaient les hérétiques Giordano Bruno et Michel Servet. La physique et la philosophie avaient été jusque là si intimement liées, la philosophie était si étroitement associée à la théologie qu'on ne concevait pas qu'on pût attaquer la première sans ruiner en même temps la théologie et la foi elles-mêmes. Il était nécessaire quand même qu'on dissociât la physique de la métaphysique si on voulait que la science expérimentale fit quelque progrès. Il était même fatal qu'il en fût ainsi parce que les inventions naissaient de toutes parts qui allaient mettre aux mains des expérimentateurs le télescope, le thermomètre et le baromètre en même temps que les mathématiques s'enrichissaient des méthodes fécondes de l'algèbre, de la géométrie analytique et du calcul infinitésimal.

Pour rompre avec un passé que d'aucuns considéraient encore comme détenteur de toute la vérité, il fallut aux savants du grand siècle

un singulier courage. Les luttes intérieures qu'ils eurent à livrer se traduisent par les crises mystiques dont la vie de Descartes, de Pascal, de Boyle et de Newton nous racontent l'aventure. Le songe de Descartes l'orienta vers la réalisation d'une nouvelle philosophie, la résolution de Pascal inclina celui-ci vers l'apologétique, les scrupules de Robert Boyle le portèrent à vouloir concilier la foi et la science et Newton préféra longtemps la lecture de la Bible à la publication de ses découvertes scientifiques. Mais le mouvement était lancé. La science, en possession de ses propres méthodes, allait de l'avant et distançait la philosophie spéculative. Les observations astronomiques de Kepler donnaient raison à Copernic tout en le corrigeant, les travaux de William Harvey démontraient la circulation du sang, les calculs de Newton, de Leibniz et de Huyghens facilitaient l'explication des phénomènes de la nature et permettaient même de faire entrer l'univers entier dans le cadre de la science exacte et expérimentale.

Le dix-septième siècle avait accompli une révolution dont il n'est guère d'exemple dans l'histoire de l'humanité. La phrase de Pascal sur les deux infinis pourrait le résumer. Depuis l'infiniment petit qu'observaient au microscope les Hollandais Leuwenhoek et Swammerdam, jusqu'à l'espace infiniment grand dans lequel gravitent les planètes dont Newton réduisait le mouvement à quelques équations, l'univers obéit à des lois dont l'intelligence humaine peut trouver la forme et l'énoncé.

Ce fut le sort du dix-huitième siècle de faire progresser la biologie, la physiologie, l'électricité, le magnétisme et la chimie. Grâce au mécanisme que Descartes et Newton avaient introduit dans la science, il est désormais possible non seulement de décrire les phénomènes mais d'en donner une représentation concrète. S'il reste encore, au siècle des lumières, quelques êtres de raison tels que le calorique, le fluide électrique et la force vitale, ce ne sont pas là des abstractions comme celles qu'admet la philosophie. A la suite de Newton qui a lutté contre Descartes, la science se méfie de la métaphysique. Elle a tellement conscience de sa propre valeur qu'elle peut, par la voix de Laplace, proclamer la connaissance absolue qu'elle aura un jour de tous les phénomènes. Les grands mathématiciens de cette époque, Lagrange, Euler, Legendre sont largement responsables de ce triomphe.

Après l'intervalle sanglant de la Révolution française la marche en avant de la science reprend avec une nouvelle vigueur. La chimie, que Lavoisier venait de mettre au monde, reçoit de Dalton une puissante impulsion lorsqu'il transforme en une hypothèse scientifique solidement établie le concept métaphysique des atomes de Leucippe et de Démocrite. La pile électrique, inventée par Volta, est le point de départ d'un développement original lorsque Ampère imagine sa théorie de l'électromagnétisme. De là viendront, grâce à Faraday, le télégraphe, le moteur et le téléphone électriques avant que Clerk Maxwell fasse une nouvelle synthèse, la théorie électromagnétique de la lumière, d'où découleront la télégraphie sans fil et la radio.

Après les expériences de Rumford sur la nature de la chaleur et l'invention de la machine à vapeur par Watt, le génie de Sadi Carnot pose les bases de la thermodynamique, discipline qui englobera un jour toute la physique et toute la chimie. Cette dernière conquiert bientôt le monde organique et réussit à produire synthétiquement les corps les plus compliqués. S'alliant à l'électricité, elle explique les lois du monde inorganique à l'aide de la théorie des ions. Avec la classification périodique de Mendeleev, la chimie s'avère une science aussi exacte que l'astronomie puisqu'elle peut prévoir l'existence et la découverte des éléments chimiques tout comme Leverrier a pu annoncer, avant de l'avoir vue, la position qu'occupait dans le ciel une planète encore inconnue.

La biologie se transforme entre les mains de Cuvier, de Schwann, de Dutrochet, de Müller, de Magendie et de Claude Bernard. Avec eux la théorie cellulaire s'implante et la physiologie devient une science autonome. Bientôt viendra la théorie de l'évolution que proposeront en même temps Wallace et Darwin. Tous ces succès coïncident, ou à peu près, avec l'avènement de la philosophie positive d'Auguste Comte qui élimine la métaphysique des préoccupations de la science. La dialectique obscure de Hegel qui prétend retrouver par des raisonnements abstraits et compliqués les lois de la nature physique achève d'ailleurs de détacher de la métaphysique des savants déjà enclins au matérialisme et au déterminisme. Encouragés par les triomphes de la méthode expérimentale, des savants et des philosophes proclament la suprématie de la science positive qui a détrôné la philosophie et qui s'apprête à devenir la nouvelle religion de l'humanité. Renan s'extasie devant

l'avenir de la Science, qui, non seulement doit régir les phénomènes de la nature mais dont les méthodes serviront à l'étude des textes littéraires et sacrés, des arts et de la morale. La science n'avait désormais que faire de tous les dogmes religieux ou philosophiques. Qui oserait défendre la force vitale depuis que Berthelot avait synthétisé l'acétylène et l'alcool ? C'est pourtant à cette même époque que Pasteur découvre le rôle des êtres vivants infiniment petits dans les fermentations et dans la transmission des maladies contagieuses. On pouvait donc douter de l'omniscience puisqu'elle est toujours à la merci d'une découverte imprévue. L'avertissement aurait pu faire réfléchir mais on était dans le plus grand enthousiasme à la pensée que la thermodynamique, la théorie électromagnétique de la lumière et la théorie de l'évolution marquaient l'accomplissement des rêves les plus hardis. Il n'existait plus que deux réalités : la matière et l'énergie. La première était de nature atomique et discontinue, la seconde se propageait de façon continue par des ondes électromagnétiques. La vie était le résultat de l'assemblage des molécules et de l'action des forces. Quant à la pensée, d'aucuns enseignaient que le cerveau la sécrète comme le foie produit la bile. C'est le moment que choisit Brunetière pour demander si la science n'avait pas fait banqueroute en s'engageant si fort dans un matérialisme absolu. Brunetière avait-il des antennes ? Il ignorait sans doute que la science, malgré les succès dont elle se targuait, allait bientôt subir une crise majeure.

Les savants, dans la hâte de célébrer leurs victoires, avaient négligé de réfléchir sur les fondements même de leurs méthodes. Ils oubliaient délibérément certains faits qui ne voulaient pas se plier aux exigences des théories régnantes. L'expérience elle-même devait bientôt leur rappeler que tout l'édifice de la science classique reposait sur des observations, des inductions et des hypothèses. Les observations n'étaient peut-être pas aussi exactes qu'on l'aurait souhaité, les inductions pouvaient être quelque peu osées, les hypothèses ignoraient nécessairement quelques faits jugés sans importance. La vérité est que la synthèse électromagnétique de Maxwell, même si elle recevait une éclatante confirmation par la découverte des ondes hertziennes, postulait un éther aux propriétés contradictoires et dont les expériences de Michelson et Morley ne pouvaient déceler l'existence. De même les lois du rayonnement du corps noir lançaient un défi aux principes de la thermodynamique et la charge électrique des ions individuels était

en contradiction avec la théorie de la variation continue de l'énergie. On avait beau dire que cette énergie était liée à la matière dont on concédait la nature atomique, donc discrète, cela n'arrangeait pas les choses. Et l'on se perdait en conjectures sur la nature des rayons cathodiques dont Crookes pensait qu'ils étaient un quatrième état de la matière. La découverte de l'effet photo-électrique posait un nouvel et troublant point d'interrogation auquel la théorie ondulatoire n'apportait aucune réponse satisfaisante. Si la théorie de l'évolution ralliait maintenant les suffrages de la majorité des biologistes, elle soulevait néanmoins de nombreuses objections et de plus nombreux problèmes quant au mécanisme de la transmission des caractères héréditaires et à l'apparition des formes nouvelles.

De même que l'année 1543 marque le début de la science moderne, on peut dire que l'année 1895 marque le point de départ de la science contemporaine. Elle vit naître les rayons X et l'électron, précurseurs de la radio-activité et du radium, chacune de ces découvertes remettant en question la validité de la mécanique newtonienne. Ce fut plus grave encore lorsque Max Planck expliqua les lois du corps noir en proposant l'hypothèse des quanta qui était la négation même de la continuité de l'énergie. Étendant cette notion des atomes d'énergie à la lumière, Einstein rendait compte des lois de l'effet photo-électrique. Le même Einstein allait plus loin encore en proposant sa première théorie de la relativité. Il laissait de côté les concepts légués par Galilée et Newton et finissait par identifier la matière et l'énergie qui pouvaient, dans certaines circonstances, se transformer l'une dans l'autre. Il semble qu'en se libérant des chaînes de la mécanique classique la physique nouvelle avançait aussi vite que la physique classique l'avait fait en s'émancipant de la métaphysique d'Aristote.

La révolution ne fut pas moins profonde en biologie lorsque de Vries redécouvrit, en même temps que Correns et Tschermak, les lois de l'hérédité qu'avait énoncées, en 1869, le moine tchèque Gregor Mendel. Ici encore un mécanisme de genre atomique présidait à la transmission des caractères héréditaires. Morgan devait bientôt instituer ses longues, patientes et merveilleuses expériences sur les drosophiles et proposer l'hypothèse des gènes ou atomes d'hérédité. La biologie tout entière postule des mécanismes physico-chimiques et électrochimiques tandis que la psychologie et la physiologie s'allient dans les travaux de Pavlov. On voit dans le même temps la psychologie expé-

rimentale prendre une nouvelle direction sous l'impulsion de Sigmund Freud. La découverte des vitamines, des hormones et des antibiotes constitue des triomphes de la physiologie et de la chimie. Les frontières de la vie reculent lorsque Stanley constate l'existence des virus-protéines cristallisées.

Pour revenir à la physique, dont les conquêtes sont assurément les plus fantastiques de toutes celles dont notre époque est le témoin, la période qui suivit la première grande guerre fut particulièrement féconde en révélations étonnantes. C'est alors qu'on prit connaissance de la théorie électronique de l'atome imaginée par Bohr, d'après un premier modèle proposé par Rutherford, et qu'on essaya de comprendre la théorie générale de la relativité qu'Einstein avait publiée au cours des hostilités. Univers à quatre dimensions, notion d'un espace-temps, nouvelle interprétation de la pesanteur, tout cela demandait des confirmations que l'observation et l'expérience devaient bientôt confirmer partiellement. Einstein faisait usage de géométries non euclidiennes, singulièrement celle que Riemann élaborait au dix-neuvième siècle alors que Gauss et Cauchy perfectionnaient les méthodes du calcul infinitésimal. Ces géométries de Lobatchevski et de Riemann semblaient un défi au bon sens mais elles furent utiles à Einstein pour sa conception d'un univers courbe et fini sans avoir de bornes, capable aussi d'expansion comme l'a montré le chanoine Lemaître.

L'atome de Bohr n'aurait pas été possible sans la notion de quanta et sans l'apport de la relativité. Il n'était que le prélude à d'autres découvertes plus étonnantes encore. Rutherford devait bientôt réaliser le rêve ancien des alchimistes en transmutant des atomes et le duc de Broglie allait opérer enfin, par sa théorie de la mécanique ondulatoire, la synthèse des notions d'onde et de corpuscule. Par la découverte de la diffraction des électrons, Davison et Gerner confirmaient cette théorie et rendaient possible l'invention du microscope électronique. Dans ce monde en ébullition de la physique atomique et sub atomique, les découvertes se succédaient à vive allure. Anderson observait l'existence de l'électron positif; on affirmait que la rencontre de ce positon et d'un négaton produit un photon ou atome de lumière d'Einstein; Chadwick découvrait le neutron; Lawrence construisait un cyclotron grâce auquel il produisait des atomes radio-actifs artificiels semblables à ceux que Joliot et Irène Curie venaient de fabriquer par des moyens plus simples. Fermi bombardait l'uranium avec des neutrons et pré-

tendait obtenir des éléments transuraniens. Mais on douta de ses résultats jusqu'au jour où, peu de temps avant la deuxième guerre mondiale, on s'aperçut qu'il avait produit la fission de l'uranium. Fermi avait quand même raison puisque l'on reconnut bientôt que ce bombardement donnait naissance au neptunium et au plutonium. On sait aussi que l'énergie produite au moment de la fission peut servir à amorcer la réaction de fusion des atomes d'hydrogène qui, en produisant de l'hélium, transforment une partie de leur masse en énergie.

Ces découvertes nous paraissent d'autant plus étonnantes que la physique théorique admet, avec Heisenberg et Bohr, qu'elle est condamnée à ne connaître jamais entièrement, et d'un seul coup d'œil, la réalité des phénomènes. Par son principe d'incertitude ou d'indétermination, Heisenberg nous fait savoir que si on observe et mesure avec exactitude l'aspect ondulatoire de la matière et de l'énergie, on ne connaît plus qu'avec une médiocre précision l'aspect corpusculaire des phénomènes observés. Bohr nous enseigne que ces aspects ne sont nullement contradictoires mais complémentaires et que nous ne pouvons les envisager tous les deux à la fois. Ce qui ajoute encore à notre confusion c'est que les lois du monde infra-atomique, étant de nature statistique, sont incompatibles avec le déterminisme rigoureux de la mécanique newtonienne. Mieux encore, ces concepts fondamentaux de la mécanique ondulatoire, de la mécanique statistique et de la relativité ne peuvent s'exprimer que par des symboles mathématiques se refusant à toute interprétation littéraire intelligible. Plusieurs savants sentent tellement bien l'artificial de certaines constructions qu'ils admettent volontiers qu'elles tendent vers un idéalisme dont ils ne peuvent se défendre. Cela résulte principalement du retour qu'ils ont fait sur leurs façons de penser. Ils ne procèdent plus avec l'assurance de leurs devanciers du siècle précédent qui affirmaient péremptoirement la réalité physique de leurs conceptions, forts qu'ils étaient des modèles mécaniques traduisant leurs équations et leurs systèmes.

Si telle est l'attitude des savants que nous connaissons le mieux, ceux des pays occidentaux, il n'en est pas de même des savants qui vivent derrière le rideau de fer. Le matérialisme est pour eux un crédo à la fois politique et scientifique. Il leur est interdit de tendre vers l'idéalisme de leurs collègues démocratiques. Ils n'en parviennent pas moins, à ce qu'on sait, à produire des résultats fort semblables, sinon

identiques, à ceux que nous connaissons. Afin de se libérer des concepts admis par les savants occidentaux, dont ils reconnaissent malgré eux la fécondité, des savants russes tentent de trouver d'autres équations mathématiques ne comportant pas les idées d'incertitude et de relativité. Y réussiront-ils ? Qui pourrait l'affirmer ? L'exemple que vient de nous donner la querelle opposant les biologistes Vavilov et Lysenko nous porte à croire que cette tentative comportera bien des accrocs à la méthode scientifique et n'aura d'autre mérite, aux yeux des Soviets, que de ne pas s'inféoder aux idées de la science bourgeoise. Dans cette querelle ce ne fut pas l'expérience qu'on prit comme critère de la validité des mécanismes mendéliens de l'hérédité mais la conformité des vues de Lysenko avec les intérêts du marxisme. On peut supposer qu'il en sera ainsi des efforts des physiciens soviétiques. Mais si leurs efforts étaient couronnés de succès ? Cela prouverait une fois de plus que, dans la science, les faits sont les seules vérités évidentes. Toute théorie repose en effet sur des hypothèses qui sont des créations de notre esprit. Celles-ci peuvent être fécondes tout en n'étant pas absolument fondées. Notre science ne comporte-t-elle pas bien des faits obscurs et irréductibles à toute théorie régnante ? Signe manifeste que cette science est loin d'être parfaite malgré ses indubitables et merveilleuses réussites.

Ceci nous ramène au point que nous avons indiqué au début de cette discussion. Nous sommes encore en présence du problème que se posaient les philosophes de la Grèce. Ils avaient à opter entre un système qui comportait les notions de vide, d'atome, d'infini et de mouvement et un système reposant sur des principes abstraits les conduisant à la métaphysique et, éventuellement, à la morale. Ils ont choisi la seconde voie qu'ils appelaient celle de la vérité. Ils ont ainsi élaboré une philosophie qui trouva sa pleine expression naturelle dans Aristote et qui, transfigurée par l'apport de la Révélation, trouva son interprète inspiré dans saint Thomas d'Aquin. Volant de ses propres ailes depuis la Renaissance et, pour varier les métaphores, forgeant ses propres outils, la science expérimentale a connu elle aussi de formidables succès qui attestent la valeur de ses méthodes et le bien-fondé de ses aspirations. On peut dire qu'elle se rend compte aujourd'hui de ses propres limites aussi bien dans l'ordre intellectuel que dans l'ordre moral. Loin de nous la pensée de croire qu'elle soit rendue à la limite de ses possibilités conceptuelles. Nous l'avons vue trop souvent changer

de direction et se fonder sur des principes nouveaux; mais nous devons supposer que, même si elle parvient à se renouveler, il y aura toujours un aspect de la réalité qu'elle ne parviendra pas à appréhender à cause même de la façon dont elle envisage l'univers. Il lui est impossible de connaître l'essence des choses telle que la considère la métaphysique. Si jamais les savants parviennent à admettre, ici encore, un autre principe de complémentarité, l'accord que cherchaient les Grecs sera enfin réalisé. De cette seule façon, en donnant droit de cité à une métaphysique réaliste dont la vision du monde est complémentaire de celle de la physique, pourra-t-on éviter d'adhérer au matérialisme auquel sacrifient les savants soviétiques car l'idéalisme des savants contemporains n'est pas une solution définitive. Il est à la merci d'un renversement d'opinion qui peut survenir dès qu'un savant aura réussi à s'évader des concepts actuels.

D'un autre côté, nous avons vu que la science est une activité de l'esprit qui ne connaît pas les notions de bien et de mal. Elle produit néanmoins des résultats que l'homme peut utiliser pour son plus grand bien ou pour son plus grand malheur. Les savants qui ont mis en liberté l'énergie contenue dans le noyau de l'atome ont eu à décider pour eux-mêmes un grave cas de conscience. Ils voudraient bien maintenant que les forces qu'ils ont libérées ne servent qu'à l'avancement de la science et au bien-être de l'humanité. Ce n'est plus aux savants seuls désormais de décider s'il en sera ainsi. L'humanité tout entière doit se convaincre qu'un problème moral existe et qu'on ne le résoudra qu'en revenant à l'idéal que le Christ est venu prêcher sur la terre. Est-ce pour cela que l'Église encourage de toutes ses forces la recherche scientifique la plus audacieuse? Elle sait qu'elle n'a rien à craindre de la science lorsque celle-ci reste sur son terrain. Elle sait aussi que la science mal comprise est un danger non pour elle mais pour l'humanité car une telle science déterministe et matérialiste conduit nécessairement à considérer comme inéluctables des pratiques telles que la limitation des naissances, la stérilisation des inaptes et l'euthanasie. C'est ainsi que la science peut porter atteinte à la liberté humaine et conduire, par la perte du sens moral, à des excès que la sentimentalité et l'utilitarisme matérialiste, bien loin de les arrêter, ne peuvent que précipiter.

Nous voyons que, dans cette conjoncture, la tâche de l'intellectuel et du savant catholiques est immense; ils doivent porter témoignage à la fois de la vérité dogmatique qu'ils possèdent et de la vérité scientifique qu'ils doivent chercher avec une ferveur et une ardeur ne le cédant à nul autre. Sommes-nous en mesure de la faire? Tout dépend de la fermeté de nos convictions et de la profondeur de notre science.

LE TRAVAIL INTELLECTUEL EST-IL UN DEVOIR?

L.-M. RÉGIS, o.p.

Directeur de l'Institut d'Etudes Médiévales.

La réponse à la question posée par le titre de cet article commande, d'une certaine façon, les rapports, les communications et les forums qui vont suivre, puisque le thème de Carrefour 50 est : *La personne humaine et le travail intellectuel*. Voilà pourquoi nous avons traité notre sujet dans une double perspective : celle de ses exigences intérieures que nous essaierons d'exposer avec le maximum de clarté et de brièveté ; celle des travaux qui vont suivre et dont le but sera de préciser, d'explicitier l'un ou l'autre aspect de notre problème. Cette double perspective nous permettra de toucher à tous les aspects essentiels de notre problème sans cependant les développer à la mesure de leur importance ; nous allons donc esquisser un vaste panorama de nos devoirs intellectuels, laissant à d'autres le soin de retoucher le dessin de certaines parties et d'en faire valoir le relief et les perspectives.

Se demander si le travail intellectuel est un devoir sans avoir, au préalable, précisé le sens des expressions qui forment notre problème, c'est s'exposer à toutes sortes d'équivoques sur le sens de la question posée, et conséquemment rendre impossible une réponse claire et précise. Nous allons donc diviser cette étude en deux parties inégales : la première portera sur la signification de la question posée, alors que la seconde nous fournira la réponse.

Première partie

LE SENS DE LA QUESTION POSÉE

Pour déterminer le sens précis du titre de notre article, nous allons instituer une courte enquête dialectique, à deux temps, dont le premier portera sur les vocables et leur signification, et le second sur la signification totale de la question : le travail intellectuel est-il un devoir ?

1) *le sens des mots*: travail, devoir

Le *travail* désigne habituellement une activité laborieuse destinée à produire une œuvre ; il n'est pas considéré comme une fin mais plu-

tôt comme essentiellement service, moyen pour l'obtention d'autre chose. On lui ajoute, parfois, certains qualificatifs qui désignent soit l'endroit où s'exerce cette activité laborieuse (travail champêtre, forestier, etc.), soit l'objet ou le résultat de l'activité (travail artistique, poétique, littéraire), soit les instruments ou les moyens utilisés pour le produire (travail manuel, mécanique, rationnel, d'imagination, de mémoire, etc...). Dans le contexte qui est le nôtre, l'épithète *intellectuel*, qui qualifie le mot travail, indique l'outil, l'instrument, la puissance dont on se sert principalement dans cette activité humaine, c'est-à-dire, notre intelligence; il indique aussi le résultat, l'œuvre produite par cette activité, résultat intellectuel aussi et dont le nom propre est *vérité*. On peut donc définir le travail intellectuel comme l'ensemble des activités psychologiques humaines en tant qu'elles sont orientées vers l'acquisition des connaissances intellectuelles qui permettent à l'homme, soit de se construire lui-même, de devenir un microcosme par la conquête de la vérité spéculative, soit d'organiser son action en vue d'atteindre le bien ou la destinée qui est sienne par la conquête de la vérité *pratique*, soit de transformer certaines matières ou de canaliser les forces de la nature pour la production d'œuvres d'art (travail scientifique). Le travail intellectuel désigne donc tous les actes producteurs de connaissances: l'étude, la lecture, la méditation, la recherche, la contemplation, etc...

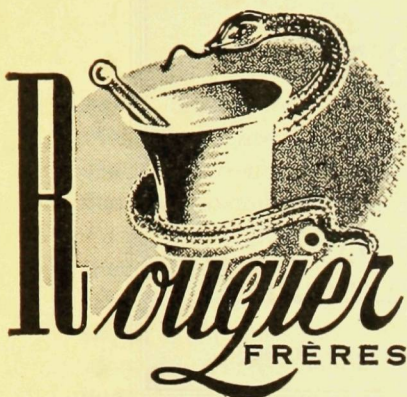
Le mot *devoir*, selon l'étymologie, implique l'idée de dette, donc d'une richesse que nous avons comme l'ayant reçue d'un autre et qu'il faut rendre à cet autre; d'où son sens général d'obligation, de nécessité, et dans l'ordre éthique, son sens précis de la vision d'un ordre nécessaire entre un moyen et une fin et l'acceptation de cette nécessité. Or, cette nécessité qui existe entre un moyen et une fin peut provenir de plusieurs sources: la nature peut en être l'origine, la loi positive seule, ou la loi positive réaffirmant une nécessité de nature, peuvent aussi créer des devoirs. Ce vocable a donc plusieurs sens qui sont différents selon la source dont ils tirent leur origine; ainsi, l'obligation morale de se nourrir, de manger et de boire, repose sur une nécessité de nature physique, connue comme telle par l'homme et librement acceptée comme une loi, un ordre de moyen à fin, car l'homme se nourrit par raison, l'animal par instinct. Le devoir de la fidélité conjugale repose sur l'ordre naturel de la procréation et surtout de l'éducation des enfants; mais à cette nécessité naturelle s'est ajoutée une autre obliga-

tion, provenant d'une loi positive qui précise la première et proclame l'indissolubilité de l'union. Et il y a une troisième sorte de devoir, celui qui n'a d'autre origine que la loi positive et les nécessités de la vie sociale. Il provient de la volonté des législateurs et peut varier indéfiniment selon les circonstances sociales et les exigences du bien commun telles que les devoirs de payer l'impôt sur le revenu, les tarifs douaniers, de ne pas dépasser telle vitesse sur une grande route, etc...

Au terme de ce premier temps de notre enquête dialectique sur le sens précis du titre de notre étude, si nous remplaçons les mots *travail intellectuel* et *devoir* par les définitions que nous en avons données dans les paragraphes précédents, voici la nouvelle formulation du titre que nous obtenons: l'étude, la méditation, l'effort, la recherche, sous toutes ses formes, étant moyens nécessaires pour l'acquisition de la vérité tant spéculative que pratique, sommes-nous obligés de les prendre? Et quelle est la source de cette obligation? Vient-elle de la nature? d'une loi positive? ou de la combinaison des deux? Et s'il y a obligation ou devoir, porte-t-il sur l'ensemble des connaissances humaines, de sorte que nous devons tout connaître, tant les vérités spéculatives que pratiques, ou suffit-il de connaître certaines vérités sans se préoccuper des autres? Telles sont les indéterminations qui demeurent et qu'il nous faut détruire avant de pouvoir répondre à la question posée: le travail intellectuel est-il un devoir?

2) deuxième détermination dialectique de l'idée de devoir et de travail intellectuel

Nous connaissons maintenant l'ensemble des notions qui se trouvent comprises dans le titre; il nous reste à préciser l'extension et la nature du devoir qui est nôtre vis-à-vis de la vérité. Pour ce faire, nous allons reprendre notre problème sous un angle qui semble, de prime abord, lui être complètement étranger, mais qui, en fait, lui est identique. Si on ouvre les sommes théologiques du moyen âge pour leur demander des lumières sur cette question: le travail intellectuel est-il un devoir? nous ne trouverons nulle part de réponse à la question ainsi formulée. Elle s'y trouve cependant littéralement exprimée, sous forme négative, dans la formule suivante: "Utrum ignorantia sit peccatum"? L'ignorance est-elle un péché, une faute? et une faute contre qui? Cette deuxième formulation, malgré son



SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

350, RUE LEMOYNE - MONTRÉAL 1^o

Pour votre

LABORATOIRE

APPAREILS

VERRERIE

REACTIFS

Adressez-vous à

CANADIAN LABORATORY SUPPLIES, LIMITED,

403 ouest, St-Paul
MONTREAL, Québec.

NEO-SPASMYL

SEDATIF NERVIN
ANTISPASMODIQUE
● HYPNOTIQUE ●

MILLET, ROUX  & CIE, LIMITEE

MONTREAL 18

CANADA

ÉTUDIANTS, PARENTS, ÉDUCATEURS, CHEFS D'ENTREPRISES

L'INSTITUT CANADIEN D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

vous offre ses services :

Examens complets d'orientation professionnelle et scolaire
Tests mentaux et d'aptitudes — Entrevues psychologiques

Directeur : Monsieur W. ETHIER, P.S.S., D.Ph.

4327, rue Saint-Hubert, MONTREAL

-

FRontenac 2414

A VOTRE SERVICE

FIDUCIAIRES

DE LA CITE ET DU DISTRICT DE

MONTREAL

LIMITÉE

**EXÉCUTEURS
TESTAMENTAIRES
ADMINISTRATEURS**



**AGENTS
FINANCIERS
FIDUCIAIRES**

262 RUE ST-JACQUES OUEST, MONTREAL-1 PL. 3834*



15% de votre revenu

Mettez-vous de côté 15% de votre REVENU ? Si non, gare à vous. Telle est, en effet, au dire des économistes, la proportion de son revenu que la prudence commande d'épargner en vue de rencontrer les dépenses imprévues.

Prenez l'habitude de déposer régulièrement une portion déterminée de votre salaire à votre succursale de

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Choisissez

Votre avenir est entre vos mains : prodigue aujourd'hui, pauvre demain. Économique aujourd'hui, riche demain. Ne gaspillez pas votre argent, vous en aurez besoin un jour. Les petits sacrifices d'aujourd'hui vous donneront demain de grandes satisfactions. Ouvrez un compte d'épargne à la

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de \$400,000,000
543 bureaux au Canada
67 succursales à Montréal

Les plus grands spécialistes en fourrures au détail du Canada depuis plus de soixante-dix ans.

CHAS DESJARDINS & C^{IE}

LIMITÉE

FRANÇOIS DESJARDINS, Président et propriétaire

1170, rue Saint-Denis, MONTREAL

Téléphone BE. 3711

Rodolphe Clermont

Maurice Clermont

Wilfrid Clermont Limitée

MARCHAND DE FOURRURES



1604, rue St-Denis

Montréal

aspect négatif va nous fournir toutes les lumières pour préciser la véritable nature du travail intellectuel en même temps que la profondeur de notre obligation morale vis-à-vis de la connaissance. Analysons donc les vocables *ignorance* et *péché*.

L'ignorance n'est pas erreur, car cette dernière est une connaissance fautive alors que l'ignorance implique l'absence de connaissance. L'ignorance n'est pas non plus *pure absence* de connaissance, car ne pas savoir n'est pas synonyme d'ignorance pas plus que ne pas voir n'est identique à être aveugle : ainsi une pierre ne voit pas, mais elle n'est pas aveugle. L'ignorance est l'absence d'une connaissance *due*, la privation d'un savoir que normalement nous devrions avoir. Avec cette notion d'ignorance — privation — de *connaissance-due*, l'idée de devoir intervient directement dans la conception même d'ignorance, et voilà pourquoi elle est mise en relation avec l'idée de faute ou de péché.

Le *péché* implique un désordre qui est le fruit du libre arbitre ; tout désordre n'est pas péché, mais tout péché est désordre ; et dans ce désordre, la connaissance intellectuelle et la volonté jouent un rôle essentiel, car le péché ne peut se greffer que sur une activité libre. Il est donc le désordre d'une activité humaine libre ; mais en quoi consiste ce désordre ? Dans un refus du vouloir divin exprimé, soit dans la nature qu'il a créée, soit dans un précepte positif promulgué au cours des siècles par l'un ou l'autre de ses envoyés.

L'ignorance sera donc un péché si elle est une privation de connaissance que l'homme devrait posséder, soit qu'il considère sa nature intelligente, soit qu'il considère certains préceptes divins qui lui commandent d'apprendre des vérités nécessaires à sa perfection tant naturelle que surnaturelle. Lors donc que nous demandions au début de cette étude : le travail intellectuel est-il un devoir ? nous aurions pu poser la même question sous la forme suivante : est-ce une faute pour l'homme de ne pas travailler à l'acquisition des connaissances qui sont nécessaires à sa perfection humaine ? et s'il s'agit d'un catholique, on pourrait ajouter : est-ce une faute de ne pas travailler à l'acquisition des connaissances dont la perfection surnaturelle est en partie dépendante ?

Tel est donc le sens précis de la question posée. Nous pouvons maintenant y répondre sans équivoque possible, car nous connaissons tous les sens des mots, et les relations qui existent entre le travail

intellectuel et notre devoir de connaissance. Ce dernier est mesuré par notre perfection, tant naturelle que surnaturelle.

Deuxième partie:

RÉPONSES À LA QUESTION POSÉE

Nos devoirs de connaissances ou nos péchés d'ignorance sont donc aussi vastes et nombreux que les exigences de perfection humaine. C'est donc la conception même que l'on se fait de l'homme qui va mesurer nos devoirs de vérité. Or, nous vivons dans un monde où l'unanimité est loin d'être faite sur la nature humaine et ses exigences de perfection; on peut même dire que notre monde contemporain est divisé en deux camps, dont chacun possède des notions complètement divergentes de l'homme et de sa perfection, car il y a l'homme marxiste et communiste, et il y a l'homme chrétien. D'où les deux réponses opposées à la question posée au début de cette étude.

1) *La réponse marxiste ou communiste*

Je considère ici le Marxisme ou le Communisme non pas comme des systèmes économiques, mais comme une *Sagesse* ou une vision de l'ensemble des êtres et de la place privilégiée que l'être humain occupe dans cet ensemble. Cette sagesse communiste a comme ancêtres éloignés tous les philosophes idéalistes, mais son théoricien est Hegel, dont la *Phénoménologie de l'Esprit* et la *Philosophie de l'Histoire* contiennent tous les éléments d'une vision anti-chrétienne du monde, une sorte de sagesse luciférienne d'où notre Dieu est totalement exclu. L'univers hégélien n'est pas rattaché à un Dieu transcendant qui le crée mais c'est lui qui progressivement crée Dieu ou l'Esprit. D'abord tout entier matière, travaillé par des forces aussi agissantes qu'aveugles, cet univers en évolution produit successivement une diversité de vivants, puis enfin l'homme, mais un homme imparfait, inconscient de sa propre grandeur incapable de maîtriser ces forces physiques qui l'entourent et dont la violente grandeur l'hypnotise à tel point qu'il en fait des Dieux qu'il adore et dont il se croit dépendant. Mais l'homme subit

une évolution intérieure. Il devient de plus en plus conscient qu'il est Esprit. Les dieux mythes disparaissent peu à peu sous la pression de la raison. Il met à mort l'idée même de Dieu dans la crucifixion du Christ. Depuis lors, on assiste à la création progressive du Dieu-providence, qui n'est pas autre chose que l'homme Esprit possédant le savoir absolu et qui s'organisant en société parfaite met à son service la nature tout entière sur laquelle il régnera. L'homme est devenu Dieu, le centre du monde. Cette vision de l'univers n'est plus théocentrique mais anthropocentrique.

C'est dans ce contexte d'évolution et de négation de tout Dieu transcendant que Karl Marx a construit son système matérialiste. Il a remplacé l'Esprit de Hegel par l'humanité, l'évolution intérieure de l'homme par l'évolution sociale des masses : évolution dont le premier degré est la disparition des classes par le socialisme, et dont la dernière phase sera l'abolition des nations par le communisme, c'est-à-dire, l'unité de toute l'humanité vivant dans la communauté parfaite de tous les biens. Il n'est plus question ici de personne, de valeurs spirituelles et éternelles, mais de la seule durée temporelle et sociale de l'homme ; cette durée sociale et temporelle est le seul critère absolu de perfection humaine.

Dans une telle sagesse, il est évident que les devoirs de vérité de l'homme sont essentiellement mesurés à ce qui sert sa vie temporelle et sociale ; il n'est plus question de nature intellectuelle possédant des droits et des devoirs personnels de connaissance ; il est encore plus ridicule, dans un monde athée, de concevoir des devoirs de connaissance dont l'origine serait un ordre ou une promulgation des vœux divins. Il ne reste donc plus qu'une source de devoir, et une seule vérité : le devoir social, et la vérité qui sert la société, et par elle, l'individu (je ne dis pas la personne) dont toute la valeur est sociale. Le fameux rideau de fer, dont on parle tant, est aussi légitime, dans une telle société, que l'Index l'est pour la société chrétienne. Ce dernier est un rideau personnel d'ignorance, en ce sens que l'Église empêche l'erreur de se répandre dans les âmes de ses enfants, tout comme le rideau de fer est un rideau d'ignorance qui empêche les citoyens du royaume communiste d'être contaminés par les erreurs capitalistes. A des erreurs sociales, il faut un index social, et dans une société où la valeur sociale est l'absolu, tout ce qui travaille contre le social est mauvais, est péché.

La réponse communiste à notre question: le travail intellectuel est-il un devoir? serait la suivante: le travail intellectuel est une obligation stricte dans la mesure où il sert la société; il devient mauvais (et l'ignorance, au contraire, devient bonne) dans la mesure où ce que l'on peut apprendre dessert la société, y introduit des éléments de discorde et risque de détruire le seul bien humain qui soit: le service de tous au profit de tous, et un service temporel pour des biens temporels. Dans un tel contexte, il n'est plus question de vérité ou d'erreur, mais de connaissances qui servent. Si l'erreur est utile on doit travailler à l'acquérir; si la science, l'art, la religion servent, ils sont bons; s'ils nuisent il faut les détruire. Voilà la seule réponse logiquement possible à notre question dans une idéologie communiste, sorte de Protagorisme social où l'État "est la mesure de toutes choses, de celles qui sont, et de celles qui ne sont pas."

2) *La réponse chrétienne*

La vision chrétienne de l'univers est de beaucoup plus complexe que la vision communiste, et sa réponse à notre question possédera, également, une complexité incomparable à celle de la réponse précédente. L'univers chrétien a un Dieu transcendant comme source, et ce Dieu est le créateur unique, le conservateur perpétuel de tout ce qui existe de l'activité qui sort de ces existants. Nous ne sommes plus en présence d'un univers travaillé par un ferment aveugle qui s'appelle évolution, mais d'un cosmos, d'une multitude harmonisée qui s'entraide, échange ses richesses, donne et reçoit sous le regard bienveillant d'une Providence ordonnatrice pour laquelle il n'y a pas de hasard ni de désordre car elle est par définition mesure et harmonie omnisciente. A l'intérieur de cet univers harmonisé en lui-même et dans son activité, il y a l'homme, chair et esprit, dont la nature obéit à la fois aux lois de la matière et à celles de l'esprit, puisqu'elle résulte du mariage des deux. Par opposition à tous les autres êtres de l'univers physique, l'homme est un absolu, il a une valeur en soi, il est *personne*, donc un tout. Et en tant que tel, il a des exigences de perfection absolue: fait pour connaître et aimer l'Infini, il a des devoirs de travail intellectuel pour la possession de la connaissance de cet infini qui est Dieu. De plus s'il est chrétien, à ses exigences de nature s'ajoutent celles de la surnature, de

sa filiation divine dans et par le Christ. Il a alors des devoirs de vérités surnaturelles, des devoirs divins qui proviennent de sa nature divinisée.

En plus d'être un absolu, l'homme est en devenir; né dans un état d'imperfection, il doit se construire dans et par sa liberté; il doit agir, et son action devient moyen pour obtenir sa fin, c'est-à-dire, sa béatitude. De ce fait, il a de nouveaux devoirs de vérité, les devoirs de vérités morales. Et cette perfection, il l'obtient dans et par la société; d'où son activité morale est non seulement personnelle mais sociale. Enfin, l'homme est le roi de la création matérielle, et celle-ci a été mise à son service par Dieu; il doit donc la connaître, l'utiliser, la transformer, la rendre humaine et intelligente par participation, enfin que grâce à son travail intelligent, la réalité puisse retourner à Dieu dont elle est sortie. De ce nouvel aspect de la nature humaine provient un troisième devoir de vérité: celui de la vérité scientifique qui met les forces de la nature au service de l'homme; celui de la vérité artistique qui idéalise la matière et en fait un objet de contemplation.

Nous allons donc dire un mot de ces trois devoirs de vérité que nous venons de mentionner en essayant de caractériser leur nature respective et notre obligation envers elle.

a) *nos devoirs de vérités inutiles*

Dans cette étrange catégorie de vérités que j'appelle inutiles, je range toutes celles qui n'ont d'autre but que d'être connues par l'homme et qui, en elles-mêmes, ne sont finalisées par rien d'autre. Ce sont toutes les vérités spélatives, tant dans l'ordre naturel que surnaturel, celles qui ont comme fonction de reproduire dans l'âme humaine, cette réplique microscopique du grand univers ainsi que des mystères de la vie trinitaire. Reconstruire dans son âme, par la connaissance, le mystère de la création, celui de son ordre propre, de la hiérarchie des êtres, de leur rapport nécessaire à Celui qui les crée, le mystère de la causalité créée, de son origine et de sa finalité, toutes ces vérités métaphysiques, dites inutiles, sont la grande richesse de l'homme et il est naturellement fait pour les posséder. Il a donc un devoir strict de travailler à les acquérir. Si les circonstances favorisent

cette acquisition, il est impardonnable de ne pas le poursuivre, car c'est par la possession de ces vérités que l'homme devient vraiment adulte dans l'ordre de l'intelligence, qu'il est parfaitement intelligent et exploite à leur maximum les forces que la Providence lui a octroyées. Ce devoir, si nécessaire et si ridiculisé de nos jours, est peut-être le plus oublié de tous. Et cependant, tout ce que notre civilisation possède de richesses spirituelles provient de ces vérités inutiles qui sont en train de disparaître parce que le sens des connaissances désintéressées semble devenir de plus en plus étranger à nos psychologies pragmatiques.

Si nous ajoutons à ces vérités naturelles celles que la Foi nous donne, nous aurons un tableau complet de cette première catégorie de nos devoirs de connaissance. Pour aider la faiblesse humaine, Dieu a non seulement révélé des vérités inconnaissables à toute intelligence, mais aussi toutes les vérités essentielles dont l'homme a besoin pour se connaître lui-même, sa place dans l'univers, ses rapports avec son créateur; vérités naturelles mais que la paresse, le manque de temps, de développement intellectuel eussent rendues pratiquement inaccessibles. Mais ces vérités, possédées par la foi, demandent d'être explorées, approfondies. Dans ce domaine, le devoir de l'étude, de la méditation, de la recherche n'a pas de limites, parce que ces vérités, à cause de leur richesse intérieure infinie, auront toujours des aspects nouveaux à révéler à notre intelligence, et nos efforts d'approfondissement devraient durer aussi longtemps que notre vie. Le chrétien intelligent et instruit, dont l'ignorance dans le domaine de la vérité révélée est aussi grande que sa science des réalités littéraires, artistiques ou scientifiques, manque gravement à ce devoir de vérité, et seule une inconscience inexplicable peut l'excuser.

b) *nos devoirs de vérités utiles*

Etre homme, c'est avoir reçu du ciel l'héritage le plus lourd que la Providence peut confier à un être créé. Il semble assez facile d'être ange, et encore davantage d'être brute; mais être pleinement homme, c'est probablement réaliser le plus beau chef-d'œuvre de la création. Si nous ne savions pas que Dieu est sage, on pourrait croire qu'Il a créé l'homme dans un moment de distraction, dotant celui-ci d'une

nature qui semble à la fois marier les contradictoires et posséder toutes les raisons d'incompatibilité qui rendent le divorce inévitable. Etre homme, c'est avoir une vocation d'architecte et d'artiste sans avoir cet ensemble de connaissances et de talents qui sont nécessaires à l'architecte et à l'artiste. Etre homme c'est être à la fois navire et pilote, mais le pilote sans science ni art nautiques d'un navire qu'il faut soi-même construire, car à notre naissance, nous sommes un ramassis d'impuissances physiques, psychologiques et morales. Il faut donc nous faire, nous construire. Il faut, selon la forte expression populaire, nous développer, c'est-à-dire, enlever ces enveloppes multiples qui cachent à l'homme sa véritable nature. Il nous faut apprendre à être libre, à conquérir la maîtrise de soi qui seule rend l'homme vraiment adulte; il faut non seulement que nous connaissions ces vérités inutiles dont nous avons parlé: il faut que devenions vrais dans toute notre activité, et c'est la fonction des vérités utiles.

La vérité pratique ou morale consiste, comme la vérité inutile ou spéculative, dans une sorte d'adéquation entre l'activité psychologique et l'être des choses. Mais ce qui est mesuré, dans la vérité morale, ce n'est plus l'intelligence qui se construit en devenant les choses, mais l'intelligence en tant que principe de l'activité libre; et ce qui nous mesure n'est pas l'être des choses, mais leur bonté. Il faut donc connaître l'ordre qui existe entre nos activités humaines et les choses, vouloir cet ordre et choisir les meilleurs moyens pour les réaliser. Contrairement au premier ordre de vérités que la seule contemplation des choses nous donne, le domaine des vérités pratiques résulte d'une action de l'intelligence qui met de l'ordre dans les activités volontaires; il ne s'agit pas d'une adéquation à voir mais à faire. L'homme est donc l'auteur de sa vérité morale; par elle il devient vrai dans son activité immanente et extérieure.

Mais la vérité morale est la vérité d'un *devoir-être*, cette vérité que les Grecs énonçaient, avec leur concision habituelle, dans le dicton classique: "deviens ce que tu es". Mais comme ce devenir ne consiste pas dans un déterminisme psychologique mais dans l'usage d'une liberté, il faut de toute nécessité que des connaissances concrètes sur l'homme, sa destinée, son caractère personnel et social, soient à la source de l'agir moral. Or, c'est en définitive par la vertu de prudence que l'agir moral est vraiment et indéfectiblement vrai. Nos devoirs

de vérités utiles sont donc d'abord et avant tout, des devoirs de prudence avec toute la complexité que cet acte vertueux comporte de connaissance sensible et intellectuelle, d'expériences passées et actuelles et d'un certain sens de l'avenir. Ici encore nos obligations de connaissances sont multiples et de tous les instants.

Etre vrai dans l'ordre moral naturel est chose difficile. Si on ajoute à cet ordre de nature, le vaste champ des activités morales surnaturelles, alors à nos devoirs de prudence humaine viennent s'adjoindre des devoirs de prudence surnaturelle dont la Foi et les dons de l'Esprit, en particulier, les dons de Science et de Conseil, fournissent les faisceaux lumineux et en mesurent l'éclairage. Dans ce domaine de la vérité utile surnaturelle, le rôle de l'Eglise, en particulier de l'Église dans ses Pasteurs et dans leur fonction de gardiens de la foi et des mœurs, est de première importance, car seule, elle est la dépositaire des moyens surnaturels de salut. Comme gardienne de la morale, elle a le devoir de protéger ses enfants contre tout ce qui pourrait empoisonner leur âme, de leur donner une nourriture substantielle et saine qui les rendra forts contre leur propres faiblesses et les dangers de l'extérieur. Et c'est dans ce contexte de l'amour maternel de l'Église pour tous les chrétiens que nous devons interpréter certaines lois qui nous semblent si étroites et si conservatrices, comme la loi de l'Index, celle de la pénitence, du précepte dominical, etc... Dans ce domaine comme dans celui de la morale naturelle, nos devoirs de connaissances religieuses sont nombreux et impératifs, surtout pour les intellectuels, car de cet approfondissement dépend notre sanctification personnelle et celle de chrétiens moins éclairés que nous.

c) *nos devoirs de vérités transformatrices.*

Ces deux premiers devoirs de connaissances dont nous venons de parler sont des devoirs pour tous et chacun des hommes, quelles que soient leur position sociale, leur éducation et les qualités personnelles dont ils ont été dotés par la Providence, car ce sont des obligations qui dérivent de leur condition même de personne, de sa valeur absolue comme être humain et comme chrétien. Cette troisième catégorie de devoirs, au contraire, dépend bien davantage des vocations particulières qui imposent à certains hommes un rôle spécial à remplir dans la so-

ciété. La société a besoin de pédagogues pour instruire et éduquer ses citoyens; elle a besoin de savants qui mettent à sa disposition les forces cachées de la nature; elle a besoin d'artistes qui sachent transformer la matière inerte et lui faire refléter l'harmonie, la beauté de la nature et de Dieu dans les demeures et les cités qui sont devenues les lieux naturels du plus grand nombre d'hommes. L'ensemble des vérités que j'appelle *transformatrices* appartient précisément à ce domaine du social et constitue le moyen par excellence de travailler au bien commun et de le distribuer à l'ensemble des citoyens.

Tout homme n'est pas professeur, technicien, ou artiste, mais tout professeur, technicien ou artiste a un devoir strict de connaître son art, de donner le meilleur de ses forces à l'acquisition de toutes les connaissances indispensables et utiles à l'exercice de sa profession, ainsi que de consacrer tout le temps disponible à mettre au service des autres cet art qu'il possède par un dessein particulier de la divine Providence. Cette obligation envers les vérités transformatrices, l'une des plus universelles qui soient, et qu'on pourrait désigner par l'expression *devoirs de compétence*, est probablement l'une des plus universellement oubliées; elle est extraordinairement variée, mais elle tombe sur les épaules d'une immense multitude de personnes. Ainsi qui réfléchit aux devoirs de compétence des parents vis-à-vis de leurs enfants? des hommes politiques vis-à-vis de leurs électeurs et du bien commun temporel? des professeurs envers leurs élèves? et, dans le domaine surnaturel, des pasteurs envers leurs ouailles? Car dans ce domaine, savoir ne suffit pas; il faut, en plus de la science, l'art de transmettre sa science, de la faire aimer, de la rendre insidieuse, souple, pénétrante afin qu'elle puisse se glisser infailliblement dans l'âme de ceux qui nous sont confiés pour les transformer presque à leur insu.

Conclusion

Nous nous étions donné comme programme, au début de cette étude, de traiter notre sujet dans une double perspective: celle des exigences intérieures de la question posée par notre titre, et celle des communications qui vont suivre. Nous avons touché à tous les aspects essentiels des devoirs du travail intellectuel, sans cependant traiter de façon adéquate aucun des aspects envisagés, laissant aux autres

travaux, le soin d'éclairer ce qui est demeuré obscur dans notre exposé, et de critiquer au besoin certaines de nos affirmations qui peuvent paraître fausses ou trop dogmatiques. Ces devoirs de vérité, dont je viens de vous parler, sont à mon sens, les plus urgents de tous nos devoirs, et si nous manquons à notre tâche, nous mettons en péril non seulement notre destinée personnelle, mais celle de notre société et de cette Église, cette Épouse du Christ, à qui nous devons tant, et dont nous sommes les enfants bien-aimés.

LE DROIT DE LA PERSONNE HUMAINE AU TRAVAIL INTELLECTUEL

Aspect philosophique :

Paul LACOSTE,
Professeur à la Faculté de Philosophie.

Jamais peut-être l'homme n'a été aussi préoccupé de ses droits et de ses libertés qu'il l'est à notre époque. On parle partout du droit d'association, de la liberté d'expression, et de combien d'autres droits, réels ou imaginaires. On se passionne pour ces libertés, et beaucoup sont prêts à lutter pour les conquérir ou les préserver.

Il est un droit cependant, qui ne suscite en général aucun enthousiasme, que la quasi-totalité des gens semble même ignorer tout à fait, c'est le droit au travail intellectuel. Beaucoup d'hommes sages hausseront les épaules en lisant le titre de cette communication: Il est presque toujours vain, penseront-ils, de réclamer des droits que l'on n'a pas la force d'imposer, mais cela devient tout à fait absurde quand on réclame quelque chose d'aussi chimérique que le droit au travail intellectuel.

"Le droit de la personne humaine au travail intellectuel": ce titre nous ouvre bien des horizons, et soulève une foule de problèmes. Il serait oiseux de vouloir les toucher tous, même très rapidement. Je me suis donc borné à traiter quelques aspects du sujet.

Disons d'abord que le seul travail intellectuel dont il sera question sera le travail désintéressé, celui qui n'est pas immédiatement orienté vers la pratique. Par ailleurs, il ne s'agira que du travail soutenu et méthodique, et non pas d'un travail d'amateur, auquel on se livre au gré de sa fantaisie. Quant au "droit", il nous apparaît sous deux aspects bien distincts: l'intellectuel peut se considérer d'abord comme un individu, et se demander: "Quel droit ai-je, en conscience, comme homme, de m'adonner au travail intellectuel? D'autre part, il peut se considérer comme membre de la société, et se demander: "Quel droit l'intellectuel a-t-il vis-à-vis son milieu? Que peut-il moralement exiger, comme intellectuel, de la société dans laquelle il vit?" Essayons de répondre à ces deux questions.

Comme individu, vis-à-vis sa conscience, l'homme a d'abord un droit évident: celui de se développer intellectuellement, de se cultiver.

En effet, il est un animal raisonnable, et la culture intellectuelle n'est que le développement de ce qui est proprement humain en nous. On ne voit donc pas ce qui, au point de vue moral, pourrait interdire le travail intellectuel, à condition bien entendu qu'il soit poursuivi rationnellement, c'est-à-dire sans nuire aux autres aspects essentiels de la vie humaine.

La question devient plus délicate, si l'on envisage un degré plus élevé de la vie intellectuelle, c'est-à-dire le travail original, la découverte, la création. Certes, il y a des domaines où il ne se pose pas de difficulté : par exemple, les sciences expérimentales. En effet, dès qu'un savant a poursuivi ses recherches avec toute la rigueur voulue, il a certes le droit de poser une conclusion, de concevoir une théorie. Mais il est d'autres domaines où les conclusions ne sont pas susceptibles de vérification expérimentale, où la raison est laissée à elle-même. Dans ce cas, quel droit le penseur a-t-il à la création ?

S'il est peu soucieux d'honnêteté intellectuelle, deux attitudes s'offrent à lui. Ou il peut s'accorder trop complaisamment le droit de créer, ou encore il peut se refuser paresseusement ce droit. En effet, il est des intellectuels pour qui le premier critère de vérité est la nouveauté. Ceux-là s'accordent le droit d'accepter comme définitives des hypothèses qui ont le seul mérite de venir de leur esprit. Ils ne s'imposent pas la tâche pénible de se soumettre à une discipline longue et rigoureuse, par laquelle le penseur, avant d'innover, épuise d'abord honnêtement l'héritage intellectuel que lui ont légué ses prédécesseurs. Dans ce cas, ce que produisent ces auteurs ne mérite pas le nom de création ; c'est tout simplement du cabotinage. L'intellectuel n'a le droit de créer qu'en respectant la vérité.

Cependant, à l'opposé de cette attitude présomptueuse, il en est une autre qui ne respecte pas non plus le droit à la création intellectuelle : c'est l'attitude du penseur trop timide, qui a peur de ses propres idées, qui se refuse le droit d'innover légitimement. C'est la position du conformiste. Il a un tel respect pour la pensée des maîtres qu'il ne croit pas pouvoir s'en éloigner, même lorsque peut-être il pourrait la dépasser. Il oublie que si ces maîtres n'avaient pas eux-mêmes pris conscience de leur droit à la création intellectuelle, lui ne pourrait même pas se contenter de répéter leurs théories ; il n'aurait rien du tout. Pourquoi alors se refuserait-il le droit dont ses prédécesseurs se sont si heureusement prévalus ? Si l'intellectuel se sent honnêtement capable

d'innover, s'il peut apporter une contribution vraiment personnelle au progrès de la pensée, il a la même liberté que ses maîtres, et il peut affirmer comme eux son droit à la création. Dans les domaines qui ne relèvent que de la raison naturelle, l'intellectuel compétent ne doit pas se priver du droit fondamental de poursuivre originalement la recherche de la vérité entreprise par les penseurs des autres générations. C'est là un aspect du droit de la personne humaine au travail intellectuel que nous oublions trop facilement.

Et ce qui est vrai de la liberté de la création l'est évidemment aussi du droit de communiquer ce que l'on a créé. Les mêmes principes s'appliquent ici : On n'a le droit de répandre que les idées qui ont été honnêtement vérifiées et approfondies. C'est un fait malheureux que l'intellectuel résiste difficilement à la tentation de se faire une réputation à l'aide de théories plus séduisantes que solides. Et le même respect de la vérité qui empêche un esprit honnête d'adhérer prématurément à une hypothèse l'empêchera aussi de présenter au public cette hypothèse comme une certitude. Mais cette restriction étant faite, il faut d'autre part affirmer le droit moral qu'a le penseur de faire bénéficier ses semblables de ses découvertes même s'il risque de bousculer des idées reçues. Car ce qui est valable pour un esprit bien doué et bien formé peut l'être aussi pour les autres. Et l'une des joies légitimes que donne la création est celle de partager ce que l'on a découvert. Il est sans doute des circonstances exceptionnelles qui peuvent exiger que le penseur s'abstienne provisoirement de parler ; mais hors ces cas très rares, l'intellectuel qui se refuse la liberté de communiquer ses idées méconnaît un de ses droits essentiels.

Une dernière question se pose, à un tout autre point de vue. Un homme a-t-il moralement le droit de consacrer toute sa vie au travail intellectuel ? Ou ne doit-il pas plutôt exercer une profession ou occuper un emploi, et consacrer seulement ses loisirs au travail de la pensée ?

Nous savons tous à quel point ce problème peut être angoissant. Si l'on n'envisage l'homme que comme individu, il a certes le droit de vouer toute sa vie à une activité qui est honnête entre toutes. C'est même là l'un des droits les plus nobles de la personne humaine. Mais malheureusement pour l'intellectuel, l'homme n'est pas qu'un individu. Il vit dans une société, et, ce qui est plus grave, il vit par une société. Et la société est presque toujours dure pour l'intellectuel ; elle est même souvent implacable à son égard. Elle lui permettra rare

ment de vivre de son travail intellectuel. Et alors, même si l'individu a le droit de se livrer au travail de la pensée, à quoi lui sert ce droit, si la société l'empêche de l'exercer ? Nous abordons ainsi le second aspect de ce travail : le droit de la personne humaine au travail intellectuel, considéré vis-à-vis la société. C'est-à-dire, l'individu doit-il accepter ce refus que lui oppose la société en tant qu'intellectuel ? Peut-il exiger que son milieu rende possible, et même favorise, son effort de pensée ?

La première société dont l'homme est membre est la famille. Quels sont donc les droits de l'intellectuel vis-à-vis sa famille ? Évidemment, il n'y a ici de problème que pour celui qui veut consacrer toute sa vie à la pensée. S'il s'agit simplement d'une activité intellectuelle poursuivie pendant les loisirs, après qu'une profession a assuré la subsistance de la famille, il n'y a aucune difficulté. La personne qui a d'abord respecté ses obligations familiales a un droit strict au travail intellectuel. Il convient cependant de noter un point trop fréquemment oublié, surtout dans la pratique : c'est que dans la famille, ce droit vaut tout aussi bien pour la femme que pour l'homme. On accepte facilement que le père ait des loisirs considérables et les consacre à la lecture ; mais certains estiment encore que pour la mère de famille, c'est là un luxe tout à fait superflu. Ce préjugé tend heureusement à disparaître, mais il est encore opportun de rappeler que le droit au travail intellectuel est un droit de la personne humaine comme telle, sans distinction et sans restriction. Leurs devoirs respectifs étant accomplis, l'homme et la femme peuvent prétendre à la même liberté au point de vue culturel.

Mais quittons l'intellectuel qui exerce d'autre part une profession, et revenons au malheureux qui veut vivre, ou du moins exister, en se consacrant exclusivement à la pensée. Quel droit a-t-il vis-à-vis sa famille ? Il est clair d'abord que si son activité intellectuelle ne peut assurer la subsistance des siens, il n'a pas le droit de la poursuivre. Le droit au travail intellectuel n'est pas toujours valable. Il y a des obligations qui ont la priorité sur ce droit, même si des intellectuels l'oublient parfois. Il serait inepte de parler des droits de l'intellectuel dont la famille vit dans la misère. Dans ce cas, cet homme a droit à un travail, quel qu'il soit, mais pas au travail intellectuel en particulier. Il est difficile de juger les consciences, mais nous ne pouvons pas admirer l'attitude d'un auteur qui écrit pendant que ses enfants souffrent de la faim. Ce n'est pas là un droit au travail intellectuel, mais un abus

de ce droit. Sans doute, on pourrait citer des chefs-d'œuvre produits dans ces conditions, et dire que ç'aurait été une grande perte pour notre culture si leurs auteurs s'étaient astreints à travailler pour faire vivre leur famille. Cela est parfaitement vrai, mais le moraliste n'a pas à juger ici les œuvres produites, mais la conduite de l'auteur, comme homme. Et à ce point de vue, il est certain que l'intellectuel a outre-passé ses droits.

Mais cette conclusion pessimiste est-elle le dernier mot de la question? L'intellectuel qui a des obligations familiales doit-il renoncer ainsi tout simplement à sa carrière? Non, car si le penseur doit se sacrifier sans condition à sa famille, il peut réclamer ses droits à la société. Il peut moralement exiger que la société le reçoive et intègre son activité dans l'ensemble des activités qui concourent au bien commun. Les services qu'il rend sont aussi réels que ceux que rendent ses semblables dans d'autres domaines; ils répondent à des besoins spirituels qui sont aussi incontestables que les autres, même si la masse des gens n'en prend pas conscience. Il peut donc exiger d'être reconnu comme un membre utile au corps social, au même titre que ceux qui exercent une profession ou un métier. Ce qui veut dire qu'on lui permettra de subsister normalement et de poursuivre sa carrière sans trop d'inquiétude.

Voilà peut-être une position qui semblera chimérique à plusieurs. Les réalistes objecteront d'abord que l'intellectuel n'a pas les moyens pratiques de faire valoir ce droit, et que par conséquent il est inutile d'en parler. Cette objection est évidemment sans valeur, car il ne s'agit pas ici de droits à défendre par la force, mais d'un droit moral qui vaut absolument, même s'il ne peut être défendu pratiquement.

Mais il est une autre difficulté qui surgit, et celle-là même aux yeux du philosophe. En effet, on peut se demander: à quoi correspond ce droit de l'intellectuel à vivre de son travail, si l'on veut le considérer concrètement? Car il y a beaucoup d'intellectuels: il y en a qui sont des penseurs authentiques; mais à côté de ceux-là, combien ne rencontrons-nous pas d'esprits de deuxième ordre, et même d'esprits folichons, qui ont bien la conviction d'être des intellectuels, mais qui n'ont que cela! Ceux-là ont-ils aussi le droit moral de vivre du travail de leur esprit? Évidemment non, et vouloir les imposer à la société serait non seulement chimérique, mais absurde.

Mais alors, même en supposant que la société accepte d'intégrer les intellectuels authentiques, qui les choisira? Qui déterminera ceux

qui peuvent vraiment faire progresser la vie culturelle? Nous voici donc devant une difficulté en apparence insurmontable, et l'on ne voit plus bien comment l'intellectuel peut faire valoir son droit, ne serait-ce que moralement.

Il faut avouer qu'en effet dans certains domaines de l'activité intellectuelle, il est impossible de discerner avec sécurité l'ivraie et le bon grain, et que par conséquent, celui qui s'y aventure est vraiment en très mauvaise posture pour faire valoir ses droits. Considérons par exemple le romancier. Personne ne mettra en doute qu'un grand roman est une œuvre aussi digne d'admiration que toute autre. Le bon romancier contribue à un degré exceptionnel au développement culturel de son milieu, et par conséquent, la société devrait le reconnaître et le lui manifester d'une façon tangible. Mais qui reconnaît les grands romanciers quand ils sont jeunes? Et combien d'écrivains fêtés à trente ans, sont oubliés vingt ans plus tard!

Et ce qui est vrai du romancier l'est aussi de l'auteur dramatique, et d'autres encore. C'est dire que dans ces domaines, le droit de l'écrivain authentique à être assisté ne peut-être respecté pratiquement, même s'il s'appuie sur des services rendus.

Mais cette situation malheureuse ne se rencontre pas dans tous les domaines de l'activité intellectuelle. Il en est où le talent et la compétence se manifestent avec assez d'évidence: toutes les sciences expérimentales d'abord, puis les langues, l'histoire, la philosophie; en somme presque toutes les matières qui s'enseignent dans une université. Dans ces disciplines, un intellectuel peut poursuivre des études systématiques, conquérir des diplômes et faire ses preuves. On peut distinguer les talents authentiques. D'autre part, les hommes qui sont compétents dans ces domaines peuvent rendre des services bien déterminés: ils peuvent enseigner, ils peuvent poursuivre des recherches. C'est dire que la difficulté insurmontable que nous avons rencontrée tout à l'heure disparaît. Car ici, non seulement l'homme compétent a un droit théorique à être reçu dans la société à laquelle il peut rendre des services, mais il a encore le moyen pratique de se faire reconnaître comme compétent. Par conséquent, le droit de l'intellectuel à vivre de son travail correspond maintenant à une réalité concrète. La société a devant elle un homme compétent, dont elle a besoin si elle doit être une société humaine digne de ce nom, basée sur autre chose que les valeurs matérielles. Une conclusion s'impose donc: l'intellectuel peut

Spécialiste pour les yeux



OPTOMÉTRISTE-OPTICIEN

Tél. CA. 7616
8761 St-Hubert
Montréal

Tél. 171
330 St-Georges
St-Jérôme

Tél.: HARbour 0456

Charlemagne Bourcier

Optométriste
Spécialiste de la vue
Orthoptique

1735, rue St-Denis

HA. 5544

Examen de la Vue

J.-Armand MESSIER, O.D.

OPTOMETRISTE

Spécialité :
Ajustement de verres contact

3435, rue ST-DENIS

MONTREAL

Examen de la vue

LORENZO FAVREAU, o.o.d.
et ses assistants

Verres correcteurs

Optométristes — Opticiens licenciés — Bacheliers en optométrie

BUREAUX DE CONSULTATION :

TAIT-FAVREAU, LTEE

L. FAVREAU, O.O.D., Président

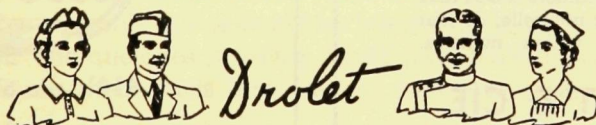
Bureau du centre :
265 est. rue Ste-Catherine Tél.: LA. 6703

Bureau du nord :
6890, rue Saint-Hubert Tél.: CA. 9344

Tél. : DOLLard 7910

TEL. 4-3146

LES UNIFORMES



TOUS GENRES D'UNIFORMES LAVABLES

2400 des Carrières, MONTREAL

32, chemin Gouin, QUEBEC

Fruiterie

St-Louis de France

ARMAND GALARDO, Prop.

Le quartier général des fins gourmets

Fruits et légumes frais ou congelés
Épiceries locales et importées

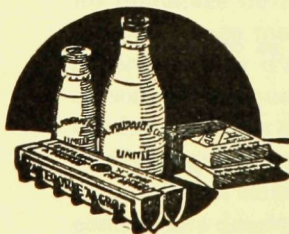
Moutarde Française	Champignons français
Sirops Français	Huile d'olive pure ou composée
Crème de menthe, Grenadine, etc.	Biscuits et bonbons importés
Olives vertes ou noires	TRUFFES
TRUFFES	ESCARGOTS
Filets d'anchois	Sardines importées
Quenelle de veau, de poulet ou de poisson	Crème et purée de marron
Oignons hollandais	Vinaigre de vin

ANANAS — CANNEBERGES

ARTICHAUTS FRANÇAIS

PANIER DE FRUITS BIEN PRÉPARÉS POUR CADEAUX

515 EST, RUE ROY TEL. PL. 1729



Le LAIT est le type de l'aliment complet. Il contient tous les éléments propres à la réparation du corps, à son développement et à l'entretien de la chaleur vitale.

Les travailleurs de la pensée préfèrent le lait et les produits laitiers **POUPART** à cause de leur saveur naturelle, de leur fraîcheur et de leur valeur nutritive.

A. POUPART & CIE

Limitée

1715, rue WOLFE

FRontenac 2194

MARquette 0421-9983

CAFÉ MARTIN, LIMITÉE

Léo Dandurand, prés.

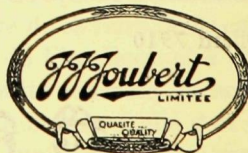
Le plus chic restaurant français à Montréal
Sea Food Bar — Salons privés

1521, rue de la Montagne

TOUT LAINE ou falsifiée, une étoffe est une étoffe... Pourtant si l'on compare, l'authentique est moins chère.

AINSI DU LAIT ...

A prix égal, la qualité **JOUBERT** l'emporte haut la main



4141, rue ST-ANDRE

FR. 3121

Succursale N.D.G.

920, boul. Décarie

DE. 3561

dans ce cas réclamer son droit, et la société qui veut être juste respectera ce droit.

Lors donc qu'un milieu est suffisamment évolué au point de vue social, qu'il a atteint un niveau raisonnable de prospérité économique, il se doit d'accueillir l'intellectuel et de lui faire une place au soleil. Notre société est certainement parvenue à ce point de maturité. Elle se présente d'autre part comme gardienne de la culture chrétienne et latine. Demandons-nous si elle est prête à recevoir les intellectuels dont elle a un urgent besoin, et qui ne demandent qu'à lui rendre service. Il est évident que la réponse est : non.

Il serait tout de même inutile de parler philosophiquement du travail intellectuel, si nous ne songions pas à la situation qui existe dans notre milieu. Et alors, une conclusion pratique s'impose avec évidence : Nous manquons d'intellectuels, mais la plupart de ceux que nous formons doivent faire leur carrière ailleurs. Et de cette situation il résulte que plusieurs étudiants de grand talent, qui donneraient leur pleine mesure dans les sciences, les lettres ou la philosophie, sont détournés vers des professions pour lesquelles ils sont moins doués.

Je n'hésite pas à dire que dans ces cas, le droit de la personne humaine au travail intellectuel a été violé. Certes, on ne saurait honnêtement imputer ce fait malheureux à qui que ce soit en particulier, mais c'est notre société comme telle, considérée dans son ensemble, qui est en défaut. Car, on ne le répétera jamais trop, ces jeunes intellectuels ne sont pas simplement un luxe que nous refusons de nous payer, ils répondent à un besoin réel de notre milieu. Ils ont donc le droit de se développer et de rendre les services que l'on devrait attendre d'eux. Et il est urgent que notre société puisse enfin utiliser ces talents sacrifiés.

Il est un autre droit essentiel du penseur : c'est celui d'être laissé libre ; c'est-à-dire de ne pas être bâillonné, à plus forte raison de ne pas se faire dicter ce qu'il doit écrire. Il est curieux de constater que les sociétés répugnent encore plus à ce droit qu'à celui, réclamé par l'intellectuel, de vivre de son travail. Et pourtant, c'est un droit plus fondamental encore que l'autre. La société qui opprime ses écrivains est encore plus coupable que celle qui les laisse dans la misère. Il vaut mieux n'avoir que quelques penseurs faméliques, mais libres, qu'une légion de pseudo-intellectuels bien traités, mais sans originalité. De

tous ses droits, c'est certes la liberté que l'intellectuel doit réclamer d'abord, car c'est presque toujours celui qui est le plus menacé.

Cela ne veut pas dire que cette liberté soit sans limite. Mais la société n'a pas le droit d'agir comme si tout était immuablement fixé. Bien des idées jugées d'abord révolutionnaires sont plus tard acceptées unanimement, et il arrive souvent que ces idées, décriées et combattues à l'origine, sont les facteurs les plus décisifs du progrès. En les apportant, l'intellectuel que l'on a persécuté ne voulait que rendre service. On peut affirmer, d'une façon générale, que sauf dans les cas extrêmes, le penseur éclairé a droit au moins au bénéfice du doute. Une société qui se montre accueillante aux idées neuves commettra moins d'injustices qu'une autre, et risquera moins de se priver des lumières des meilleurs de ses membres. Quant à l'intellectuel, il peut réclamer énergiquement son droit à la liberté, pourvu qu'il sache s'imposer la discipline dont nous avons parlé au début de ce travail.

Voilà donc quelques aspects fondamentaux du droit de la personne humaine au travail intellectuel. Pour compléter cette étude, il faudrait encore apporter bien des précisions et faire quelques mises au point. Mais d'une façon générale, le philosophe affirmera sans hésiter que tout intellectuel peut, comme individu, proclamer son droit moral au développement de son esprit, à la création intellectuelle, à la communication de ses idées, et comme membre de la société, réclamer le droit de vivre en intellectuel, et librement.

LE DROIT DE LA PERSONNE HUMAINE AU TRAVAIL INTELLECTUEL

Aspect sociologique:

Gérard LEMIEUX,

*professeur à la Faculté des Sciences Sociales,
Economiques et Politiques.*

Sous quel angle la sociologie peut-elle et doit-elle étudier le droit de la personne humaine au travail intellectuel ? Dès le début, la méthode scientifique nous demande d'établir deux positions :

Premièrement: il ne nous appartient pas d'étudier un être abstrait qui serait, en l'occurrence, un intellectuel ; notre étude porte sur les travailleurs intellectuels comme groupe.

Deuxièmement: cette unité d'étude se situe dans un complexe qu'on appelle le milieu. Il s'agit de savoir si ce milieu favorise ou non la formation d'un groupe d'intellectuels et, partant, soutient ou non une prérogative de la personne humaine.

Nous admettons personnellement le droit de la personne humaine au travail intellectuel. Après avoir appliqué la méthode d'enquête sociologique, nous constaterons si le milieu canadien-français constitue un environnement social respectueux de ce droit.

Entreprendre une investigation générale, ce serait vouloir observer un milieu fort complexe où se posent de nombreuses questions.

Quel est le nombre exact de ceux qui n'entreprennent pas ou discontinuent certaines études faute de ressources pécuniaires ? Quelles sont les conditions matérielles et sociales de la vie intellectuelle des étudiants pauvres et quelquefois miséreux ? A quel milieu social appartiennent nos étudiants et nos professionnels ?

Dans quelles conditions travaillent nos professeurs, nos artistes, nos écrivains, nos rares chercheurs ? Quel intérêt nos professionnels portent-ils à la culture désintéressée ? Quelles sont les préoccupations culturelles de nos hommes d'affaires ? Quelle formation ont reçue les dirigeants de nos mouvements sociaux ?

Le cinéma, la radio sont-ils un stimulant au travail intellectuel? Quelle influence exercent les illustrés sur l'esprit de notre peuple? Quelle est la valeur intellectuelle de notre enseignement postsecondaire? Quelle part de ses moments libres le peuple consacre-t-il à la culture?

Bref, une recherche sociologique élaborée devrait étudier les groupes formés par les individus intéressés aux activités de l'esprit et les influences des diverses institutions sur leur vie intellectuelle. Vaste champ d'investigation où la sociologie devra collaborer plus particulièrement avec le pédagogue et le psychologue.

Une telle étude appelle donc la collaboration de plusieurs spécialistes et elle serait le résultat d'une investigation laborieuse et dispendieuse. Sait-on par exemple, que le Répertoire national de l'éducation populaire au Canada français a demandé près de trois ans de recherches? L'enquête de la Commission Massey nécessite un budget important, la mobilisation de plusieurs compétences et la collaboration de nombreuses institutions.

La série de questions que nous posions, il y a un moment, vous démontre que le concept de milieu est très vaste et quelque peu imprécis. Il s'agissait d'abord pour nous de serrer de plus près ce concept et de circonscrire notre champ d'observation au milieu familial, aux institutions d'éducation et aux conditions générales dans lesquelles s'exerce le travail intellectuel.

Ici encore se posaient de nombreuses questions auxquelles nous aurions pu répondre à priori. Des constatations générales auraient sans doute rallié l'assentiment de tous. Enfin, nous aurions pu risquer une synthèse des travaux de quelques écrivains sur notre climat de culture. Nous avons commencé l'un et l'autre travail quand nous avons senti la nécessité d'une étude basée sur des faits précis. Des travailleurs intellectuels consentiraient-ils à répondre à quelques questions? Mais le temps pressait. Heureusement, une jeune sociologue, mademoiselle Colette Beaudet, diplômée de la Faculté des Sciences sociales de l'Université Laval et ex-étudiante en sociologie à Columbia, vint à notre secours et nous accorda son entière collaboration.

Nous avons dressé une liste d'intellectuels canadiens-français. Par intellectuels, nous entendons, premièrement des personnes qui ont produit une œuvre écrite d'une certaine valeur et deuxièmement des personnes qui, sans avoir publié une œuvre, sont reconnues dans leur milieu comme des personnalités marquantes.

La représentation comprend les diverses disciplines, le sexe féminin et l'état de vie laïque et ecclésiastique. De plus, notre liste comprenait, à l'exception de deux, la génération d'intellectuels âgés de 45 à 65 ans. Notre budget très limité ne nous permettait pas de sortir de la métropole et la fuite du temps nous força à restreindre à quinze le nombre de personnes interviewées.

Nous avons interrogé ces intellectuels pour connaître leur milieu familial, l'influence du cycle de l'enseignement primaire, secondaire et universitaire sur leur carrière et enfin leur appréciation de leur milieu de travail actuel. Ici il nous plaît de remercier ces personnes et de signaler leur entière coopération. Puisseons-nous leur rendre justice.

Cette enquête directe terminée, nous avons en mains une abondante récolte de faits précis. Comme en sociologie toute étude causale procède par différence, nous avons d'abord groupé ces faits en catégories: milieu rural ou urbain, famille professionnelle ou non professionnelle. Par la suite, nous avons comparé entre elles les données de ces quatre catégories.

Certains résultats n'ont fait que confirmer ce que nous aurions pu anticiper. Mais d'autres résultats sont neufs et, nous l'espérons, ouvriront des avenues nouvelles et stimuleront l'esprit des chercheurs. Nous vous donnons maintenant l'analyse détaillée des données recueillies dans nos interviews.

Milieu social: milieu urbain ou rural; famille professionnelle ou non professionnelle

De l'étude du milieu social nous constatons:

1. — que les travailleurs intellectuels se recrutent à la ville et à la campagne à peu près en nombre égal. (Huit d'entre eux sont d'origine urbaine et 7 d'origine rurale)
2. — que les travailleurs intellectuels se recrutent dans les familles professionnelles (8) ou non professionnelles (7) en nombre égal.

La juxtaposition de ces catégories — milieux géographique et social — nous permet d'établir des comparaisons significatives. Nous découvrons donc:

- a) que les familles professionnelles urbaines fournissent beaucoup plus de travailleurs intellectuels (6) que les familles professionnelles rurales (2);

b) que les familles non professionnelles rurales fournissent plus de travailleurs intellectuels (5) que les familles non professionnelles urbaines (2).

Il ressort que la grande majorité de nos travailleurs intellectuels, soit 11 sur 15, provient d'un milieu professionnel urbain et d'un milieu non professionnel rural et que recrutement des travailleurs intellectuels est très faible dans les milieux rural professionnel (2) et urbain non professionnel (2).

Si nous pouvons expliquer le nombre inférieur de travailleurs intellectuels d'origine professionnelle rurale par leur degré de représentation dans l'ensemble des professions du pays, comment pouvons-nous expliquer la faible représentation des familles urbaines non professionnelles ? Enfin, comment cette faible représentation peut-elle s'expliquer dans nos villes ?

Il y aurait peut-être lieu d'affirmer à priori qu'il y avait plus d'enfants à la campagne qu'à la ville, que les ruraux attachent plus d'importance à l'étude des enfants, que le milieu rural est plus sain du point de vue intellectuel et moral ? Notre enquête constate un fait. Malheureusement son champ d'investigation est trop restreint pour pouvoir conclure scientifiquement.

Ce qu'il importe de retenir c'est qu'une génération nous aurait donné autant de travailleurs intellectuels de provenance professionnelle urbaine que de provenance non professionnelle rurale. Connaissant les conditions matérielles et intellectuelles des deux milieux, nous devons rendre hommage ici à la famille rurale.

Milieu familial:

Poursuivons notre étude en conservant la division urbaine et rurale et la subdivision professionnelle et non professionnelle. Posons maintenant une question : quelle influence *la famille* a-t-elle exercée sur nos 15 travailleurs intellectuels ?

Nous avons constaté que toutes les familles voulaient que les enfants fréquentent l'école ; pourtant deux pères étaient illettrés, l'un d'entre eux ayant refusé de fréquenter l'unique école anglaise et protestante du petit village. Il est superflu de donner les raisons de l'attachement des familles professionnelles à la formation intellectuelle de

ses membres. Mais partout on retrouve le même *désir de donner aux enfants une instruction au moins élémentaire.*

Dans 3 familles non professionnelles, des éducateurs religieux n'auront pas de peine à convaincre les parents de laisser leurs enfants entreprendre des études classiques. Ces éducateurs ont reconnu le talent de ces enfants et sont pour ainsi dire avec les parents compréhensifs à l'origine du succès des futurs maîtres. Nous rencontrons l'Église sur notre chemin à une époque décisive. Nous la saluons avec d'autant plus de fierté chrétienne qu'en l'occurrence ses représentants (un instituteur religieux, un curé et un évêque) ont aidé des familles très modestes.

Du point de vue intellectuel, il est évident que l'atmosphère du milieu professionnel est un actif, un véritable stimulant. L'étude de l'enfant continue une tradition. Chez les autres, il n'est pas question de tradition; c'est un départ, une orientation nouvelle, un désir de progrès, une réaction même. Et nous constatons que ce départ fut une belle aventure puisque c'est surtout dans ce milieu non professionnel que se rencontrent ceux qui se sont risqués dans des carrières nouvelles.

Quant aux conditions économiques, il est encore évident que les familles professionnelles connaissent une meilleure situation. A noter toutefois qu'une seule d'entre elles a de l'aisance. Les familles non professionnelles ont des revenus modestes; deux vivent dans la pauvreté. Ici se pose le problème du droit de la personne humaine au travail intellectuel. De telles conditions ont sans doute éliminé plusieurs sujets. Nous pouvons observer que sans le travail ardu du père, sans un apport extérieur à la famille, la poursuite des études aurait été impossible, donc le droit un vain mot. Pour 3 familles à revenus modiques, une aide extérieure dut même se produire dès le début des études classiques des adolescents. Quelques étudiants devaient travailler pendant leurs vacances. Quant à la poursuite des études supérieures à l'étranger, sur 10 étudiants, 9 sont des boursiers de l'État.

Institutions d'enseignement:

De la famille nous passons à l'influence des *institutions d'enseignement* fréquentées par les travailleurs intellectuels.

A l'exception de trois sujets, tous ont suivi le cycle régulier et complet des études. Parmi les exceptions, un premier fait ses études

élémentaires sous la surveillance d'une institutrice française et ses études secondaires avec des professeurs privés; le deuxième ayant fait un cours commercial doit combler ses déficiences par des études personnelles en philosophie, lettres et sciences sociales; un troisième ne fait pas d'études universitaires. Dix fréquentent des Universités étrangères; sur ce, 9 vont à Paris et 1 aux États-Unis.

Quelle influence pouvons-nous noter *au primaire*? Des religieuses françaises influenceront deux sujets en éveillant leur curiosité intellectuelle et, au même moment, ces derniers découvriront un goût particulier pour la science qui deviendra un jour leur carrière. Un instituteur religieux donnera à un troisième l'amour de la science dans laquelle il excelle aujourd'hui.

Et le *secondaire*? Tous admettent que l'enseignement classique leur fut profitable intellectuellement. Cependant 5 seulement garderont un souvenir durable de quelques maîtres pour des raisons de compétence scientifique ou de valeur morale et artistique. Pour les autres, les professeurs sont tombés dans l'oubli.

Sur 14 qui poursuivront des études dans notre Université de Montréal, 9 parleront avec admiration des professeurs canadiens et étrangers qui ont exercé sur leur pensée une influence décisive. Ici, il n'est sans doute pas indiscret de rendre hommage public au Secrétaire général de notre Université, puisque plusieurs travailleurs intellectuels que nous avons interrogés ont souligné son influence prépondérante sur leur culture et leur orientation.

Mais il semble que l'influence du milieu universitaire canadien soit plutôt d'ordre scientifique. Personne n'a affirmé qu'il constituait un climat de culture. Ceux qui ont séjourné en France insistent au contraire sur la culture avec un certain emballement même.

Nous avons donc couvert le cycle complet de l'enseignement. Il nous reste toutefois à connaître les activités extra-scolaires des étudiants. Quelle est la nature de leurs activités et quelle influence exercent-elles sur eux?

Trois sont des lecteurs acharnés et ils développent ainsi leur talent littéraire, fréquentant à l'occasion des écrivains et des artistes. Deux développeront leurs qualités de chef en assurant un rôle de direction dans des organisations étudiantes. Un autre collaborera aux travaux d'une équipe de chercheurs dans le domaine social et économique. Obligés de payer leurs études, deux se consacreront à des

travaux dans des domaines où ils rayonneront dans quelques années. Enfin un dernier devra à ses activités dans un mouvement de jeunesse l'orientation vers sa carrière.

Devenus professionnels, les deux tiers de nos travailleurs appartiendront à des sociétés culturelles, scientifiques ou artistiques et recevront de ces mêmes sociétés un encouragement et parfois même un très grand stimulant au travail intellectuel.

Obstacles au travail intellectuel:

Nous avons essayé de déterminer les influences de la famille et des institutions d'enseignement sur les travailleurs intellectuels. A travers la famille et les institutions d'enseignement apparaissent les influences du milieu social. Cherchons maintenant quels furent les obstacles rencontrés par nos travailleurs.

Il est évident que les difficultés sont multiples et diverses. Certaines proviennent du milieu social et professionnel; d'autres de la personne elle-même. Du degré d'influence de ces difficultés et de la réaction des travailleurs, nous parlerons plus tard.

Un fait attire l'attention: la quasi-totalité a décrit le style de vie moderne comme un régime de dispersion et d'éparpillement. Quelques-uns ont défini le climat intellectuel de notre société comme un climat peu propice à la vie intellectuelle. Ils précisent leur pensée en parlant de l'immaturité du public et des préjugés du peuple. Par contre, d'autres ont souligné les progrès intellectuels indiscutables de notre peuple, insistant plus particulièrement sur les nouveaux instruments de travail et la formation d'une élite intellectuelle chez les jeunes. Un dernier a affirmé sa foi dans l'élément intellectuel féminin. Pour lui, l'enseignement secondaire féminin enrichit déjà notre patrimoine culturel et laisse entrevoir une meilleure représentation féminine dans la prochaine génération de travailleurs intellectuels.

Il apparaît manifeste que le travailleur intellectuel peut, d'une certaine manière, éviter l'éparpillement et créer son climat de culture. Il déclinera les invitations. Ses minutes sont comptées. Il faut travailler, toujours travailler. L'un d'eux crut résumer la méthode du chercheur en citant un conseil de Joseph de Maistre à sa fille Constance: "Il n'y a point, écrivait-il, de méthodes faciles pour apprendre des

choses difficiles; l'unique méthode est de fermer sa porte, de faire dire qu'on n'y est pas et de travailler."

Pour fuir la dispersion, nos travailleurs durent fermer leur porte et ne l'ouvrir qu'à de rares amis qui créent ce climat de culture que le milieu social ne constitue pas. D'où l'importance qu'ils attachent au choix d'une épouse et à l'atmosphère du foyer.

Si le régime de vie moderne et le climat social ne facilitent pas le travail intellectuel, que faut-il penser du milieu de travail de l'intellectuel? Crée-t-il d'autres obstacles? L'éparpillement, caractéristique de notre civilisation technique, se retrouve dans le milieu de vie professionnelle. Il pénètre même le laboratoire.

Surcroît de besogne administrative, surcharge de cours laissent trop peu de loisir au chercheur. Devant donner au début de sa carrière plus de 15 heures de cours par semaine, un professeur explique qu'il doit à cette situation sa grande facilité d'improvisation. Évidemment, cette facilité dépend aussi de sa vaste culture.

Faut-il ajouter que l'individualisme des confrères et l'absence de concurrence dans certains domaines peuvent être soit une entrave à la production d'une œuvre, soit un aiguillon de moins dans le travail créateur. Possédant une certaine maîtrise de leur matière au moment même où une jeune institution commande de nouveaux développements, quelques-uns sacrifient un travail continu et absorbant dans un domaine particulier pour consacrer leurs talents à l'avancement général de leur institution. La naissance d'un enseignement supérieur appelle des dévouements parfois héroïques. Notre pays, fondé sous le signe de l'héroïsme, semble continuer sur le plan de l'enseignement une aventure merveilleuse.

Ambiance générale du milieu social, exigences professionnelles, administratives et pédagogiques ne facilitent pas la recherche, ce pain pas toujours quotidien de l'intellectuel consciencieux. Ce besoin qu'il ne peut pas toujours satisfaire comme il le voudrait crée un problème que les soucis matériels viennent aggraver. Le chercheur n'est pas un pur esprit; son travail mériterait plus de considération et surtout une meilleure rémunération.

En un siècle où les nécessités de la vie sont si variées et souvent très coûteuses, il est difficile aux travailleurs intellectuels de dépasser le minimum vital et de satisfaire aux convenances sociales. Ceux qui persévèrent malgré ces conditions matérielles inadéquates font preuve

d'une valeur morale digne de leurs qualités intellectuelles. Leur valeur morale les distinguerait de tous ceux qui, doués de talents semblables, n'ont pas su résister à la tentation du bien-être et de la sécurité économiques. Cette tentation si forte sur ce continent rencontre heureusement une résistance victorieuse chez nos travailleurs intellectuels consacrés à l'enseignement.

De plus, l'on nous a signalé le prix dérisoire pour la rédaction d'articles scientifiques, les difficultés matérielles de l'édition, la longue lutte que la Société des Écrivains canadiens dut mener pour obtenir la réglementation et la rémunération relativement à la production des textes d'écrivains canadiens-français.

Cet ensemble de conditions influe donc sur le travail intellectuel, quantitativement et qualitativement. N'ayant pas connu les conditions idéales, nos travailleurs ont quand même surmonté les principales difficultés presque toujours tonifiantes et stimulantes.

Citons quelques exemples: un étudiant pauvre doit travailler pour payer ses frais de scolarité. Grâce à son travail d'été, il fait ses premières recherches qui le mèneront au poste important qu'il occupe aujourd'hui. Un autre, à son retour d'Europe, fait face à la dureté de la vie. Pour se redonner courage, il entreprend des recherches sur la vie d'un maître qui connut dans le passé de cruelles épreuves. Deux œuvres naissent de cette étude: une œuvre littéraire et une œuvre musicale. Au contact du mysticisme d'un compatriote renaît son courage et proviennent l'inspiration et la création. La crise économique oblige un autre à exercer ses talents d'écrivain. C'est un futur maître qui débute.

Quelques-uns nous ayant mentionné parmi l'un des plus grands obstacles le manque de confiance en soi, nous rapporterons qu'il ne fut pourtant pas invincible, bien que certains aient beaucoup souffert de ce complexe. Le travail ardu, le succès dans le labeur auront pour effet de susciter une confiance au moins relative, car le vrai travailleur, même confiant, semble connaître ses limites. Il existe enfin une autre difficulté personnelle. Plusieurs travailleurs ont tâtonné de longues années avant d'acquérir une méthode de travail satisfaisante. Chez d'autres, la rencontre de maîtres compétents fut décisive en ce domaine. Leur reconnaissance se joint alors à leur admiration enthousiaste et durable.

A la fin de cette étude sur les obstacles, il appert qu'ils ont conditionné quelque peu la vie d'une génération de travailleurs. Mais ce qui nous frappe le plus, c'est que l'amour de leur travail fut si profond que les difficultés extérieures ont exercé un minimum d'influence sur leur vie. Leur volonté de résistance et leur degré de persévérance reflétaient la profondeur de cet amour du travail créateur.

Synthèse des observations:

Pour terminer, reprenons les résultats de cette enquête et essayons de répondre à la question qui nous intéresse: le droit de la personne humaine au travail intellectuel.

En l'occurrence, les personnes humaines sont représentées par nos 15 travailleurs intellectuels. Ce droit au travail intellectuel, leurs parents le leur ont reconnu en favorisant la fréquentation scolaire. C'est pour ainsi dire la loi familiale de l'instruction obligatoire. Dans les familles professionnelles, une ambiance intellectuelle avait déjà facilité l'éveil de l'esprit. Jusqu'au début du secondaire, aucun obstacle insurmontable. C'est à ce moment cependant qu'intervient l'inégalité des conditions morales, intellectuelles et matérielles des classes sociales.

Du point de vue intellectuel et matériel, les enfants des familles urbaines et rurales professionnelles seraient en quelque sorte des privilégiés si on les compare aux enfants des familles urbaines et rurales non professionnelles. Les portes de nos collèges leur sont largement ouvertes. Que nous révélerait une étude comparative sur le milieu familial des étudiants des petits séminaires et des Facultés de Théologie, des étudiants des collèges et des autres Facultés? Les enfants des familles rurales et urbaines non professionnelles devraient, il nous semble, leur épanouissement intellectuel aux vertus morales de leurs parents et à l'intervention d'une autorité sociale extérieure à la famille. Pour faciliter aux enfants des familles urbaines non professionnelles l'accès à l'enseignement supérieur, il est nécessaire que les foyers ouvriers soient intéressés aux choses de l'esprit et qu'une aide morale et matérielle provienne de l'extérieur. Dès lors, se pose le problème complexe de la réfection morale de l'ambiance urbaine et de l'aménagement de nouvelles structures économiques permettant aux familles ouvrières

de vivre convenablement. Sans cette restauration, le droit de la personne humaine au travail intellectuel ressortirait à une faible minorité, et la majorité en serait privée.

Ce drame de la famille urbaine ouvrière serait encore plus poignant si de nos jours, la jeune ouvrière ne pouvait accéder à l'enseignement secondaire et universitaire. Pourtant qui s'étonnerait d'apprendre que quelques savantes religieuses diplômées de nos collèges et de nos Universités sont d'origine ouvrière? C'est dire que les institutions religieuses constituent un milieu, faut-il le rappeler, où il est possible aux enfants de toutes les classes d'atteindre le sommet du savoir et les plus hautes dignités. Le Cardinal Villeneuve n'était-il pas le fils d'un cordonnier? Si ses parents ne furent pas des savants, ils possédaient un sens moral supérieur. La science est une chose, la sagesse une autre. Notre monde bouleversé l'ignore trop. Mais c'est bonne sagesse que de vouloir pour toutes les personnes qui en manifestent les aptitudes et le désir l'accès aux institutions d'enseignement supérieur.

Quel que soit le milieu auquel appartient l'enfant, l'intervention d'un éducateur averti est une nécessité, et ce, surtout dans les milieux modestes. Le maître compétent doit faire son apparition dès le primaire pour exercer à la fois une puissante influence intellectuelle et morale, et aider l'enfant dans son orientation. Accroître le nombre de maîtres compétents, tel le devrait être la consigne puisqu'ils sont très souvent avec les parents à l'origine d'une vocation intellectuelle. Leur apport au patrimoine culturel national s'avère d'une importance capitale. Nous est-il permis d'ajouter qu'il importerait de multiplier le nombre de compétences tant au primaire qu'au secondaire, si nous voulons que les sujets canadiens-français, étudiant aux États-Unis et ne séjournant pas en France, puissent conserver l'esprit de nos travailleurs intellectuels si fortement marqués par la culture française et l'humanisme chrétien.

Une fois acquise la formation de base, la qualité et la quantité du travail intellectuel dépendent surtout de la valeur morale de la personne, bien que son œuvre soit conditionnée en partie seulement par l'atmosphère du milieu, par la vie, l'esprit et la prospérité matérielle des institutions.

Le témoignage de cette génération d'intellectuels fut pour nous une révélation. Pour tous, il doit être un encouragement. En effet, si

notre milieu a pu produire de telles personnalités, un plus grand nombre de travailleurs pourrait créer un climat culturel, constituer un milieu plus humain et plus chrétien. Ce milieu sera plus humain et plus chrétien si tous les travailleurs intellectuels d'aujourd'hui n'épargnent aucun effort pour promouvoir intellectuellement et moralement le milieu ouvrier.

LE DROIT DE LA PERSONNE HUMAINE AU TRAVAIL INTELLECTUEL

Aspect juridique

Albert MAYRAND,
Professeur à la Faculté de Droit.

Si j'ai bien compris le rôle qu'on m'a assigné, je dois me borner à vous décrire dans quelle mesure le droit au travail intellectuel existe au point de vue purement juridique, c'est-à-dire en droit positif humain. Je n'ai pas à préciser quels sont à ce sujet les rapports du droit avec la morale. Est-ce qu'il y a différence de domaine, de nature et de but entre la règle morale et la règle juridique comme le voudrait la thèse classique ? La différence n'est-elle que de caractère comme le soutient M. Georges Ripert dans son ouvrage fameux sur "La règle morale dans les obligations civiles" ? Peu importent ici ces discussions savantes, pour ce qui regarde le droit au travail intellectuel, la règle morale s'est en quelque sorte faite juridique, elle s'est pour ainsi dire incarnée et elle habite parmi nous.

Recherchons dans quels textes législatifs cette règle a établi sa demeure. Car pour n'avoir pas été reconnu par un énoncé de principe formel comme dans la constitution de la République de l'Inde du 26 janvier 1950¹ ou de la nation argentine du 11 mars 1949² ou dans la constitution de l'U.R.S.S.³, le droit au travail intellectuel est chez nous reconnu implicitement dans diverses dispositions législatives.

1. M. Ramaswamy, *The Constitution of the Indian Republic*, 28 Can. Bar. Rev. 13.

2. Articles 36 et 37 alinéa IV.

3. Articles 118 et 121.

PLAN FAMILIAL

Dans le domaine familial, le texte fondamental est l'article 165 du Code civil:

“Les époux contractent, par le seul fait du mariage, l'obligation de nourrir, entretenir et élever leurs enfants”.

Élever les enfants, c'est leur procurer tout ce qui est nécessaire à leur développement moral, physique et intellectuel. Par conséquent, c'est leur donner une éducation et une instruction convenable. L'obligation résulte-t-elle de l'opération seule de la loi, d'un quasi-contrat ou d'un contrat tacite? Voilà une question qui n'intéresse que les juristes. Qu'il nous suffise de savoir que l'obligation d'éduquer ses enfants n'est pas simplement naturelle comme le prétendaient quelques auteurs anciens; c'est une obligation civile, c'est-à-dire susceptible d'être sanctionnée par un recours en justice.⁴

Cette obligation civile est forcément très imprécise dans son étendue. Elle variera selon chaque cas. Je crois que pour la déterminer on peut lui appliquer les règles de l'obligation alimentaire qui est proportionnée aux besoins du créancier et aux moyens du débiteur.⁵

Outre la fortune des parents, il faudra considérer d'autres facteurs: ce sera la tradition familiale, l'entourage, le talent de l'enfant etc...

De même qu'on ne peut déterminer une règle commune à tous les individus, on ne peut fixer une règle applicable à toutes les époques. Il est certain que de nos jours l'instruction est plus répandue et devient par le fait même plus nécessaire. Dans le domaine intellectuel comme dans le domaine économique, ce qui était hier un luxe peut être aujourd'hui une nécessité. Par conséquent une éducation qui aurait pu être convenable en 1866, lors de la rédaction de notre Code civil, pourrait bien ne plus l'être en 1950.

4. Mignault, Droit civil canadien, t. 1, p. 479.

5. C.c. art. 169: “Les aliments ne sont accordés que dans la proportion du besoin de celui qui les réclame, et de la fortune de celui qui les doit”.

Les articles 215, 1317, 1324 al. 2 et 1423 C.c. font voir que les frais d'éducation doivent être proportionnés à la fortune des parents en tenant compte des circonstances. On a déjà décidé que si l'enfant mineur a des revenus personnels le père peut les faire servir à payer les frais d'éducation. *Antil v. Martin*, 10 L.N. 297 (J. Cimon, 1887).

VIANNEY BÉLANGER

Reliure d'art et de bibliothèque.

Spécialités : Reliure de cahiers
de musique, thèses,
et revues.

Travail rapide et Garanti.

Prix raisonnables.

2601, rue de Beaujeu. CRescent 1958

Clichés

POUR
CATALOGUES
REVUES
JOURNAUX
ANNONCES

TELEPHONE BE. 3984

LA PHOTOGRAVURE
NATIONALE
L I M I T É E
287 OUEST, RUE ONTARIO "PRÈS BELLEVUE" MONTRÉAL

La plus importante maison des
Arts Graphiques du Canada Français

THÉRIEN FRÈRES

Limitée

Imprimeurs • Lithographes • Éditeurs

DUPont ★ 5781

8125, Saint-Laurent

Montréal - 14

Impressions BLEUS (Blue Prints)

et

Reproductions ou fac-similés
de dessins, documents lé-
gaux, lettres, rapports, etc.
AGRANDIS OU REDUITS

Appelez
LANcaster 5215

et nous vous dirons ce qui peut être fait

MONTREAL BLUE PRINT INC.

1226, rue Universtié

MONTREAL 2

HA. 1960

LIBRAIRIE

WILSON et LAFLEUR (Limitée)

Droit - médecine - littérature - histoire
philosophie - comptabilité

Facilités de paiements

Catalogues sur demande

10 ouest, rue ST-JACQUES - MONTREAL

LE DEVOIR

dit tout

L'Imprimerie Populaire

fait tout


•

434 est, rue Notre-Dame
Montréal

44 ouest, Port Royal

VEndome 2261

Delorimier Construction

Ltd.  Ltée.

Ingénieurs et Entrepreneurs

Directeur-gérant :
J.-M. Portugais, B.Sc.A.,
Ingénieur professionnel

Montréal 14



Tél. CR. 4768

Soir : DO. 7919 - CR. 8646

LA PLOMBERIE NATIONALE, ENRG.

Réparations et améliorations

Service rapide

Adélard Hudon & Fils, prop.

119 ouest, rue St-Viateur

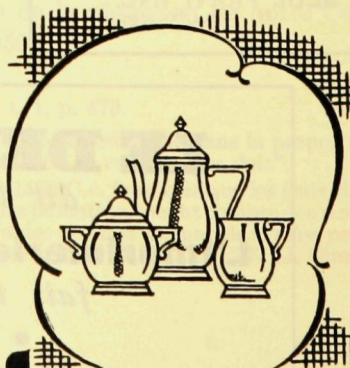
1902		COUVERTURES <i>en gravois, tôle, etc.</i> VENTILATION IMPERMEABILISATION <i>Estimés sur demande</i>		1948
AIME SIGOUIN				
DOLLARD 2459 5315, BOULEVARD ST-LAURENT-MONTREAL				

GABRIEL DORAIS

INGENIEUR CIVIL ET
ARPENTEUR-GEOMETRE

10 est. SAINT-JACQUES

Tél. : PLateau 3014



DORURE ARGENTURE

Pour la réparation de vos argenteries consultez une maison responsable.

35 années d'expérience.

Plaqueur durant 20 ans pour la maison HENRY BIRKS.

Appelez HA. 8775
987, St-Laurent
Montréal

J. Henri Achim

Si l'enfant désire acquérir une instruction que les parents refusent de lui donner ou de lui faire donner, il y a conflit entre le droit de l'enfant au travail intellectuel et la puissance paternelle, conflit qui est de solution facile uniquement dans les cas extrêmes. Mais si le fils, qui a reçu une éducation convenable (convenable du moins pour le commun des mortels), veut parfaire ses études, un tribunal peut-il forcer les parents à payer les frais d'éducation complémentaire? Il n'est pas question que les tribunaux viennent se substituer aux parents pour décider du degré ou du genre d'instruction qu'il y a lieu de donner à chaque enfant. Ce serait là une usurpation de la puissance paternelle. Mais cette puissance n'est pas un pouvoir domestique établi dans l'intérêt des parents, comme c'était le cas en droit romain. Elle est établie principalement dans l'intérêt de l'enfant. Elle existe en fonction de l'éducation de l'enfant. ⁶ Si elle devient un obstacle à l'éducation, elle doit céder à une autorité supérieure. Par conséquent, dans le cas extrême où le refus du père de procurer à son enfant les moyens de parfaire ses études n'est basé que sur un motif indéfendable, comme sur un pur caprice ou même une méchanceté, je crois qu'un tribunal peut réprimer cet abus de puissance paternelle comme tout autre abus de droit. ⁷ Comme par exemple l'abus de droit, qui a lieu lorsque le fait de se livrer entièrement au travail intellectuel empêche de subvenir à la subsistance de sa famille. L'obligation de pourvoir aux frais d'éducation des enfants pèse également sur les deux époux, ⁸ qu'ils soient séparés de corps (215 C.c.) ou qu'ils soient séparés de biens (1317 C.c.) et quelles que soient leurs conventions matrimoniales. ⁹ Le contrat de mariage peut régler à cet égard les droits des époux entre eux, ¹⁰ car c'est un droit d'ordre public auquel même l'enfant ne pourrait pas renoncer valablement.

6. Planiol, *Traité élémentaire de droit civil*, éd. 1946, t. 1, n. 1859.

Aussi Baudry-Lacantinerie, *Traité théorique et pratique de droit civil*, Des personnes, t. 2, n. 1995.

7. Les exemples sont peu fréquents, car les parents satisfont ordinairement à leurs obligations et de plus les enfants ou les protecteurs des enfants dont le droit à l'éducation est méconnu sont rarement prêts à citer les parents en justice. Dans *Boileau v. Seers*, M.L.R. 1 S.C. 239 (J. Taschereau 1885), un père avait payé les frais de pension, de cours de médecine et de diplôme de son fils; on ne lui a pas permis d'invoquer ces frais en compensation d'une dette due à ce fils.

8. *Dame Duckett v. Turgeon*, 37 R.P. 180; B.R. 1931.

9. *Duckett v. Turgeon*, citée ci-dessus.

10. *Gregory v. Odell*, 39 C.S. 291, C. de Rév.; C.c. 1423.

Il est une autre remarque qu'il convient de faire ici. L'article 165 C.c. stipule:

"Les époux contractent, par le seul fait du mariage, l'obligation... d'élever leurs enfants."

Le code fait donc dériver cette obligation du mariage et non pas de la génération. Elle résulterait d'une promesse au moins tacite, contractée lors du mariage, d'élever convenablement les enfants qui naîtront de la famille nouvellement fondée. Les circonstances qui entourent l'union irrégulière d'un homme et d'une femme ne laissent pas présumer pareille promesse. Comme le dit Baudry-Lacantinerie en parlant de ces unions irrégulières:

"les nécessités matérielles auxquelles la survenance d'un enfant obligerait à faire face ne se présentent pas le plus souvent à l'esprit de ceux qu'elle rapproche..."

Mais avec un article semblable au nôtre (C.N. art. 203) la doctrine française impose aux parents naturels le même devoir d'éducation qu'aux parents légitimes.¹¹ Il faut bien avouer que le Code civil français, déjà plus favorable dans son ensemble à cette interprétation, a été modifié le 2 juillet 1907 (art. 383) de façon à reconnaître la puissance paternelle aux parents naturels.¹² Dans notre droit, outre que la filiation naturelle ne donne ni droit de succession, ni droit de puissance paternelle,¹³ nous avons l'article 240 C.c. qui limite à des aliments le droit de l'enfant naturel à l'égard de ses parents.¹⁴

Quelle est la raison de cette défaveur à l'égard des enfants naturels? On a beau invoquer l'esprit moral du code et le devoir d'honorer le mariage,¹⁵ je n'y vois personnellement aucune raison valable. L'enfant, qu'il soit légitime ou illégitime, a les mêmes besoins d'éducation puisque le devoir d'apprendre, découlant de la nature humaine, est aussi impérieux chez l'enfant naturel que chez l'enfant légitime. Dispenser les parents d'une obligation naturelle à cause de leur union irrégulière n'est pas de nature à favoriser le mariage. L'injustice envers

11. Baudry-Lacantinerie, t. 2, n. 1993.

12. Planiol et Ripert, t. 1, n. 317.

13. Langelier, Cours de droit civil P.Q., t. 1, p. 410; Mignault, t. 2, p. 151.

14. L.-A. Jetté, De la filiation, 7 Revue du Droit 600, 610.

15. Town of Montreal West v. Dame Hough, 1931 S.C.R. 113, 135. Planiol et Ripert, t. 2, n. 722.

les enfants naturels n'a pas ralenti l'accroissement des naissances illégitimes.^{15a} Je crois donc qu'en cette matière, il y aurait lieu de modifier notre droit. A Bonaparte qui affirmait: "L'État n'a pas besoin de bâtards", il aurait fallu répondre: "Mais quand on les a les bâtards, il faut bien s'occuper de leurs besoins". De sorte que à la maxime de Loysel "Qui fait l'enfant le doit nourrir", il faudrait en ajouter une autre: "Qui fait l'enfant le doit éduquer". Il ne s'agit pas d'assimiler la filiation illégitime à la filiation légitime comme dans le droit intermédiaire de la révolution française, ni même d'établir une famille de seconde zone à côté de la famille régulière, mais d'en arriver à un compromis équitable entre le point de vue individualiste et le point de vue social.

PLAN NATIONAL

Le droit des enfants au travail intellectuel ne s'exerce pas uniquement à l'intérieur du cercle strictement familial. Les parents, sauf de rares exceptions, ne peuvent éduquer convenablement leurs enfants sans l'aide de l'État qui organise les écoles.

Tout le monde sait qu'au Canada la loi de l'Amérique du Nord Britannique (art. 92 et 93) accorde aux Législatures provinciales les pouvoirs apparemment exclusifs de législation pour tout ce qui concerne les droits civils et l'éducation.

Notre province organise donc les écoles et elles reconnaît le droit de l'enfant à la fréquentation scolaire. C'est l'article 69 de la loi de l'instruction publique:¹⁶

"Chaque municipalité scolaire de la province doit contenir une ou plusieurs écoles publiques, régies par des commissaires ou des syndics d'école et dans lesquelles ils sont tenus d'admettre aux cours qui y sont donnés, tout enfant domicilié dans la municipalité, depuis le début de l'année scolaire suivant le jour où il a atteint l'âge de 5 ans, jusqu'à la fin de l'année scolaire au cours de laquelle il a atteint l'âge de 16 ans".

Remarquez qu'il s'agit bien ici du droit à la fréquentation scolaire et non pas de la fréquentation scolaire obligatoire. L'enfant est obligé de

15a. H. Capitant, L'Evolution du droit de la famille. Journées du droit civil français, Montréal 1936, p. 15.

16. S.R.Q. 1941 ch. 59, modifié en 1943 par 7 Geo VI c. 13, art. 2.

fréquenter l'école depuis l'âge de six ans jusqu'à l'âge de quatorze ans,¹⁷ tandis qu'il a droit d'exiger qu'on l'admette à l'école dès l'âge de cinq ans jusqu'à l'âge de seize ans (art. 69). Son droit couvre donc une période de temps plus étendue que son obligation.

Le droit à la fréquentation scolaire est à l'occasion sanctionné par nos tribunaux: lorsque les commissaires refusent indûment de recevoir un enfant à l'école, ils y sont contraints par voie de mandamus.¹⁸ Comme tous les droits, celui de l'enfant à la fréquentation scolaire n'est pas absolu: les commissaires et les syndics d'école peuvent "renvoyer de l'école les élèves habituellement insubordonnés ou dont la conduite est immorale".¹⁹ Ces enfants renvoyés des écoles ordinaires ne sont pas privés de leur droit à l'instruction primaire. On les admet dans d'autres institutions appropriées telles que les écoles de réforme qui reçoivent les délinquants de moins de seize ans²⁰ ou encore dans les classes spécialement organisées pour l'instruction des enfants arriérés.²¹

Quant à la fréquentation scolaire obligatoire, elle est un mode d'assurer plus efficacement le droit à l'instruction primaire.²² Cette obligation est imposée à l'enfant parce qu'il est incapable, d'une incapacité naturelle, de renoncer à ses droits, en particulier à son droit au travail intellectuel.²³ Elle est aussi imposée aux parents mal inspirés qui méconnaissent la valeur de l'instruction ou qui ne se soucient pas assez de l'avenir de leur enfant. Bien d'autres dispositions légales facilitent du reste l'exercice du droit de l'enfant à l'instruction primaire. Il serait trop long de les énumérer toutes; signalons toutefois les dispositions de la loi de l'instruction publique (chap. 59) qui autorisent l'établissement de bibliothèques scolaires (art. 571) l'acquisition et la distribution gratuite de livres de classe (art. 221 par. 15, 222 et 574) etc..

20. Chap. 38, art. 13.

21. Chap. 59, art. 576.

22. Constitution de l'U.R.S.S. art. 121.

23. W.F. Cunningham, *The pivotal problems of education*, Notre-Dame Un., fifth printing 1949, p. 520.

17. Loi de l'instruction publique, art. 290-A.

18. C.P.C. art. 992; *Commissaires d'école d'Aubert Galthon v. Gilbert*, 1949 B.R. 566.

19. c. 59 art. 221, par. 14; art. 228 des règlements du comité catholique du Conseil de l'instruction publique; *Commissaires d'école de St. Mathieu de Dixville v. Bouchard* 1949 B.R. 30; *Corpus Juris* 1925, t. 38, Vo. *Mandamus* n. 339, p. 734.

Si je dois vous parler uniquement du droit au travail intellectuel susceptible d'être sanctionné devant nos tribunaux, il faudra que je m'arrête ici. Mais j'éprouverais des remords à rapetisser ainsi un sujet qui au point de vue philosophique et sociologique a été traité nécessairement sur un plan plus général.

Le droit positif ne correspond pas toujours aux mœurs et aux idées du jour. Il retarde un peu sur ces dernières. Le phénomène est d'ailleurs normal puisque le droit est principalement un effet, c'est un produit. Le droit est en général l'acceptation par l'autorité publique d'une manière de voir, d'une manière de vivre, qui à raison des circonstances, à raison des facteurs économiques, sociaux et moraux, conviennent à la société à une époque donnée. Mais il est évident qu'une évolution dans les mœurs n'amène pas un changement simultané de la loi.

Le législateur est comme un observateur penché sur la société en état de constante transformation; quand il y voit se dessiner un mouvement assez net, qui a un caractère de durée, il le capte et l'enferme dans une règle juridique. C'est pourquoi le droit de demain est tout contenu dans les éléments en fusion de la société d'aujourd'hui.

Vous avez fait certaines observations du milieu social, cette grande marmite où mijote notre législation, et par le fumet qui s'en dégage vous devinez à l'avance le plat législatif qui un jour nous sera servi. Vous avez pressenti particulièrement la reconnaissance législative du droit au travail intellectuel. Non pas dans les cadres étroits que je vous ai décrits, mais dans des cadres nouveaux où il y aura place non seulement pour l'enfant de 5 à 16 ans, non seulement pour l'enfant incapable de pourvoir à sa subsistance et à son éducation sans l'aide de ses parents, mais pour tous: hommes, femmes, enfants, quelles que soient leur condition et leur profession. Qu'ils soient professionnels, techniciens, agriculteurs, artisans, ouvriers, qu'ils soient jeunes, adolescents ou adultes, qu'ils soient pauvres ou qu'ils soient riches, tous éprouvent aujourd'hui le besoin de se livrer dans une mesure variable à un travail intellectuel. Et il n'y a pas que les individus qui éprouvent ce besoin. Il en est ainsi de la société; l'État éprouve un besoin croissant de travailleurs intellectuels. L'état de malaise et d'inquiétude, caractéristique de notre époque, pousse naturellement les individus comme les groupements à rechercher une solution sans laquelle le monde semble voué au marasme. C'est ainsi qu'à

notre insu le simple instinct de conservation nous commande l'étude, la recherche. La satisfaction de ce besoin de travail intellectuel apparaît donc comme un droit naturel qui un jour finira par se traduire en droit positif.

Certes on n'en arrivera pas du premier coup à la formule parfaite, et quand la formule idéale aura été adoptée, elle sera toujours appliquée dans un monde qui n'a jamais connu la perfection et qui ne la connaîtra jamais. Mais déjà l'idée fait son chemin, elle inspire même certains textes législatifs, créant le climat favorable à l'éclosion du principe.

C'est ici que je reviens au domaine juridique qui m'a été assigné. Quelles lois favorisent la reconnaissance du droit au travail intellectuel? Toutes celles qui encouragent l'étude, la recherche, en venant en aide aux travailleurs intellectuels. Il serait fastidieux de les énumérer toutes. On sait l'apport financier de plus en plus considérable qu'est appelé à fournir l'État dans toutes les branches de l'enseignement, du primaire à l'universitaire. Outre les lois qui ont pour but de créer ou d'alimenter les institutions d'enseignement comme la loi des subventions aux collèges classiques (c. 61, S.R.Q. 1941) la loi des cours professionnels (c. 62), la loi des écoles professionnelles (c. 64), la loi de l'enseignement spécialisé (c. 63),²⁴ on pourrait mentionner la loi du mérite scolaire (c. 60), la loi des concours littéraires ou scientifiques (c. 65), la loi de l'art musical (c. 66), la loi des bourses pour des cours additionnels (c. 67), la loi de l'aide à la jeunesse (c. 68) etc...

Pour ne pas être trop long, prenons à titre d'exemple les lois destinées à favoriser l'étude chez les agriculteurs.

Il y a la loi des sociétés d'agriculture (c. 177, art. 14). Ces sociétés ont pour but de "tenir des assemblées pour discuter et entendre des conférences sur des sujets se rattachant à la théorie et à la pratique de la culture perfectionnée".²⁵ Il y a aussi la loi des cercles agricoles (c. 118 art. 8), cercles qui ont pour but de "procurer des livres, revues et journaux relatifs à l'agriculture, encourager l'étude des méthodes d'alimentation, production et de fabrication". Mentionnons encore la

24. Cette loi régit l'École des Hautes Études Commerciales de Mtl, l'École des Beaux-Arts de Mtl et Québec, les écoles techniques de Mtl, Québec, Trois-Rivières et Hull, et l'E. du Meuble de Mtl.

25. Cette loi dit aussi: "offrir des prix pour des essais sur des questions de théorie ou de pratique agricole... décerner des prix pour l'invention ou l'amélioration des machines agricoles"... enfin, ajoute la loi: "tenir des expositions pour les œuvres d'art".

loi des sociétés coopératives des cercles agricoles (c. 119), la loi de l'École de laiterie et des écoles moyennes d'agriculture (c. 125), la loi des syndicats coopératifs qui pourvoit à la création de sociétés dont le but est "l'étude, la protection et la défense des intérêts économiques des classes laborieuses" (c. 290 art. 6), la loi du département de l'agriculture (c. 111), la loi de la Chambre agricole de Québec (c. 115) qui crée "un organisme professionnel d'étude et de consultation", la loi du mérite agricole (c. 116), sur laquelle sera calquée la loi du mérite du défricheur annoncée dans le dernier discours du Trône (bill no 3).

L'invitation à l'étude n'est pas faite qu'aux agriculteurs: tous les syndicats professionnels, régis par le chapitre 162 des S.R.Q. (1941), "ont exclusivement pour objet l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de la profession" (art. 3).

Nous pourrions aussi faire une incursion dans le domaine de la législation fédérale. Car l'art. 93 du B.N.A. Act n'est pas incompatible avec la loi du Collège militaire royal (Chap. 131, S.R.C. 1927), ni avec la loi de l'enseignement technique (c. 193) et la loi de l'enseignement professionnel (1931, 21-22 Geo V, c. 59) qui prévoient des subventions aux provinces, la loi des Indiens qui pourvoit à l'établissement d'écoles et même à la fréquentation scolaire obligatoire de 7 à 15 ans (c. 98 art. 9 et 10), la loi des terres fédérales (c. 113 art. 37), la loi des territoires du Nord-Ouest (c. 142, art. 12), la loi de l'instruction agricole (1913, c. 5), la loi d'établissement de soldats (c. 188, art. 14), la loi sur la réadaptation des anciens combattants (1945, seconde session c. 35), qui contiennent toutes des dispositions relatives à l'enseignement. Et que dire de la loi du Conseil de recherches qui établit l'un des principaux centres de recherches scientifiques et industrielles du pays (chap 177)? Enfin la loi de l'assurance-chômage²⁶ rendue possible par un amendement à notre constitution.²⁷ Cette loi est basée sur le principe que le travailleur, intellectuel ou autre, a droit à un travail rémunéré, à défaut de quoi l'état doit pourvoir à sa subsistance et à celle de sa famille. Mais l'application de cette loi est nécessairement restreinte à certaines catégories d'employés. En vertu de la même loi, on sait que la Commission d'assurance-chômage peut

26. 4 Geo VI c. 44; règlements Gazette du Canada, 28 décembre 1949, vol. 83, p. 3534.

27. B.N.A. Act, 1940.

demander à un chômeur de suivre un cours d'études ou de formation (art. 28, par. IV).

Tout ceci pour dire que l'atmosphère juridique, comme l'atmosphère économique et sociale, est favorable à la reconnaissance formelle du droit de tous au travail intellectuel.

PLAN INTERNATIONAL

L'énonciation de ce principe dans notre droit privé ne sera d'ailleurs qu'une confirmation de ce qui a déjà été affirmé en droit international, plus particulièrement dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par la Troisième Assemblée générale des Nations Unies, tenue à Paris le 10 décembre 1948.²⁸

- Article 23: "1. *Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.*
2.
3. *Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable...*

Affirmer successivement le droit au travail et au libre choix de son travail, c'est affirmer le droit au travail intellectuel. Si toutefois on veut prétendre que l'article 23 n'a en vue que le travail manuel ou le travail rémunéré, d'autres articles de la Déclaration reconnaissent implicitement le droit au travail intellectuel désintéressé

- Article 19: "*Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit*".

28. Le vote a été de 48 à 9, et 8 abstentions: bloc soviétique, Arabie saoudite et Union Sud-Africaine, Aff. Ext., Vol. 1, no. 1, p. 16.

Article 22: *“Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l’effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l’organisation et des ressources de chaque pays”.*

Article 27: *“1. Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.*

2. Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l’auteur”.

Ces principes ont été traduits par des actes: pour l’année 1949–50, l’O.N.U. et ses institutions spécialisées ont offert 1054 bourses d’études (dont 22 sont financées par l’Unesco), tandis que des organisations internationales non gouvernementales telles que l’Entraide Universitaire Internationale (I.S.S.) en ont offert 1873.²⁹ L’Organisation Internationale pour les Réfugiés (OIR) s’occupe tout particulièrement des réfugiés intellectuels qu’elle a entrepris de recenser. Elle procède à une analyse qualitative de leurs aptitudes pour ensuite leur fournir des occasions d’entretenir ces aptitudes, de se perfectionner et enfin d’émigrer. Elle voit ensuite à leur protection juridique particulièrement en ce qui a trait à leur sécurité sociale et à leur droit au travail.³⁰ Il convient de dire ici un mot de l’UNESCO, (L’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture) dont le but principal est de favoriser la collaboration internationale dans les domaines

29. Elan, organe de l’UNESCO, déc. 1949, p. 16. On trouvera dans Affaires Extérieures vol. 2, p. 13 (janvier 1950) un rapport intéressant sur les bourses Canada-Unesco.

30. Le problème des réfugiés, Genève 1948, pp. 17 et 19; Le Canada et les Nations Unies, 1948, p. 134.

30a. Le Canada et les Nations Unies 1948, p. 143. John Everett Robbins, UNESCO, dans Canadian Welfare, livraison du 15 avril 1947.

de l'éducation, de la science et de la culture et particulièrement d'aider au relèvement des pays dévastés par la guerre.^{30a}

Un organisme analogue, la Commission internationale de Coopérative intellectuelle, créé vers 1920, avait laissé le Canada indifférent. Mais cette fois, le CCRU (Conseil canadien de la reconstruction par l'UNESCO) y va de sa plus entière collaboration.

Il y aurait lieu de parler aussi de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) issue du traité de Versailles (art. XIII) et maintenant l'une des institutions les plus actives de l'O.N.U., qui s'occupe entre autres choses du droit des travailleurs de s'organiser, de l'orientation professionnelle, du travail des femmes, des enfants, etc...

Le préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme laisse clairement entendre que les principes énoncés sont un idéal à atteindre mais non pas un état de chose existant ou existant au même degré dans les divers pays: on fait appel à tous les individus comme à tous les organes de la société pour développer le respect des droits de l'homme par l'enseignement et l'éducation.

D'ailleurs, les méthodes employées pour atteindre cet idéal varient considérablement dans les divers pays. Dans "Soviet Philosophy",³¹ John Somerville résume l'attitude des états soi-disant capitalistes et celle de l'État soviétique. D'après ce philosophe américain, les premiers (p. 55)

"leave the field open to different philosophies of education, among which the citizen can choose, provided he can meet the financial and other requirements".

Tandis que l'État soviétique:

"eliminates financial and other barriers in respect to education that is based on one philosophy".

En U.R.S.S. l'enseignement universitaire, comme l'enseignement secondaire et l'enseignement primaire, est absolument gratuit. La grande majorité de ceux qui dépassent le stage de l'enseignement secondaire reçoivent, en plus de l'enseignement gratuit, un salaire. Ceci est conforme à l'article 121 de la constitution de l'U.R.S.S.:

31. N.Y. 1946, Columbia University, p. 55.

*“Les citoyens de l’U.R.S.S. ont droit à l’instruction. Ce droit est assuré par l’instruction primaire générale et obligatoire, par la gratuité de l’enseignement, y compris l’enseignement supérieur, par le système des bourses d’Etat dont bénéficie l’immense majorité des élèves des écoles supérieures, par l’enseignement gratuit de caractère professionnel, technique et agronomique pour les travailleurs dans les usines, les sovkhos, les stations de machines et de tracteurs et les kolkhoz”.*³²

Il ne faut pas s’étonner qu’en U.R.S.S. les étudiants retirent un salaire. Tous les travailleurs, intellectuels ou autres, sont enrégimentés. Nous payons bien chez nous un salaire sous forme de solde à ceux qui apprennent leur métier de militaires; dans un État où les travailleurs intellectuels sont enrôlés, il faut leur payer un salaire en plus de leur fournir l’équipement et l’entraînement nécessaire. Mais la comparaison ne s’arrête pas là. L’armée des intellectuels comme l’armée proprement dite n’existe que pour assurer la défense ou l’agrandissement de l’État.³³ La métaphysique marxiste est contenue dans cette idée: l’État est la mesure de toute chose. Le travailleur intellectuel, comme le soldat, est à la solde de l’État et doit obéir au chef. C’est pourquoi on a vu la discipline de l’État soviétique s’imposer jusque dans les arts.

Quant à nous, nous ne sommes pas prêts à troquer la liberté du travail intellectuel contre certaines facilités matérielles de travail intellectuel. Évidemment nous ne pouvons renoncer à ces dernières. Nous demandons de plus en plus à l’État d’assumer la plus grande partie des frais d’éducation et de recherche. La Commission Royale d’enquête sur les arts, les lettres et les sciences en sait quelque chose.

Pour revenir à la Déclaration universelle des droits de l’homme, quand notre Secrétaire d’État aux Affaires Extérieures l’a approuvée

32. Voir aussi Somerville, opus cit. p. 54, et *The Law of the Soviet State*, par Andrei Y. Vyshinsky, traduction de H.W. Babb, p. 586.

33. Voir dans ce sens le manuel de “Pédagogie”, par Yesipow et Goucharov, à l’usage des écoles normales soviétiques en 1946 et traduit en anglais: “I want to be like Stalin”, N.Y. 1947. Cité par W. Kirkconnel, *Liberal Education in the Canadian Democracy*, McMaster University, 1948, p. 17.

au nom du Canada, il a bien fait remarquer que "les droits énoncés dans la Déclaration sont déjà bien protégés au Canada" et que nous continuerons à les maintenir et à les développer "dans le cadre de notre constitution".³⁴ Sans nous arrêter à la question de savoir si les subventions doivent venir exclusivement du gouvernement provincial, ou si le gouvernement fédéral doit aussi contribuer à l'éducation, à la recherche et à la diffusion des lettres, des sciences et des arts, nous savons fort bien que, sans l'aide gouvernementale, le développement intellectuel approprié de la population est impossible. Dans quelle mesure l'État doit-il contribuer? Cela devient une question de gros sous dont nous n'avons pas à discuter mais dont il faut bien tenir compte. Cela devient une question d'équilibre budgétaire. Avons-nous plus besoin d'une école ici que d'une route là? Telle œuvre d'humanité est-elle plus urgente que la création de telle bourse d'étude?

Et si l'État fournit les deniers, il est naturel qu'il ait un droit de regard sur leur emploi. Mais si nous lui permettons de se montrer secourable et généreux, nous tenons à ce qu'il se garde bien de restreindre en aucune façon la liberté du travailleur intellectuel. Nous redoutons par-dessus tout l'ingérence étatiste dans l'enseignement.³⁵

J'ai bien conscience de n'avoir fait qu'effleurer certains aspects du droit de la personne humaine au travail intellectuel et d'en avoir complètement omis un plus grand nombre, comme l'organisation professionnelle des travailleurs intellectuels, leur droit à la sécurité sociale, à un travail assuré et suffisamment rémunéré, la protection du produit de leur travail, leur droit à la liberté du travail intellectuel, etc...

Au seul énoncé de ces mots "liberté du travail intellectuel", des titres de lois nous viennent à la mémoire, la loi de la presse (c. 337 S.R.Q. 1941), la loi des journaux et autres publications (c. 53), la loi des vues animées (c. 55), avec son bureau de censure (art. 6 à 31), la loi concernant la propagande communiste (c. 52), la loi fédérale sur les secrets officiels (1939, 3 Geo VI, c. 49) et les articles 29 et 30

34. Le Canada et les Nations-Unies 1948, p. 251; aussi Affaires Extérieures, vol. 1, no 1, p. 19).

35. Chan. Lionel Groulx, *L'enseignement français au Canada*, t. 1.

de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Autant de textes qui nous enseignent que la liberté du travail intellectuel, pour survivre, doit s'imposer des règles, sans quoi elle mène derrière le rideau de fer à l'index marxiste beaucoup plus restrictif.

Le problème de la liberté du travailleur intellectuel n'est pas uniquement une question de ressources financières et de législation, ce peut être une question d'organisation éducationnelle. On s'est plaint par exemple que plusieurs de nos maisons d'enseignement secondaire se sont trop exclusivement consacrées à donner une formation cléricale, sans égard au droit des laïcs à recevoir une formation plus appropriée, à se livrer à un travail intellectuel qui leur convient davantage.³⁶ C'est encore un rajustement de programme et d'organisation éducationnelle qui donnerait aux diplômés de nos écoles primaires supérieures l'accès à un collège universitaire et le droit de parvenir par le travail intellectuel à toutes les professions actuellement accessibles aux diplômés des "high-schools".³⁷

Ces courants d'idée conduisent tous au même but: la reconnaissance formelle du droit de la personne humaine au travail intellectuel. Le législateur est prudent, il attend qu'un principe soit confortablement installé dans les mœurs pour lui céder une petite place au code ou dans les statuts. Songez par exemple au temps qu'il a fallu pour reconnaître le droit de grève tel qu'il existe aujourd'hui, ou encore le droit du travailleur à une indemnité à l'occasion d'un accident de travail dû même à sa négligence. Mais les luttes sociales se terminent toujours par le triomphe d'une règle de droit. Pour le droit au travail intellectuel, ce triomphe est assuré par la force de la règle morale. Comme l'écrit Ripert:³⁸

36. Georges Simard, o.m.i., *Pour l'éducation dans un Canada souverain*, Ottawa, 1945, p. 232.

37. Abel Gauthier, Article paru dans *Le Devoir*, le 17 déc. 1949.

38. *La règle morale dans les obligations civiles*, p. 435.

“La notion morale rôde autour de la demeure du droit; elle entrera le jour où, par une action assez forte de ceux qui luttent pour réaliser leur conception morale, le législateur ou le juge auront dû céder”.

PROGRÈS, TECHNIQUE ET DIFFUSION DE LA CULTURE DANS LES MASSES

Jean de LAPLANTE,
journaliste.

On se plaît chez les philosophes contemporains à opposer les idées de "progrès", de "travail", de "technique" et de "culture".

Ces antinomies, qui frappent les beaux esprits, ne sont pas uniquement des mythes à l'usage des doctrinaires ou d'humanistes qui se lamentent sur la perte du sens de la gratuité dans le siècle du machinisme. Sociologiquement, ces oppositions de concepts sont l'indice d'un courant profond qui anime tout un secteur de la pensée contemporaine. Elles indiquent que l'on a senti la nécessité de poser le problème humain, le problème de la condition et de la destinée humaines, dans une perspective nouvelle, différente, dans le sens d'un équilibre qui romprait le déphasage moral et mental qui s'accroît de plus en plus entre l'homme et la découverte.

Les concepts ont évolué dans leur forme même, sous la pression des découvertes. Le rythme de la vie sociale a atteint une allure fulgurante. Et notre époque, pour parler en termes de médecine expérimentale, est proprement une époque de stress neuro-mental, dont les conditions semblent aggravées par le fait sociologique de la concentration urbaine.

L'âme de la foule, de la communauté, qu'est-elle devenue pendant ce temps ? qu'est devenu l'homme en l'espace de deux ou trois générations ? quelle a été sa réaction puis son degré d'adaptation aux états successifs du progrès ?

— I —

L'histoire des idées depuis un siècle — le contenu des doctrines sociales et politiques — les conceptions-omnibus qui tiennent encore la place du sommet dans l'ordre économique — les résistances du public aux novations de toutes les formes de l'art, tout accuse en dépit des révolutions et des guerres, *une évolution linéaire, une montée très lente dans l'ordre des conceptions morales, juridiques, sociales et esthétiques.*

Le monde en son âme a réellement peu évolué. Une sociologie de l'esprit noterait que la pensée juridico-politique a évolué dans le

sens d'une autorité mondiale; que le savoir et la culture ont progressé dans le sens d'une plus grande démocratisation; que, sous la pression des idées novatrices (socialisme et christianisme social), les doctrines sociales et politiques ont évolué dans le sens d'une moindre différenciation entre le standard de vie des masses et le standard de vie des élites; que l'affinement des mœurs n'a pas été en rapport avec l'introduction des techniques nouvelles; on a plutôt assisté à une décomposition très lente de la valeur morale sans que l'on réussisse à déraciner les *mythes* des âges antérieurs. La spontanéité de la transmission de la pensée, la démocratisation du savoir, la participation théoriquement garantie du citoyen aux affaires publiques et civiques n'ont pas réussi à renouveler les goûts et les tendances de cet homme moyen.

Les structures socio-culturelles ont résisté à l'envahissement théorique des instruments que fabriquait la technique. L'homme est resté identique à lui-même dans un cadre social qui changeait sous l'impulsion de la découverte. L'homme a pris dans le progrès ce qui agissait dans le sens d'un confort relatif, ou ce qui flattait ses instincts d'appropriation. On trouvera ici une explication sociologique de cette ambivalence caractéristique de nos milieux: usage généralisé des instruments perfectionnés de la technique et de la découverte sans modification en profondeur de la conscience humaine, ou mieux modification dans le sens d'un amollissement, d'un engourdissement de l'esprit; accentuation de l'antagonisme de classe, sous l'action directe du phénomène syndicaliste, économique ou politique.

Il apparaît donc que le déphasage entre l'homme et la découverte est immense: l'homme reste identique en son fonds; le progrès scientifique et technique est entré dans une phase de grande accélération tandis que l'homme a fait peu de chemin de l'avant, perdant même de son *humanité* à mesure qu'il s'intégrait dans les évolutions du complexe découverte-technique-vie-sociale

C'est ce que nous avons appelé l'évolution linéaire de la conscience et de la culture humaine des masses.

— II —

La science et la technique ont mis à la disposition de l'homme des instruments qui dépassent sa compréhension, dont il accepte l'usage sans même songer à en saisir le mécanisme. Ces instruments sont entrés



GASTON RIVET

COURTIER D'ASSURANCE AGREE

Assurance de tous genres.
Spécialités - Feu - Auto
Responsabilité publique et professionnelle
Cotations et copies de contrats fournis sur
demande sans obligation de votre part.

266 ouest, rue St-Jacques MA. 2587

Les meilleurs contrats aux meilleurs prix.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
SUR LA VIE

La Sauvegarde

Siège Social :
MONTRÉAL

CONTRATS D'ASSURANCE-VIE
SOUS TOUTES SES FORMES

Aussi propriétaire
de KEEFER CIGAR
STORE
1442 ouest,
rue St-Catherine



12 o. rue St-Jacques
4485, rue St-Denis

CENCO

LA MARQUE
DE
QUALITE

APPAREILS

pour votre
LABORATOIRE
de
PHYSIQUE
de
CHIMIE
ou de
BIOLOGIE

Ameublement de classe et de laboratoire

CENTRAL SCIENTIFIC COMPANY

OF CANADA LIMITED

7275, rue Saint-Urbain
Montréal 14, Qué.

Un gant signe

ACME

TRADE MARK

est toujours chic

A votre service

POUR REPARATIONS DE :

GENERATEUR
DEMARREUR
CARBURATEUR
IGNITION
RADIO - LAVAGES
GRAISSAGES

Concessionnaire des

PRODUITS B-A

DO. 5978

Specializing in
GENERATORS
STARTERS &
BATTERIES

ROCH ELECTRIC SERVICE

ACCESSORIES
FLATS FIXED
GREASING
GAS & OIL

ST. DENIS & LAURIER • TEL. DO. 0009

ÉCOLE UNIVERSELLE D'ORIENTATION

3987, rue St-Hubert — AM. 3889

Pierre Cinq-Mars, directeur, titulaire des mathématiques
Paul Dumont Frenette, secrétaire, titulaire des philosophie
Roger Duhamel, titulaire des lettres
Marcelle Sicotte, titulaire des sciences

Préparation et formation en vue de Polytechnique,
Hautes Etudes commerciales, faculté des sciences, etc.

peu à peu dans sa vie privée — l'usage en est devenu quotidien — sans qu'il sente le besoin de s'interroger sur la portée, la fonction précise de ces instruments.

Le type humain le plus généralement répandu dans nos sociétés occidentales est un homme pour lequel les instruments du progrès sont familiers par l'*usage* mais non par la *connaissance*: c'est un homme rivé à l'instrument, dont il ne connaît que la manipulation élémentaire.

Et ce type humain, trop bien servi par les inventions de la technique, a manifesté un esprit baigné de matérialisme, avec cette singulière identité de l'homme contemporain avec l'homme historique en son fonds culturel: *le sauvage reste constamment en éveil derrière l'homme initié aux raffinements de la civilisation du machinisme.*

Dieu merci, la vie de l'esprit n'a pas été étouffée dans ce contexte social!

Elle a trouvé de nouveaux thèmes à son expression; le philosophe a vu avec frayeur la science battre ses postulats en brèche, mettre en question des principes qui avaient résisté à l'épreuve des siècles; les lettres et les arts ont traduit fidèlement les préoccupations des peuples, l'instabilité, l'inquiétude des consciences — dans cette société où tout marche avec une trop parfaite régularité, où l'existence dépend de la création des énergies.

Mais la vie de l'esprit a été circonscrite. Le labeur intellectuel a été et reste le fait d'une trop faible portion de l'humanité; les valeurs de l'esprit, si elles gardent toujours leur caractère de mystère, de prestige, ne semblant pas avoir trouvé une voie adéquate — un canal approprié — vers les couches profondes du peuple. *Le progrès a atteint le peuple, mais non la culture.*

C'est principalement en ce sens que la philosophie a pressenti un drame de la culture, en opposition avec le progrès, la technique et le travail — la forme de l'idée de travail dans le monde contemporain.

— III —

Et la sociologie a confirmé l'intuition philosophique.

Mais elle a révélé quelque chose de plus: elle a jeté la lumière sur le fait psycho-social qui inhibe en quelque sorte le progrès humain en regard du progrès des sciences et des inventions techniques.

Ce fait psycho-social, c'est l'absence de valeurs transcendantes dans le comportement social des individus de la communauté moderne. L'affaïssement moral, la neutralité de l'intelligence, l'absorption du plus facile font de la démocratisation du savoir — plus proprement de la communion de tous à la Culture, aux éléments supérieurs de la civilisation de l'Esprit — une valeur quasi inopérante, stérilisée.

Pourtant la technique a été et est toujours au service de la culture. Comme pour le bien-être, elle a mis au point des instruments merveilleux. Nous l'avons dit, la transmission de la pensée tient maintenant de la spontanéité.

Il en résulte que le grand responsable de cette situation neutralisante, dépersonnalisante n'est ni la technique, ni le progrès scientifique.

La conception moderne du travail, qui poursuit la très ancienne dichotomie du travail manuel et du travail intellectuel, des œuvres serviles et des œuvres de l'esprit n'est pas toutefois étrangère à cette stagnation dans un monde où triomphe la technique, où les valeurs matérialistes ont la plus haute cote sur le marché. Cette conception, elle-même un reliquat, un mythe des âges dépassés, n'agit toutefois que comme ferment, créant chez l'individu des masses un sentiment de frustration devant le luxe du riche, devant le peu de considération sociale dont jouit son labeur puis amenant cet individu à parader son ignorance, à dénoncer la culture et le raffinement comme les ennemis du peuple.

La cause déterminante, la cause efficiente, il faut la chercher dans un processus d'interaction sociale, formé de linéaments qui constituent le climat culturel de la communauté. Ce climat se typifie par une série de structures verbales, d'attitudes mentales et d'attitudes extérieures, de formes et d'usages, qui ont tendance à s'intégrer dans le cadre institutionnel de la vie sociale. Ces structures ne sont pas fixes; elles sont mobiles d'autant plus variables que le milieu humain réagit avec plus de facilité à ce que, par analogie, nous appellerons les excitants psychologiques.

Le stimulus psychologique est conditionné par le mode d'intercommunication entre les hommes à l'intérieur de la communauté et le mode de communication avec l'extérieur.

Et, depuis que la technique a atteint un haut degré de perfectionnement, un troisième mode s'est imposé à l'homme vivant en

sociétés: c'est le mode de transmission *indifférente*, qui ne met plus les hommes en présence, mais simplement l'homme choisi au hasard en face d'un produit de la pensée créatrice. C'est-à-dire un mode où la communication est absolument linéaire, sans réversibilité, sans échange. Une pensée imprimée qui, à tout hasard, vient éveiller la conscience d'un individu ou d'une foule. Ce mode de communication, aujourd'hui phénomène universel dans le monde occidental, comprend toutes les formes d'imprimé, le film et la TSF qui transmettent à des millions de personnes un message, une idée, une sensation, soit simultanément, soit concurremment, Ce mode est celui de la projection du produit mental dans la multitude.

— IV —

Ce mode a dominé, transcendé même la vie collective, depuis quatre siècles, depuis l'impression du premier livre composé en caractères mobiles jusqu'à la réalisation récente d'un appareil téléviseur. Institutionnalisés, spécialisés, les trois grands agents culturels qui dominent le monde sont considérés comme les centres de convergence des courants d'opinion et des motivations des conduites collectives. Or l'avenir n'a pas encore épuisé toutes les ressources psychologiques de l'imprimé et de l'électronique.

Tout de même il est acquis à l'observation socio-psychologique que certaines idées ou certaines sensations véhiculées par l'un ou l'autre de ces agents culturels peuvent déterminer, à tout hasard, une communion entre personnes de groupes sociaux et de types culturels différents, une communauté qui peut être donnée comme le fonds le plus solide sur lequel se tissent les courants d'opinion, les motivations collectives.

L'agent culturel de masse se crée ainsi un ou des publics qui viennent y puiser des choses, des idées et des faits qui leur conviennent.

La technique de l'agent est de soi indifférente à la réponse de l'homme; elle lui soumet ou lui propose des choses dont il usera selon son bon plaisir. Mais à cause des courants, des centres d'intérêt nouveaux qu'il crée, l'agent peut, aussi bien être un stimulant qu'un obstacle à la culture de l'esprit, à la vie spirituelle de l'homme et même à la paix sociale dans la communauté.

L'un et l'autre de ces agents, à part les contrôles d'État qui se sont imposés en certains pays, sont devenus par suite de nécessités économiques, les porte-voix de groupes particuliers ou l'entreprise rentable de groupes capitalistes. De nouvelles fonctions sociales ont été créées par cette poussée de processus techniques au service de la culture, de la récréation et de l'information des hommes. Mais le technicien, dans la mesure la plus générale, a cru qu'il fallait donner au *client* le genre de pâture culturelle qu'il réclame pour sa satisfaction personnelle. C'est l'immense pitié de la quasi-faillite de l'agent culturel au service des masses. Les conditions de moralité, de valeur esthétique, de valeur culturelle pure ont cédé le pas, dans la mesure de la plus grande généralité, à cet impérium du désir des masses. Ou bien le contrôle d'État a fait dévier l'agent vers les fins du pouvoir.

Cette brève analyse démontre que le technicien plus que la technique, est responsable, du moins en ce qui a trait à la diffusion et à l'orientation des courants culturels, de la stagnation des masses en face des valeurs supérieures.

— V —

L'impérium de la *volonté du client* menace de ruiner ce qui pourrait s'élever le plus utile instrument d'ajustement des idées et des conduites aux conditions du progrès.

Les instruments techniques de la diffusion, nous les avons. Il ne s'agit que de savoir les utiliser — de les *bien* utiliser. La prise de conscience de l'importance morale, éducative et sociale de ces agents a d'ailleurs déterminé de nombreuses et salutaires expériences dans le monde.

Le problème qui se pose est à la fois sociologique, juridique, social, culturel et moral. J'ajouterais même un problème de santé mentale.

Le monde a besoin de stabilité morale et mentale. L'homme a besoin de mieux *connaître* les implications sociales de la technique et de la découverte. Il a un immense besoin de sécurité. Il crie à la délivrance des agents de la mort, de la guerre, de la décomposition morale.

Le savant, le technicien, le sociologue, le moraliste, le juriste et le politicien doivent tous, je dirais "conjointement et solidairement", prendre conscience de la portée de cet instrument fantastique qui vient,

chaque minute du jour et de la nuit, jeter le trouble en l'âme de l'homme, le désarroi dans la société, souffler le vent de la discorde dans l'ordre politique et l'immoralité dans la conscience individuelle.

La sociologie a touché le cœur de la difficulté; elle a montré la voie du possible.

Elle suggère l'accord qui doit se faire entre les techniciens, les juristes et les moralistes, pour donner au peuple des agents de culture *adéquats* — c'est-à-dire dont la manipulation ne soit plus laissée aux mains d'incompétents ou de criminels, des agents de diffusion qui seraient circonscrits par une garantie juridique des droits à la culture et du respect des valeurs morales; des agents qui, par une lente insinuation dans la conscience collective, puissent rétablir l'équilibre entre l'avancement de la science et le progrès mental de l'être humain.

Quant au travailleur intellectuel, qui sert l'un ou l'autre de ces agents, il doit placer au dessus de sa vocation d'intellectuel la mission strictement éducative, "civilisation" au sens le plus noble du terme, qu'il fait sienne en acceptant de devenir le dispensateur de l'Idée à la multitude.

Au terme de cette étude, la nécessité fondamentale d'agents culturels libérés du service des intérêts économiques et politiques, et des cotes souveraines du désir des masses nous apparaît clairement. Toutes les valeurs de l'esprit sont engagées dans notre problème.

Notre devoir, à nous chrétiens, est singulièrement grand dans l'effort qui est réclamé de l'élite intellectuelle du monde. Nul ne peut se dérober. La défection de l'élite peut signifier l'effondrement de toute la civilisation.

L'URGENCE DU TRAVAIL INTELLECTUEL D'INSPIRATION CHRÉTIENNE

Esdras MINVILLE,

directeur de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales.

Au lieu de m'appliquer à dégager, puis à réunir en faisceau les données principales et les conclusions des travaux précédents, j'ai pensé qu'il serait plus utile de soumettre quelques observations sur l'urgence du travail intellectuel d'inspiration chrétienne. L'état du monde est tel, en effet, que si ceux qui sont revêtus du magistère de la pensée et ont reçu le don de la foi ne s'éveillent pas bientôt à leurs responsabilités entières, nous pouvons tout redouter d'une époque qui a déjà connu sa très large part de calamités.

Nous vivons un des grands moments de l'histoire du monde — un de ces moments de confusion, d'inquiétude, d'extrême tension des âmes par quoi s'annonce, et aussi grâce à Dieu, s'opère, le renouvellement des hommes, et par les hommes celui des sociétés. J'indique ainsi tout de suite le renouvellement de la société comme une conséquence du renouvellement de l'homme. Par delà les bouleversements sociaux, l'homme demeure, en effet, identique à lui-même en tout temps et en tout lieu, et si c'est par lui que l'ordre est troublé, c'est par lui aussi qu'il est rétabli. Les problèmes avec lesquels nous sommes aux prises se présentent sous l'angle social — mais ils ont leurs racines dans les esprits. "La crise est dans l'homme", écrivait naguère S.S. Pie XI. C'est donc vers l'homme qu'il faut nous retourner d'abord — convaincus que s'il reprend conscience de sa vocation, des lois de son être, il saura reconstruire une société ajustée à sa taille et propice à sa mission.

Dans quel sens s'opérera donc le renouvellement des hommes, condition première du renouvellement de la société, sinon dans le sens de la restauration des valeurs de l'esprit — les seules qui aient une pleine signification humaine? La société contemporaine est victime

d'une double contradiction qui s'est établie au centre même de nos vies; sur le plan de la pensée d'abord d'où elle a tendu à informer les institutions et l'ordre des faits; sur le plan des faits ensuite, d'où elle tend désormais à informer les institutions et l'ordre même des idées.

Notre civilisation porte un triple caractère: 1) elle est spiritualiste, c'est-à-dire qu'elle accorde la primauté aux valeurs de l'esprit; d'un spiritualisme chrétien, c'est-à-dire qu'elle conçoit toutes les valeurs humaines comme ordonnées à la vocation surnaturelle de l'homme; 2) elle est personnaliste — dans l'homme elle voit un être doué d'intelligence et de volonté libre, appelé comme tel à une vocation personnelle dont il est seul responsable envers Dieu et envers lui-même — et qui du fait de sa vocation possède des droits contre lesquels aucune puissance humaine ne peut prévaloir; enfin, 3) elle est qualitative; entendons qu'elle cherche le perfectionnement de l'homme selon l'ordre hiérarchique des valeurs intégrées dans sa personnalité, et le perfectionnement de l'œuvre humaine dans une sorte d'idéalisation de la matière appelée par l'effort de l'ouvrier à exprimer et à combler tout à la fois ses plus hautes aspirations.

De cette civilisation est né un ordre, c'est-à-dire un ensemble ordonné d'institutions économiques, sociales, juridiques, politiques qui, du fait qu'elles procèdent de cette conception générale de l'homme et de sa fin, en sont le soutien dans la mesure où les institutions posent des règles à l'activité humaine et créent le climat au sein duquel elle se déploie.

L'éducation dispensée dans nos familles et nos écoles s'inspire de cette philosophie générale de la vie — nous avons tous été élevés dans son esprit.

Eh bien, cette civilisation est minée par une contradiction qui s'est établie d'abord, avons-nous dit il y a un instant, sur le plan de la pensée. Nous n'entreprendrons pas, il va sans dire, d'étudier ici tous les courants d'idées qui, à partir de la Renaissance et de la Réforme, et au nom de l'humanisme, se sont développés au sein de notre civilisation et ont tendu à la ruiner dans son esprit primitif. Un ouvrage que je lisais il y a quelques années¹ les présente selon le classement

1. Gustave Combis — *Le retour offensif du paganisme*, Lethielleux, 1938.

suivant: a) sur le plan intellectuel, le *rationalisme*, c'est-à-dire la prétention que l'homme peut, par les seules lumières de son intelligence, percer tous les mystères de la création, et interpréter les croyances religieuses et les dogmes; b) sur le plan moral, le *naturalisme*, ou affirmation que l'homme porte en lui-même la sanction de ses propres actes et qu'il ressortit à ses seuls instincts et à ses seules aspirations; le *libéralisme*, ou croyance en la bonté naturelle de l'homme; c) sur le plan social, l'*étatisme*, qui, lui, enseigne que tout pouvoir vient non pas de Dieu, mais de la société.

Ces courants d'idées qui sont à l'origine de la pensée moderne ont ceci de commun qu'ils procèdent tous d'un même refus de Dieu, du rejet de son autorité sur l'homme et qu'ils aboutissent tous, par l'élan de leur logique interne, à une conception toute matérialiste de l'homme et de sa destinée.

Ils ont anémié l'Europe dans sa fibre spirituelle, préparé et réalisé la déchristianisation des élites et des masses, provoqué des bouleversements politiques et sociaux de plus en plus fréquents et de plus en plus profonds; ils ont créé le climat spirituel propice à l'éclosion des totalitarismes qui ont déchaîné la dernière guerre; ils ont surtout préparé l'avènement du communisme dans lequel se réalise aujourd'hui leur synthèse et qui, se faisant postulats de leurs conclusions, s'offre maintenant comme une philosophie complète de l'homme, en lutte ouverte contre le christianisme.

Or le communisme est désormais constitué en pouvoir politique. Il se sert des peuples soumis à son joug comme d'un instrument pour déchaîner dans le monde la révolution générale, et détruire jusque dans ses moindres vestiges la civilisation au sein de laquelle il a pris naissance. Et ainsi une contradiction introduite jadis sur le plan de la pensée éclate aujourd'hui dans l'ordre des faits. Et elle entrouvre pour le monde des perspectives de ruines, de mort et d'esclavage.

* * *

Mais si nous pouvions conjurer la menace communiste, c'est-à-dire éviter la guerre, si nous pouvions même empêcher l'idéologie communiste de se répandre dans nos milieux, notre civilisation serait-elle soustraite à tout danger? Continuerait-elle de fleurir? Porte-t-elle en elle-même des garanties de pérennité? Bien à regret il nous faut dire

que non. En effet, dans les pays qui ont échappé à la domination communiste et particulièrement en Amérique du Nord, la société est victime d'une contradiction qui s'est glissée cette fois sur le plan des faits, et qui tend désormais à informer l'ordre même des idées.

Sous l'influence du libéralisme et grâce aux découvertes scientifiques, une économie s'est constituée qui porte exactement les trois caractères opposés à ceux de notre civilisation traditionnelle. Elle est matérialiste dans son inspiration, quantitative dans ses procédés et son objet, et elle se révèle collectiviste dans ses formes les plus avancées. De deux choses l'une: ou bien cette économie serait assimilée, c'est-à-dire repensée dans ses principes et donc modifiée dans ses caractères, ou bien elle transformerait l'ordre social, allant même jusqu'à compromettre la survie de la civilisation au sein de laquelle elle se développe. Comme elle n'a pas été assimilée, c'est la seconde éventualité qui s'est produite.

D'une part, elle s'est installée au nom et sous le couvert du progrès. En fait elle a valu aux pays qui l'ont accueillie une extraordinaire élévation du niveau de vie et de la richesse collective — frappant d'autant plus vivement les imaginations qu'elle accomplissait de véritables prodiges. D'autre part, conséquence de son inspiration doctrinale et condition de son expansion, elle a excité les appétits et répandu dans toutes les classes la soif du bien-être — d'autant plus qu'elle pouvait plus efficacement les satisfaire. Elle s'est ainsi fait accepter comme l'expression même du progrès, l'objet premier de l'activité sociale et la donnée principale de la civilisation. Sous son influence, dans l'esprit des foules, la hiérarchie des valeurs a été bouleversée. Le succès, c'est la conquête de l'argent; le progrès, l'élévation du niveau de vie; la civilisation, la puissance économique. Désormais les vraies valeurs ordonnatrices de la vie humaine n'ont plus d'importance en elles-mêmes; elles n'en conservent qu'en fonction de l'objet principal: les valeurs intellectuelles ordonnées au rendement, les valeurs spirituelles considérées comme facteurs de stabilité économique. L'homme est ainsi enfermé dans un cercle qui le ramène sans cesse à l'économique comme à la préoccupation essentielle de sa vie.

Cependant cette économie de progrès n'a pas procuré à toutes les classes sociales la même somme de bien-être. Elle a même vu naître et se répandre sous son égide le prolétariat, c'est-à-dire une masse con-

fuse et de plus en plus nombreuse de travailleurs privés, non seulement du minimum de biens matériels nécessaire à l'accomplissement normal d'une vie d'homme, mais même des moyens de sortir par leurs seules forces de leur condition lamentable — et qui, prenant conscience et de leur situation et de leur impuissance, mettent tout leur espoir dans la révolution.

Comme elle est fondée sur l'extensibilité des besoins et recourt à toutes les ressources de la propagande pour aviver ceux qui existent et en créer de nouveaux — sans se préoccuper de l'ordonnance des besoins avivés ou créés aux exigences fondamentales de la vie humaine — son inaptitude à satisfaire tous les appétits qu'elle exacerbe devient pour les masses populaires prétexte à revendications de plus en plus radicales, et pour les pouvoirs publics, assujettis en régime démocratique au vote populaire, justification à y répondre.

Au surplus, cette économie, comptant pour maintenir son équilibre interne sur un jeu de réactions automatiques, est instable — sujette à des alternances d'accélération et de ralentissement qui font peser sur les masses, même en temps de prospérité, la menace latente du chômage, les incitant ainsi à accuser toujours davantage le radicalisme de leurs positions.

D'où les tendances socialisantes de notre époque — en réaction contre le régime économique, mais en harmonie avec lui quant à l'inspiration. Pour suppléer aux insuffisances de l'économie, on ne cesse d'élargir le champ d'intervention de l'État — rendu, au nom du bien commun, responsable du niveau de vie de chacun de ses ressortissants. Mais l'État ne peut assumer pareille responsabilité sans restreindre dans la même mesure l'initiative personnelle. En fait, au nom du bien-être matériel et de la sécurité, l'individu abdique aux mains de l'État. Ce n'est pas encore le socialisme doctrinaire qui sacrifie la liberté à l'égalité, mais un socialisme pratique dont l'incidence sur l'homme sera à la longue identique. Qu'une crise survienne et la tendance actuelle jouera à fond — ainsi que le cas de l'Angleterre par exemple l'illustre si bien.

Cette tendance au socialisme est d'autant plus puissante que l'économie nouvelle a ébranlé, voire ruiné les vieilles institutions de l'ordre social, sans rien offrir pour les remplacer.

Le travail a été le premier touché. A l'établissement autonome fondé sur la liberté et la responsabilité personnelle, a été substituée la

dépendance professionnelle. Dépendance sociologique: le travailleur n'est plus maître de ses outils, il ne participe d'aucune manière à la direction de l'entreprise, il ne discute ni le taux de son salaire ni la durée de sa journée de travail. Dépendance technique: le métier a été remplacé par une fonction mécanique; le régime de travail ignore la place naturellement assignée au travail dans l'épanouissement de la personnalité — d'où le phénomène paradoxal de la déshumanisation du travailleur industriel, l'un des plus inquiétants de notre époque.

Puis la propriété. Le travailleur n'est pas maître de ses instruments de production. Ses conditions de vie ne lui permettent pas d'acquérir sa maison familiale. Les richesses tendent à s'accumuler entre les mains d'un nombre de plus en plus restreint de grands propriétaires.

Puis la famille. Sous le régime de l'établissement autonome, la famille est souvent source de prospérité — sous le régime du salariat, elle est toujours un fardeau, d'autant plus lourd qu'elle est plus nombreuse.

Puis les modes de vie. La standardisation de la production l'exige. Même façon de se nourrir, de se vêtir, de se loger, de se distraire. Uniformité — telle est la règle.

Puis les idées. Si l'objet de l'existence c'est le bien-être, l'objet de l'éducation par exemple, c'est l'*efficiency*. Or comme pour réussir dans la conquête des biens matériels certaines dispositions de tempérament et de caractère sont nécessaires, l'éducation est invitée à mettre l'accent sur ce que les Américains appellent les vertus actives: esprit d'entreprise, ténacité, débrouillardise, habileté — au détriment des vertus chrétiennes de justice, charité, humilité, sacrifice; et sur la formation professionnelle au détriment de la culture.

D'où le conflit de plus en plus aigu dans nos milieux entre l'éducation familiale et scolaire d'inspiration chrétienne et les exigences du milieu social.

Bref, sous la pression d'une économie matérialiste, quantitative, collectiviste, nos institutions sociales nées d'une conception spiritualiste, personnaliste, qualitative, sont ébranlées, démantelées. L'atmosphère générale de la société est changée. Les relations humaines s'établissent sur le plan des intérêts — l'instinct l'emporte sur l'esprit. Notre civilisation traditionnelle se dissout dans sa structure institu-

tionnelle et dans sa pensée. Elle ne s'oppose pas à la religion, elle l'oublie, elle la perd de vue, comme on oublie un vêtement démodé ou un objet inadapté aux fins que l'on a en vue. La violence en moins, nous glissons vers un régime identique quant à l'esprit et quant à l'incidence sur l'homme à celui qui résulterait de l'application intégrale du socialisme. De là au communisme il n'y a qu'une différence de degré, non de nature.

* * *

Pour enrayer l'effritement de la société, l'empêcher de devenir pour l'homme une sorte de mauvais lieu, un centre de perdition, il faut la repenser dans son inspiration et son fonctionnement — et ici apparaît le rôle des travailleurs intellectuels. Mais la repenser en fonction de qui, sinon de l'homme et du concours qu'elle doit apporter à l'accomplissement de sa mission ? Il faut donc revenir nous-mêmes à une juste conception de l'homme et de sa vocation et la faire triompher dans les milieux où s'exerce notre influence — c'est le grand devoir du moment. Or on ne réfléchit pas à la destinée de l'homme sans s'interroger sur ses relations avec Dieu. De deux choses l'une : Dieu existe ou Il n'existe pas. S'Il n'existe pas, le communisme a raison et nous perdons notre temps et encourons des risques inutiles à brandir la bombe atomique pour l'empêcher d'établir chez nous un régime dont, par des voies différentes, nous sommes à jeter nous mêmes les fondements. S'Il existe — et l'expérience de notre époque apporte sur ce point aux enseignements de la philosophie et de la foi une impressionnante corroboration — le christianisme a raison et il faut rebâtir la société selon la conception chrétienne de l'homme et de l'ordre. Voilà l'option fondamentale à laquelle nous sommes acculés. Plus de positions intermédiaires, de confortables positions d'attente : intégralement l'un ou intégralement l'autre.

En regard de ces exigences de notre temps, quels sont donc les devoirs de l'intellectuel catholique ?

1) Devoir du témoignage — donc exemple d'une foi vécue, d'une vie réalisée intégralement selon la conception chrétienne. Ce devoir incombe à tout chrétien puisque la religion c'est d'abord une vie. Mais il incombe tout particulièrement au travailleur intellectuel à cause du magistère dont il est revêtu. Le travail intellectuel, a-t-on l'habitude

de dire, n'est pas apprécié — et c'est exact si l'on entend par là que le travailleur intellectuel est généralement mal rémunéré. Mais on ne choisit pas la carrière pour ce qu'elle procure de bien-être, et nous savons bien que la pauvreté dans laquelle il est la plupart du temps forcé de vivre ne diminue en rien son autorité, son prestige. De tous les types de travailleurs il est celui sur lequel la jeunesse ambitionne le plus généralement de modeler sa vie. De lui plus que de tout autre est donc exigé l'accord de l'exemple et de l'enseignement, de l'action et de la pensée.

2) Devoir du perfectionnement personnel. La vocation surnaturelle de l'homme, c'est de glorifier Dieu dans le temps et dans l'éternité, et sa vocation naturelle, de se réaliser lui-même au maximum de ses virtualités en vue de la plus grande fécondité de son existence — ceci en fonction de cela. Tout homme est centre d'irradiation d'une pensée ou d'une action dont bénéficie d'autant plus profondément un entourage d'autant plus étendu que le foyer est plus intense. Donc perfectionnement en vue du service. Ce devoir incombe à tous — "qu'as-tu fait des talents que je t'avais confiés?" Il incombe d'une façon toute particulière au travailleur intellectuel investi spécifiquement de la haute mission de faire rayonner la vérité. A lui plus qu'à tout autre est demandée la pleine mesure — car il est instrument de la vérité et est ainsi pour ses semblables condition du plein accomplissement de leur propre vie. Il se doit et il leur doit de s'égaliser le plus possible à sa fonction.

3) Devoir de vérité. C'est l'objet même de son activité. Objectivité rigoureuse dans la recherche de la vérité: scientifique, philosophique, artistique, sociologique. Inutile d'insister, c'est par cela et en cela qu'il fait œuvre intellectuelle. Prudence dans la diffusion de la vérité — car si la vérité est toujours bonne, toujours désirable en soi, les esprits ne sont pas toujours préparés à l'accueillir, ni tous prêts à l'accueillir au même moment dans les mêmes formes. Et comme l'intellectuel ne travaille pas pour lui-même mais est au service de la vérité et de ses semblables, il doit user de prudence dans la diffusion de ses découvertes de façon à assurer à la vérité le plus sûr triomphe et à ses semblables les plus grand profit.

4) Devoir d'apostolat. L'homme existe pour servir. La loi suprême de son être c'est l'amour. Pour le chrétien, le vrai visage de

l'amour c'est la charité. L'intellectuel est par définition au service de ses semblables. Devoir d'apostolat qui doit être réglé cependant, non selon l'urgence des besoins dans tel ou tel secteur de la vie sociale, mais selon ce que chacun peut apporter de meilleur au bien de tous. Pour les uns, ce peut être l'action directe, l'intervention dans la mêlée, la participation active à la diffusion des idées. Pour d'autres, ce peut être la poursuite assidue et en esprit de charité de leurs travaux dans le secret du laboratoire ou du cabinet d'étude; pour d'autres encore, la méditation silencieuse devant Dieu pour qui partout et toujours la vérité triomphe. Peu importe la forme — c'est l'esprit qui compte.

COURRIER DES LETTRES

HISTOIRE DU CANADA FRANÇAIS

Pour rendre pleine justice à l'œuvre et à la personnalité du chanoine Lionel Groulx, il est indispensable de procéder à une distinction préliminaire et de faire le départ entre l'historien et l'essayiste. Les deux sont de qualité excellente, encore qu'il soit possible d'accorder une adhésion sans réserve aux travaux de l'historien, sans nécessairement souscrire à toutes les vues du penseur polémiste. Cette dualité au sein d'un même homme est à la source de malheureuses équivoques. Chez les Anglo-Canadiens tout d'abord, dont les moins éclairés sont enclins à confondre les positions politiques, parfaitement légitimes, de M. Groulx, avec ses recherches historiques. S'ils parvenaient à dépasser ce stage, ils se rendraient compte qu'il est aujourd'hui un historien dégagé de tout préjugé, dont les livres constituent un apport considérable à la science du passé au Canada. D'autre part, des Canadiens français, qui s'intitulent pompeusement les disciples de l'abbé Groulx — car on dirait qu'ils ne lui ont pas pardonné son accession au canonat! — entretiennent autour de lui une atmosphère de chapelle ardente et seraient prêts à le canoniser de son vivant. Une attitude aussi puéride est regrettable, puisqu'elle empêche beaucoup de ses compatriotes de prendre de l'homme et de l'écrivain une vue pertinente et d'apprécier l'un et l'autre à sa juste valeur, qui est fort élevée.

C'est sans doute cet esprit d'adulation servile qui explique la détestable publicité faite autour de l'*Histoire du Canada français* (L'Action Nationale). On a lancé cet ouvrage comme étant la première histoire du Canada depuis Garneau. C'est une exagération manifeste et c'est aussi une inexactitude de taille. Bruchési, Lemonnier, Bonnault, plusieurs écrivains de langue anglaise ont publié des histoires de notre pays. Pourquoi les ignorer systématiquement, même si on ne les aime pas, même si surtout on souhaite qu'ils ne soient pas connus? Si l'on avait prétendu, dans cette publicité tapageuse, qu'il s'agissait de la meilleure histoire du Canada, passe encore; c'eût été un jugement de valeur n'engageant que son auteur, ce n'eût pas été une injustice. Nous le déplorons vivement pour M. Groulx, qui mérite des laudateurs plus intelligents et plus scrupuleux.

Ce long préambule nous rend beaucoup plus à notre aise pour dire tout le bien que nous pensons de la somme entreprise par notre plus fécond écrivain d'histoire. L'ouvrage comprendra quatre tomes et l'ensemble formera un effort de synthèse d'une remarquable vigueur intellectuelle. C'est en quelque sorte le testament d'un ouvrier de grande classe qui, parvenu à l'âge où passions et ambitions s'émoussent, reprend à pied-d'œuvre les matériaux amassés au long d'une vie laborieuse et qui s'efforce de présenter à ses lecteurs le résultat de ses recherches désintéressées et de ses expériences multiples dans le champ de l'histoire. Le premier volume, le seul paru, offre un rare exemple de probité intellectuelle.

L'auteur prend bien soin de circonscrire son aire. S'il avait rêvé jadis d'élever un monument aux vastes proportions, il s'est par la suite rendu compte qu'une telle

entreprise dépassait les forces d'un seul homme; il aurait perdu en profondeur ce qu'il eût gagné en étendue. Il a alors songé à un ouvrage de moindre envergure, où il risquait moins de se perdre dans la forêt des détails, mais où l'on serait en mesure de dégager les lignes maîtresses de l'histoire canadienne. Il en était là de ses projets, quand la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal lui a offert de donner une série de leçons radiophoniques. Ce sont ces cours que nous lirons ces adnées-ci.

Si le profane peut émettre une opinion valable, j'ajouterai que cette discipline n'a pas été sans avantages. L'historien a dû laisser tomber une foule d'incidents accessoires et généralement connus des lecteurs avisés. Il n'a retenu que l'essentiel, le fait caractéristique, le geste qui a comporté des répercussions profondes sur l'orientation de notre peuple. En ce sens, l'histoire écrite par M. Groulx ne dispense pas de se reporter aux travaux d'érudition, mais il leur ajoute un esprit synthétique qui leur fait généralement défaut. D'autant plus que nous nous apercevons que chaque affirmation est solidement étayée, même si l'auteur a jugé préférable de ne pas encombrer de références et de citations un livre destiné à un public cultivé et de bonne compagnie. L'écriture n'a jamais été aussi ferme, aussi musclée; et la pensée n'a rien perdu de sa lumineuse droiture, de son habileté à faire le tour d'une situation pour en fournir l'explication la plus logique et la plus plausible, sans aucun biaisement pour en arriver à satisfaire des préférences personnelles. C'est une œuvre de grand historien qui vaut à son auteur la reconnaissance de tous les Canadiens.

Roger DUHAMEL

L'abondance des matières pour ce numéro spécial consacré au travail intellectuel nous oblige à réduire le *Courrier des Lettres*. Il retrouvera sa place, comme à l'accoutumée, dans la livraison d'automne.

TOUS CES SOUCIS

*Ne pouvoir • faire instruire vos enfants
• libérer votre maison de son hypothèque
• verser vos primes par suite d'invalidité
• arriver au vieil âge avec une rente viagère
• protéger votre famille contre le dénuement—vous pouvez TOUS les dissiper: nous avons une police pour chaque besoin.*

ASSURANCE-VIE ET RENTES VIAGÈRES

**CAISSE NATIONALE
D'ASSURANCE-VIE**

MONTREAL

41 ouest, rue Saint-Jacques
HA. 3291

SECRETARIAT DE LA PROVINCE

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE

L'encouragement à la musique compte au nombre des fonctions principales du Secrétariat de la Province de Québec.

Aux subventions versées à certaines sociétés musicales, il a ajouté la création d'un Conservatoire de Musique et d'Art dramatique, avec section à Québec, où tous les avantages possibles sont offerts aux Canadiens de se perfectionner.

Pour renseignements, s'adresser au Directeur du Conservatoire de Musique et d'Art dramatique, 1700, rue Saint-Denis, Montréal, ou à la Section de Québec, 30, Avenue St-Denis, Québec.

OMER COTE, c.r.,
Secrétaire de la Province.